

A hand is shown holding a syringe and a small glass vial. The background is a solid yellow color. The text is overlaid on the image.

ANTIDOTE
CONTRE
L'ARMINIANISME

PAR
CHRISTOPHE NESS

MISE EN PAGE PAR
JEAN LEDUC

Antidote contre l'Arminianisme



**Ouvrage recommandé par le Docteur Owen,
et publié pour le bien public par**

Christophe Ness

Londres, 1700

Mise en page par Jean leDuc

TABLE DES MATIÈRES

Préface du Traducteur

Préface de l'Éditeur de la quatrième édition

Courte notice sur l'Auteur

Préface de l'Auteur

De l'Arminianisme en général

CHAPITRE 1

De la Prédestination

La doctrine de la Prédestination

Ses propriétés:

Éternelle

Immuable

Absolue

Libre

Distinctive

Extensive

De la Prédestination conditionnelle

Réfutations du système des Arméniens sur la Prédestination,
savoir:

qu'elle est conditionnelle sur la prévision de la foi,
des œuvres et de la persévérance, etc.;

et douze raisons pour rejeter ce système.

Réponse aux objections contre le Décret absolu de la Prédestination.

Supralapsaires et Infralapsaires: en quoi ils diffèrent.

CHAPITRE 2

De la Rédemption universelle

Le système Arminien, *que Christ est mort pour tous les hommes: démontré, erroné, et dix raisons alléguées pour sa réjection.*

Réponse aux objections faites par les Arminiens, contre la Rédemption particulière.

Quelques textes de l'Écriture expliquées:

1 Timothée 2:5

Jean 3:16; 1 Jean 2:2

Romains 5:15

Romains 14:15; 2 Pierre 2:1

CHAPITRE 3

De la Libre Volonté et de la conversion

L'homme considéré dans *quatre états différents.*

Douze arguments pour prouver qu'il n'y a dans l'homme, dans son état de chute; nulle libre volonté pour le bien.

Réponse aux objections en faveur de la Libre Volonté.

Textes expliqués, savoir:

Actes 7:51
Matthieu 23:37
Ésaïe 5:5

CHAPITRE 4

De la Persévérance finale

Cette doctrine établie, savoir:

Négativement, ce que la grâce qui sauve *n'est pas*
Positivement, *ce que c'est* que la grâce qui sauve.

Douze raisons sont assignées,
pour expliquer pourquoi ceux qui sont choisis de Dieu
ne peuvent déchoir de la grâce totalement et finalement.

Les textes de l'Écriture qui *prouvent* la doctrine de la
persévérance finale,
sont au nombre de six-cent, douze de ces textes sont choisis pour
exemple.

Réponse aux objections contre la doctrine de la Persévérance
finale.

Textes expliqués, savoir:

1 Timothée 1:19
Hébreux 6:5

Conclusion

Préface du Traducteur

Comme traducteur de ce petit livre je m'étais bien promis de dispenser le lecteur de parcourir une préface.

1. Parce qu'il y avait déjà ici celles de l'auteur et de l'éditeur.
2. Parce que le présent ouvrage se recommande suffisamment lui-même.
3. Parce qu'on lit peu les préfaces.

Je demande cependant la permission de dire quelques mots, non sur la traduction (qui est sans doute très-imparfaite, quant au style, quoique aussi fidèle qu'il m'a été possible quant au sens); mais sur les motifs qui m'ont conduit à traduire ce livre.

Par caractère et par mes principes j'ai toujours redouté les exagérations. J'admettais la prédestination, parce qu'il est impossible de lire et de respecter tant soit peu les Saintes Écritures sans y trouver ce dogme enseigné en *propres termes*, et enseigné plus fréquemment encore comme se liant à tous les autres dogmes et à toute la doctrine chrétienne. Mais en même temps qu'il m'était impossible de nier la prédestination, je me tenais, sur ce point, parmi ceux qu'on appelle modérés. Je n'aurais pu m'empêcher de soutenir la prédestination, ma conviction et ma conscience me l'auraient ordonné; mais pour cela il aurait fallu que j'y fusse provoqué. Je n'étais pas disposé à commencer une attaque sur ce terrain glissant, et qui jusqu'à présent m'avait paru plus glissant encore qu'il ne l'est réellement; comme j'en ai acquis depuis lors la certitude. Car en effet sur ce point du christianisme comme sur tous les autres, tout consiste à ne pas aller *au-delà de ce qui est écrit*, et à ne pas rester en deçà *de ce qui est écrit*. Le danger est pour le moins égal de part et

d'autre. J'ai été moins de toutes les exagérations de quelques-uns de ceux qui trouvent la doctrine de la prédestination, une doctrine exagérée, j'ai vu l'enthousiasme, le fanatisme, et l'intolérance dans les adversaires de la prédestination. J'ai vu ce qui est pire encore que tout cela, j'ai vu dans ces adversaires l'oubli de ce respect profond que la faible raison humaine doit toujours à ce qui nous est révélé dans la Parole de Dieu. Ceux qui ont nié la *prédestination* et ont cherché même à la livrer au ridicule, ont oublié qu'elle est *scripturaire*, et ils ont osé mettre à la place une *post-destination* qui n'a pas un mot en sa faveur dans toute la Bible. Je sais qu'il est facile de jeter de l'odieux sur cette doctrine profonde et atterrante pour la créature bornée. Il ne faut pour cela que lui donner un vêtement odieux, comme le remarque notre auteur. Il ne faut pour cela que la confondre avec la fatalité (ce qu'on n'a pas manqué de faire). Mais la fatalité, doctrine *païenne*, prenait sa source dans ce dieu païen (le destin) qui était aveugle et qui habitait un palais de fer. Tandis que la prédestination est *chrétienne*, et prend sa source dans le Dieu souverain qui réunit en lui toutes les perfections. Quelle distance entre ces deux origines! De la première il faut dire: Horreur! De l'autre il faut dire seulement avec saint Paul: «Ô profondeur!»

La prédestination au reste se lie étroitement avec le salut gratuit. Cela est prouvé par les amis et par les adversaires. Ces deux doctrines sont presque toujours admises ou rejetées ensemble, et il faut véritablement un grand effort de subtilité pour les désunir. Car le salut gratuit n'admettant dans les hommes aucune différence, aucun antécédent, aucun mérite, qui puisse leur attirer la faveur de Dieu, il faut bien, de toute nécessité chercher la cause de cette faveur en Dieu lui-même.

Pendant que j'ai traduit le présent ouvrage, j'ai été frappé de la

masse de témoignages scripturaires par lesquels l'auteur démontre la vérité de son sentiment, et la faiblesse du sentiment contraire. J'ai aussi été frappé des témoignages que la raison elle-même fournit à l'appui de ce même sentiment. Mais il y a une observation que l'auteur ne fait pas et qui me paraît assez importante pour être ajoutée ici: Je ferai donc remarquer, que ce qu'on appelle l'Arminianisme, c'est-à-dire la doctrine qui suppose quelque chose de bon dans l'homme, et par conséquent quelque mérite dans son salut est la doctrine universelle de l'homme depuis le péché. Tous les païens sont Arminiens, sous ce rapport. Tous les Mahométans le sont aussi malgré leur fatalisme. Tous ceux de l'Église Romaine le sont de même, et les incrédules partant du même principe repoussent (comme nous l'expérimentons chaque jour) le salut gratuit qui leur est offert, par ces mots dégoûtants à force d'être uniformes: *Je suis un honnête homme*. Il est donc vrai que si au commencement du 17ième siècle, Arminius a donné son nom à cette doctrine, il ne lui a pas donné naissance. Elle était avant lui dans le cœur de tout homme naturel, elle y avait toujours depuis la chute d'Adam, elle y sera jusqu'à la fin du monde excepté dans ceux que la grâce aura véritablement touchés régénérés, et éclairés. La propre justice soit entière, soit restreinte, est et restera l'antagoniste de la miséricorde de Dieu en Jésus-Christ. Que les adversaires de la prédestination et du salut sans mérite de la part de l'homme, cessent d'être fiers s'ils trouvent des approbateurs quand ils attaquent ces deux doctrines. Les incrédules doivent les applaudir. Ils peuvent se rendre populaires à bon marché, car ils sont sûrs d'avance de parler à des convertis pour peu qu'ils flattent la bonne opinion que les pêcheurs ont sinon d'eux-mêmes actuellement, du moins de leurs intentions, et du succès de leurs bonnes résolutions.

Je ne trouve l'idée de la prédestination et du salut par grâce, ni dans les philosophes anciens, ni dans les philosophes modernes, ni dans les religions d'autrefois, ni dans les religions d'à présent. Mais je les trouve toutes les deux dans la Bible. J'en conclus: *que ce sont des choses que l'œil n'a point de vues, que l'oreille n'a point entendues, et qui ne montèrent jamais dans le cœur de l'homme (naturel), mais Dieu les a révélées à ses enfants.*

Narrateur religieux publié à Lausanne, dans son numéro du 5 octobre 1837, et dans sa revue sur l'ouvrage: *Fondement et nature de la foi en Jésus-Christ*, par Thomas Scot, traduit par L. Burnier, pasteur, contient une remarque qui m'a fait hâter cette impression: Voici cette remarque:

«De nos jours, nous avons entendu prêcher le salut par l'accomplissement de la morale, et quelle morale! Des chrétiens généreux se sont levés; ils nous ont crié qu'avec toutes nos prétendues vertus, nous allions périr pour toujours; ils nous ont sommés de croire pour être sauvés. Et dans leur zèle à simplifier l'idée de cette foi laquelle sont faites les promesses, ils l'ont vraiment altérée en l'isolant de sa sainteté, du moins dans quelques-uns de leurs discours. Nous sommes déjà l'époque de la réaction; on remarque une tendance éminemment pratique et morale dans les derniers sermons publiés. Dieu veuille que cette réaction n'aille pas trop loin! Le traité sur le fondement et la nature de la foi pourra rendre à cet égard d'immenses services.»

Tandis que la traduction de M. Burnier sera une digue opposée au débordement de la réaction qui nous menace, je souhaite que cette petite traduction fasse partie de la digue et y devienne un pieu solidement planté.

Je me suis décidé à traduire *L'Antidote*, par complaisance et aux sollicitations de quelques amis qui avaient été plus à même que moi d'apprécier la valeur du livre. Je puis dire aujourd'hui que j'ai à les remercier à cause du bien que j'ai reçu par ce travail. Il ne me reste qu'à joindre mes espérances à leurs espérances, et mes prières aux prières de l'auteur et de l'éditeur, afin que, par la bénédiction du Seigneur, *l'Antidote* fasse autant de bien, sous l'habit un peu pauvre que je viens de lui donner, qu'il en a fait, dans sa langue native. (*D. Lourde De Laplace, pasteur, Bruxelles, le 1er janvier 1838*)

Préface de l'Éditeur de la quatrième édition

Lecteurs Chrétiens,

Je vous présente une nouvelle édition d'un livre qui, quoique d'un petit volume, est cependant considérable et d'un grand poids, quant aux glorieuses et fondamentales vérités et doctrines de l'Évangile, qui sont traitées ici, d'une manière si scripturaire, et en même temps si lumineuse, que (comme il a été exprimé par plusieurs juges compétents) «il n'y a point d'ouvrage de cette espèce qui puisse le surpasser.»

L'Arminianisme, cette dégoûtante hérésie, qui peut être appelée la racine et le tronc de toutes les doctrines fausses et hérétiques, est ici arrachée de ses trompeuses cachettes; et anatomiquement disséquée, mise à découvert, et dépouillée. La *libre volonté*, cette grande *idole* de l'homme tombé, est renversée de l'éminence qu'elle avait usurpée, et jetée aux taupes et aux chauves-souris; et la *libre grâce*, le Dieu de toute grâce lui-même, est exalté et montré comme assis sur le trône de sa gloire.

Je dois, dès l'entrée, dire franchement au lecteur, qu'il n'approuvera pas le contenu de cet ouvrage s'il est sous quelque dépendance, si petite soit-elle, de quelque chose qu'il doive accomplir par lui-même, pour se recommander la bienveillance et l'approbation du grand **JE SUIS**. Les caractères qui mangent leur propre pain, et qui portent leur propre vêtement (*Ésaïe 4:1*) ne trouveront ici aucune *nourriture* de leur goût, et nul *vêtement* convenable pour couvrir leurs personnages à propre justice. Il n'y a dans ces pages, autre chose, que ce qui doit devenir toujours plus odieux à l'orgueil du cœur humain, en tant qu'il n'est pas préparé par la grâce divine. La souveraineté de YÉHOVAH; le libre

amour de Dieu, ainsi qu'il s'est déployé dans le choix de l'Église en Christ avant les temps; la *prédestination* divine dans ses diverses *propriétés*, sont prouvées ici d'une manière supérieure; la *rédemption* telle qu'elle est limitée par le *prix* qu'elle a coûté; les rachetés manifestés par un pouvoir invincible; la glorieuse certitude de la *persévérance* finale des saints, ou en un mot, le salut tout de Dieu, tout de *grâce*, du commencement jusqu'à la fin, de l'élection jusqu'à la *glorification*; la créature *rien*, le Dieu trois fois saint *tout en tous*. Oui, lecteur, connu par une longue expérience, qu'une invariable proclamation de ces glorieuses vérités ne peut manquer d'arracher l'inimitié qui est toujours latente dans un cœur irrégénéré.

Mais posons *bien le cas*; et dans le langage fort et énergique du grand Toplady qu'il me soit permis de demander: Qu'est-ce en effet que la *prédestination* sinon le plan d'action de Dieu déterminé? Et qu'est-ce que la providence, si ce n'est l'accomplissement de ce plan? Dans son décret, Dieu a résolu en lui-même ce qu'il voulait faire et ce qu'il voulait permettre: par sa providence, cette volonté effective, et de permission, passe dans l'acte externe, et a son accomplissement positif. De telle sorte que le dessein de Dieu, tel qu'il était, a tracé le plan, et la *providence* a mis les couleurs. Ce que l'un a *désigné* l'autre l'*accomplit*. Ce que celui-là *ordonne* l'autre l'*exécute*. La *prédestination* a rapport à la pensée et à l'intention; la providence, à la main et à l'action de l'ouvrier. Le Seigneur est incapable de se tromper, il n'y a en lui nulle versatilité de volonté. Il ne peut être surpris par quelque inconvénient imprévu. Son trône est dans le Ciel, et il gouverne toutes choses. La *volonté* souveraine de Dieu est le premier anneau, son décret invariable est le second, et l'action toujours active de sa *providence* est le troisième dans la grande chaîne des causes. Ce que sa volonté a

déterminé, ce que son décret a ordonné, sa providence (soit médiatement soit immédiatement) l'effectue. Sa volonté a été la source adorable de toutes choses; son décret a tracé le canal; et sa providence dirige le courant. Je suis assuré que l'*écho* ne répète pas le son aussi ponctuellement, que la dispensation des choses actuelles correspond à la prédestination de Dieu, concernant ces choses. On ne peut nier ceci sans détrôner la providence et sans établir la *fortune* à sa place. Il n'y a point d'alternative. Je défie tous les sophismes des hommes, de découvrir une voie mitoyenne. Celui qui a fait toutes choses, dirige toutes les choses qu'il a faites, ou bien il les a abandonnées au hasard. Mais qu'est-ce que le hasard? Un mot sans signification. L'Arminianisme est donc l'Athéisme.

Je voudrais profiter de l'opportunité qui m'est offerte dans les remarques de cette préface, pour dire quelques mots *aux ministres de l'Évangile* qui persévèrent fidèlement, et qui sont désireux de *demeurer* fidèles jusqu'à la fin.

Souvenez-vous, frères, qu'on doit s'attendre, à ce que les hommes vaillants d'Israël (spécialement dans des jours semblables à ceux-ci) seront trouvés autour du *lit* de Salomon (qui est l'Église) tous portant l'épée, et étant experts pour la guerre; chacun ayant son épée à son côté, à cause de la crainte de la nuit. Je vous prie de considérer, comme votre plus haut honneur, de demeurer fermes sans *varier*. «O Timothée (dit saint Paul), garde ce qui t'a été confié.» (1 *Timothée* 6:20). (Ce bon, ce précieux dépôt) qui *t'a été commis*, gardez-le par le Saint-Esprit qui habite en nous. (2 *Timothée* 1:14). Désirez d'avoir une pleine intelligence et connaissance de la vérité, et cela sur ses propres fondements, et ne vous départez pas, pas même *d'un grain* de la précieuse vérité de Dieu, pas même pour l'ami le plus

cher de cette terre. N'ayez point égard aux mouvements fébriles des hommes; n'ayez aucun souci des pulsations de leur goût; ne craignez pas leur dédain, ne courtisez pas leur approbation. «Si je cherchais à plaire aux hommes (dit saint Paul) si même je plaisais aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ» (*Galates 1:10*). Tout ce qui est contraire et tout ce qui est contre la Parole de Dieu, vous devez le combattre. Et l'Arminianisme ou la libre volonté lui est contraire. Ne vous bornez donc pas à couper seulement quelque peu des branches supérieures, mais mettez la hache à la racine de l'arbre: car souvenez-vous que *l'Arminianisme* et le *Pélagianisme* (ce qui est là même chose) est la vie et l'âme du papisme.

Le docteur Owen, dans une admonition au sujet de l'ordination d'un ministre, en 1682, onze mois seulement avant sa mort; disait:

«Je crains qu'il n'y ait un grand tort fait à la vérité (non par manque de *lumières*, ni par manque d'*habileté*), mais par défaut d'*amour*. J'ai connu les *contestations* que nous avons eues pour les vérités de l'Évangile avant le commencement de nos troubles nationaux; et j'étais un de ceux qui s'engagèrent ardemment dans ces contestations. *J'ai connu ces pieux ministres qui combattirent pour la vérité comme pour leur vie et pour leur âme*: et toute l'opposition qui s'éleva contre eux, ne fut jamais capable de les décourager. Les *vérités divines* déclinent dans nos *chaires*, non par défaut d'habileté, mais par défaut d'amour. À peine à présent, entendons-nous un mot de ces vérités. Nous sommes presque honteux de les mentionner dans l'Église. Et celui qui les prêche sera sûr de s'exposer aux reproches et aux moqueries. *Mais nous ne devons pas avoir honte de la vérité*. Autrefois nous ne pouvions nous rencontrer avec un ministre

pieux, sans que l'erreur de l'Arminianisme ne fut montrée par lui, comme la ruine et le poison des âmes des hommes. Ces hommes pieux tremblèrent à sa vue, ils écrivirent et disputèrent contre lui. Mais à présent il n'en est point ainsi. À présent quoique nous retenions tacitement les doctrines de l'Évangile, l'amour de ses doctrines semble s'être grandement refroidi, et leur pouvoir presque perdu. Mais nous n'avons pas gagné du terrain de cette manière; nous ne sommes ni *plus saints*, ni *plus fertiles*, que lorsque nous prêchions ces vérités, et que nous les enseignions diligemment. Ces vérités furent la vie de la réformation: elles ont été la vie et l'âme de ceux qui nous ont précédés dans le repos. Ils trouvèrent la force, et la consolation de ces vérités, dans la *vie* et dans la *mort*: et maintenant ils trouvent la *réalité* de ces *vérités* dans la *gloire!!* Ah! que pendant le reste de nos jours, nous achetions la vérité et ne la vendions point (1).»

Quelques personnes voudraient bien nous persuader, que la controverse Arminienne a bien changé d'aspect depuis les jours de Christophe Ness; et que lorsqu'elle est agitée (ce que par charité ils voudraient voir arriver le plus rarement possible), elle tourne sur d'autres points, que ceux contenus dans ce livre. Non, non; le subtil ennemi pourra habilement manœuvrer pour combattre derrière une batterie masquée; il changera seulement en paroles, son champ de polémique; mais *le ténébreux aspect de l'Arminianisme n'est point changé*. On pourra dire de lui, comme d'Amalek:

«À cause que la main d'Amalek est contre le trône du Seigneur, à cause de cela le Seigneur a juré, que le Seigneur aura guerre avec Amalek de génération en génération.» (*Exode 17:16*)

L'Arminianisme *moderne*, n'est que l'ancien *Pélagianisme*, qui s'éleva dans le *second* siècle; et le *Pélagianisme* est le *Papisme*; et le *Papisme* n'est qu'un autre nom pour la *libre volonté* de l'homme, en opposition à la libre grâce de Dieu. C'est tout un (*c'est l'Antichrist*).

Nous vivons en vérité dans un temps d'un triste déclin de la vérité. Il y a plus de 85 ans que le docteur Gill écrivit comme dans un esprit prophétique. Car, dans son sermon intitulé: *Homme du guet, quelle heure de la nuit est-il?* qu'il prêcha le 27 décembre 1750, il dit:

«La nuit s'approche; les ténèbres du soir sont répandues autour de nous, et les signes d'une nuit qui paraîtra bientôt et qui apparaîtra de plus en plus, sont très manifestes.»

«La froideur et l'indifférence pour les choses spirituelles; un manque d'affection pour Dieu, pour Christ et pour son peuple, pour *ses vérités* et pour *ses ordonnances*, peut s'observer aisément. Le premier amour est abandonné; l'iniquité abonde; et l'amour de plusieurs se refroidit, et se refroidira de plus en plus; on finira par négliger les Ministres de l'Évangile, tandis que ceux qui professent d'être chrétiens seront froids leur égard, les éviteront avec soin, ne voudront pas faire attention à eux, leur parler, et beaucoup moins les recevoir dans leurs maisons; et encore moins entendre leur *prédication*. Toutefois comme il n'est pas totalement nuit ou ténèbres; nous avons une sorte de crépuscule, entre le clair et l'obscur, entre le jour et la nuit.»

Il y a eu des ténèbres de plus en plus depuis l'heure où ce sermon a été prêché. Le *Seigneur connaissait ce qui était devant nous*. Mais, mes chers frères dans le ministère,

«qu'aucune de ces choses ne vous sépare, d'une étroite adhésion à la vérité. Unissez-vous ensemble pour la foi, *contre l'ennemi commun*. Demeurez fermes, quoique le plus grand nombre de ceux qui professent le christianisme, soient contre la vérité, et quoique ce soient les riches, les sages, les instruits; et quoique la vérité soit exposée aux reproches et aux persécutions. Soyez de bon courage; considérez-vous comme engagés dans une bonne cause, et comme combattant sous le commandement du grand capitaine de votre salut: vous êtes sûrs de la victoire à la fin, et le résultat sera une *couronne de vie*. Gardez soigneusement la Parole de Dieu; éprouvez *les doctrines*, éprouvez les esprits par elles, s'ils sont de Dieu. La Parole du Seigneur est une lampe, et une lumière pour vous, faites-en un bon usage. *Quand est-ce que la lumière est plus utile que dans la nuit? et il est suit maintenant*. Prenez donc vos lampes et vos lumières dans votre main et marchez en vous tenant *près de la Parole de Dieu* à laquelle vous faites bien de prendre garde, comme à une lumière qui luit dans les ténèbres. Heureux est le serviteur, que son Seigneur trouvera veillant lorsqu'il viendra.» (Gill).

Lecteur, éprouvez le contenu de *ce livre* par l'étendard des *écrits* du Seigneur, *la Bible*.

Les preuves de l'Écriture sont clairement mises devant vous, dans chaque page: «Examinez bien vous-mêmes; éprouvez toutes choses, retenez ce qui est bon» (*1 Thessaloniens 5:21*).

Dans mes premières éditions, j'ai informé le lecteur et je répète ici l'information; que j'ai pris la liberté de retrancher, et aussi de beaucoup augmenter dans ce volume, dans l'original écrit par Ness. Quant aux points de doctrine, il n'y a pas de changement, nous avons partout marché ensemble dans un accord mutuel. La phraséologie et le mode d'expression employé par Ness en 1700, nécessitait une *révision* et une *correction* pour rendre l'ouvrage présentable au lecteur de 1836.

De plus les mots latins, grecs, hébreux, se trouvant presque à chaque page dans *l'original*, le livre dans son vêtement primitif, ne pouvait être approprié aux lecteurs ordinaires, ni facilement étudié par eux. Ma première édition a été appréciée par beaucoup d'enfants de Dieu; et dans cette édition aussi, la gloire de Dieu, et le bien de son peuple, a été devant mes yeux. Oh! puisse la bénédiction divine l'accompagner, pour l'affermissement de beaucoup d'âmes dans la *vérité*, et pour retirer les autres des dangereux sentiers de *l'erreur!* (*John Andrews Jones, Londres, 24 mars 1836*)

Courte notice sur l'Auteur

Je ne puis présenter au lecteur qu'une courte notice sur le digne auteur de ce petit, mais cependant important ouvrage: cette notice en extraite du Mémorial des non conformistes du docteur Calamis.

Christophe Ness. M. A. du Col. de St.-Jean, à Cambridge, était le fils de Thomas Ness, de North Cave, dans la partie Est, du comté d'York. Il naquit le 26 décembre 1621, étudia la grammaire sous M. Seaman, jusqu'à l'âge de 16 ans, lorsqu'il fût envoyé à Cambridge. Ayant passé sept ans dans ce collège, il se retira à l'âge de 23 ans dans son pays, à l'époque des guerres civiles, et il prêcha quelque temps à *Cliffe Chapel* sous l'inspection de son oncle Brearcliffe, qui était un théologien éminent, et vicaire de *North Cave*, de là il reçut une vocation pour *Holderness*, et peu d'années après, pour *Beverley* où il tint une école et prêcha occasionnellement. Le docteur Winter, étant élu prévôt du collège de Trinité Dublin, résigna à M. Ness, sa survivance de Cottingham, près de Hull. Le Seigneur fut avec lui dans son œuvre, de telle sorte qu'il fût l'instrument de la conversion de plusieurs âmes; particulièrement de M. Thomas Ravin, qui devint un des chrétiens les plus remarquables de la ville lorsque ses cheveux commencèrent à blanchir. Après quelques années, il fut appelé à *Leeds*; et là aussi beaucoup de personnes eurent à bénir Dieu à son occasion pour le bien qu'elles reçurent par son ministère. Depuis l'année 1656 à l'année 1680, il fut lecteur de N. Stiles, et après sa mort, de M. le docteur Lake (depuis évêque de Chichester), avec lequel il eut beaucoup de *controverses*.

Aussi souvent que le docteur établissait la libre volonté, et les efforts de la créature, le matin; aussi souvent il fut réfuté par M.

Ness, qui élevait en haut Christ, et prêchait la *libre grâce*, le soir. En 1662, étant rejeté de l'établissement pour cause de non conformité, il prêcha quelque temps privément. Lorsqu'on passa «*The Five-Mile Act*», il se retira à Clayton, et de là à Morley. Lorsque les temps devinrent plus favorables, il eut une maison à Hunslet, où il instruisait des jeunes gens, et prêchait en particulier, jusqu'en 1672. Lorsque le grand manège à Hunslet fut converti en une maison de réunion, il y prêcha publiquement, à une nombreuse congrégation. Il mourut le 26 décembre 1705, âgé de 84 ans, jour pour jour, et fut enterré dans Bunhill-Fields. Il fut dans le ministère au-delà de 60 ans.

M. Ness, a écrit plusieurs livres; le principal est intitulé: *Histoire et Mystère de l'ancien et du nouveau Testament*, 4 vol. in-folio. Un antidote Protestant, contre le poison du Papisme, La couronne et la gloire du chrétien, et sa marche et ouvrage sur la terre, et une histoire de l'Église, et des prophéties de l'Écriture, depuis Adam jusqu'à la fin du monde.

Le présent ouvrage contre l'Arminianisme, le placera certainement en un haut rang comme un grand *Casuiste*. Il l'écrivit plusieurs années avant de le livrer à l'impression. On peut dire qu'il contient la moelle de son mâle entendement, dans toute sa vigueur, et même l'entendement d'un homme régénéré en nouveauté de vie, éclairé d'une lumière divine, et auquel il était donné de *voir l'intention de Dieu dans sa très-sainte Parole*. À l'âge de quatre-vingts ans, il publia ce volume comme son dernier legs à l'Église. Ce petit livre, dit-il, m'a prit beaucoup d'études, beaucoup d'ardentes prières et beaucoup de pressantes sollicitations à Dieu. J'ajoute seulement que la bénédiction de Dieu puisse en accompagner l'étude, dans beaucoup d'âmes, pour l'amour de Jésus. *Amen*.

Préface de l'Auteur

Lecteur impartial

Examine ces quelques considérations: quoique ce petit manuel soit mince en lui-même, il ne doit pas cependant être méprisé car,

Premièrement nous lisons que le puissant ange de l'alliance avait un très-petit livre ouvert dans sa main (*Apocalypse 10:2*), néanmoins ce petit livre contenait les grands *intérêts du petit petit troupeau* du Rédempteur; double diminutif ainsi que Christ l'exprime (*Luc 12:32*). Et ce petit livre n'était pas *fermé* ni *scellé*, mais *ouvert*.

C'est l'œuvre de l'Anté-Christ de le tenir fermé. Il doit aussi être mangé, *prends et mange* (*Apocalypse 10:10*). C'est-à-dire, il doit descendre et être caché dans ton cœur («J'ai caché ta Parole dans mon cœur» *Psaumes 119:11*), donc l'âme la plus simple pourra en avoir une droite conception. «La Parole est près de toi dans ta bouche, et dans ton cœur, afin que tu puisses la suivre» (*Deutéronome 30:14*).

Secondement. Ce petit livre m'a coûté beaucoup d'études et beaucoup de travail pour sa composition, afin qu'il pût contenir la moelle et la quintessence des meilleurs auteurs sur ce sujet. De plus il m'a coûté également beaucoup d'ardentes prières à Dieu, et beaucoup d'ardentes luttes avec Dieu, afin que *je ne fusse pas un de ceux qui se rebellant contre la lumière* (*Job 24:13*). *Mais que je pusse voir la lumière dans sa lumière* (*Psaumes 36:9*); et avoir mes yeux oints avec *le collyre de Christ* (*Apocalypse 3:18*), qu'il me fût donné de voir clair dans ces choses profondes qui ont

si fort embarrassé le monde chrétien. De même que le bienheureux Athanase soupirait dans son temps, de ce que le *monde était inondé par l'Arianisme*; de même le sujet de douleur de nos jours est que le monde chrétien *est inondé et même submergé par le débordement de l'Arminianisme*, qui est sorti de la gueule du serpent, afin d'engloutir la femme (l'Église) dans ses flots (*Apocalypse 12:15*).

En troisième lieu. De peur que le débordement de ce déluge de l'Arminianisme, n'amène notre destruction, il est grand besoin que quelques serviteurs de Christ courent pour arrêter une plus grande extension de cette *plaie* et de cette *lèpre*. Ainsi Moïse se tint dans la brèche, et prévint la destruction d'Israël (*Psaumes 106:23; et aussi Nombre 16:48*), «Il se tint entre les morts et les vivants, et la plaie fut arrêtée». Et le Seigneur se plaint de la négligence de ce devoir, disant qu'il ne trouve personne pour se tenir à la brèche, etc. *Ô Israël, tes prophètes sont comme les renards dans le désert. Vous n'êtes pas allés dans la brèche, et n'avez pas formé la palissade pour la maison d'Israël, pour tenir ferme dans la bataille dans le jour du Seigneur. Par des mensonges vous avez rendu lâche le cœur des justes, que je n'avais pas faits lâches; et fortifié la main du méchant en lui promettant la vie (Ézéchiél 13:5,22)*. Tandis que je considérais ces choses, le Seigneur excita mon esprit, pour faire comme on fait dans les incendies ordinaires, lorsque chacun court avec le meilleur vase qu'il peut rencontrer pour éteindre les flammes dévorantes, et les empêcher de consumer tout ce qui est devant elles.

En quatrième lieu. Lorsque j'eus complété ce court abrégé, je le montrai au docteur Jean Owen, à M. Nicolas Lockier, et à M. George Griffith; qui tous unanimement l'approuvèrent, et

écrivirent pour le recommander, une épître qui est trop longue pour l'insérer ici mais dont j'affirme l'existence.

Finalemment. Comme on peut montrer sur une petite carte, un vaste pays qu'on ne pourrait parcourir qu'en beaucoup de temps; de même ce petit livre est *multum in parvo, beaucoup dans peu*. Lisez-le *sérieusement* sans *partialité*, et que le Seigneur vous donne de l'intelligence en toutes choses. (*Christophe Ness, 30 septembre 1770.*)

De l'Arminianisme en général

Ce fut le lot du Seigneur d'être crucifié entre deux larrons l'un sa droite et l'autre sa gauche; il en est de même de la vérité dont il est l'auteur. La vérité a des ennemis nombreux des deux côtés.

Tandis que quelques-uns considèrent la Bible, comme une imposture dans le monde, et traitent le salut par Christ comme une tromperie des prêtres; il y en a d'autres qui disent avoir Christ et être un avec Christ, et néanmoins avec une audacieuse arrogance, ils décrivent les ordonnances de l'Évangile, et considèrent les moyens de grâce comme un fardeau trop pesant pour une conscience née libre et comme trop bas et trop charnels pour un esprit séraphique. La vérité a autant d'ennemis au-delà d'elle, comme ses côtés: autant qui devancent le troupeau de Christ et l'agneau qui les conduit; qu'il y en a qui s'en écartent ou qui demeurent en arrière. La vérité est toujours demeurée entre ces deux extrêmes. Les Sociniens décrivent la divinité de Christ et sa satisfaction, comme si ses souffrances avaient été seulement pour nous donner un exemple, et non pour faire une expiation. Les catholiques romains changent le vrai service de Dieu en un *service volontaire*, et enseignent leurs propres traditions, à la place des commandements de Dieu, détériorant les institutions de Dieu, par les inventions de l'homme; et les Arminiens appellent la justice de Dieu à la barre de la raison. Ils osent s'élancer avec confiance dans le profond océan des mystères divins; et en expliquant les décrets de Dieu, dans lesquels le bienheureux Paul, ne pouvait trouver de fond, et s'écriait: «Ô profondeur», etc. (*Romains 11:33*): ils osent entreprendre d'aller le tirer de son *nec plus ultra*, en disant:

«Dieu a prévu que Jacob croirait, et qu'Ésaü ne croirait pas; en conséquence, il a aimé l'un et a haï l'autre.»

Ainsi l'école d'Arminius enseigne une théologie plus profonde que celle que Paul a pu apprendre dans le troisième ciel. Non-seulement ils donnent satisfaction comme les Sociniens, à l'orgueil de la raison de l'homme, mais aussi l'orgueil de la volonté de l'homme en exténuant et en diminuant la culpabilité et la souillure du péché originel; et comme la Papauté, leur sœur aînée, ils satisfont l'orgueil des sens. De là le docteur Leighton appelle l'Arminianisme,

«le Benjamin du Pape, le dernier et le plus grand monstre de l'homme de péché; l'élixir de l'anti-christianisme; le mystère du mystère d'iniquité; le cabinet du Pape; la vraie quintessence de l'équivoque.»

À ce sujet aussi Mr Rous, professeur au collège d'Éton, ajoute,

«l'Arminianisme est comme le frai ou semence de la Papauté, que la chaleur du succès pourra aisément convertir en grenouilles du puits de l'abîme.»

Hé! que sont les nouveaux Arminiens, sinon la progéniture vernissée des anciens Pélagiens; qui font de la grâce de Dieu un valet de pied de la volonté de l'homme, ou plutôt la volonté de l'homme elle-même? C'est mettre le berger sous la garde des brebis. C'est mettre Dieu dans la même extrémité où se trouva Darius, qui aurait été bien aisé de sauver Daniel, mais qui n'eut pas ce pouvoir (*Daniel 6:14*).

Que signifie en autre chose leur doctrine, qu'ils appellent prescience, ou préconnaissance en Dieu; la vérité de laquelle dépend non du décret de Dieu, mais de la libre volonté de la créature? Ceci n'est autre chose que soustraire la Créature à la dépendance du Créateur, et enchaîner la Divine Providence. Ainsi cette fatale nécessité qu'ils voulaient mettre à notre porte, demeure inévitablement à la leur; et en conséquence de leur système, Dieu doit dire à l'homme:

«Ô ma pauvre créature! Cette fatale *fortune* qui vous opprime, vous devez la supporter plutôt que de vous en plaindre, car elle est de toute éternité et avant ma providence. Je ne pourrai l'empêcher, je ne pourrai faire autre chose que consentir à ces fatales possibilités; et un inévitable destin, que je le veuille ou non, a prononcé l'irrévocable sentence.»

Ceci est-il autre chose, que le renversement de toutes ces grâces de foi, désespérance, etc.; que la réjection de toute piété vitale; et que renverser le grand YÉHOVAH lui-même de son trône de gloire, pour mettre à sa place Dame *Fortune* et son culte? Ces grandes abominations et beaucoup d'autres ont été découvertes de nos jours, dans la chambre de l'imagination; et ne sont autre chose que mesurer les mystères surnaturels avec la règle tordue de la raison dégénérée. «La sagesse est trop haute pour le fou» (*Proverbes 24:7*). C'est donc bien à propos, qu'il a été dit sur ces points-là et une fois pour toutes: «Donne-moi une raison mortifiée» car; commander à l'entendement infini de Dieu, et ne lui accorder nulle raison pour guider ses déterminations, sinon ce que nous comprenons; est extrêmement arrogant.

La raison ne doit être ni une règle pour mesurer la foi, ni un juge de la foi. Nous pourrions donner une raison de notre foi, savoir: «*car il est écrit*», mais non une raison de la chose même que nous croyons, comme, pourquoi Jacob fut aimé et Ésaü fut haï, avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal. *Ceci fut le conseil de la propre volonté de Dieu*. Touchant de si sublimes mystères notre foi demeure sur deux solides fondements;

1. **Le premier** est, que l'existence, la sagesse et la puissance de Dieu, surpassent infiniment la nôtre; et qu'ainsi il pourra nous révéler des choses bien au-dessus de notre portée.
2. **Le second** est, que tout ce que Dieu a révélé est indubitablement vrai, et qu'on doit le croire, quoique nous n'en puissions sonder la profondeur, avec la sonde de notre raison: parce que la raison de l'homme n'est pas absolue, mais qu'elle est diversement limitée, incertaine à cause de sa fragilité et incomplète dans son exercice même.

Chapitre I

De la Prédestination

Pour que le lecteur puisse avoir une vue claire de la prédestination, j'établirai cette doctrine:

1. Comme étant révélée dans la Bible:

2. En considérant les vues des Arminiens à cet égard, savoir: qu'elle est conditionnelle, d'après la prévision de la foi, des œuvres, de la persévérance, etc., et,

3. En répondant aux objections, que les Arminiens mettent en avant contre l'élection et la prédestination.

La doctrine de la Prédestination

La prédestination est le décret de Dieu, par lequel (conformément au conseil de sa propre volonté), pré-ordonne quelques-uns des hommes, la vie éternelle, et la refuse aux autres, ou les laisse; et cela pour la louange de la gloire de sa miséricorde et de sa justice. Quelques-uns sont vases de miséricorde, quelques-uns sont vases de colère.

«Le potier n'a-t-il pas tout pouvoir sur l'argile, pour faire d'une même masse de terre, un vase à honneur et un autre à déshonneur? qu'est-ce, si Dieu voulant montrer sa colère, et faire connaître son pouvoir, a supporté avec une grande patience les vases de colère préparés pour la destruction: et pour faire connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde qu'il a auparavant préparés pour la gloire.» (Romains 9:21-23).

Dans une grande maison il y a divers vases soit pour l'utilité, soit pour l'ornement; vases à honneur et vases à déshonneur (2 Timothée 2:20); et le maître de la maison, sans qu'on puisse accuser sa sagesse, a le droit d'user de tous ces vases, de la manière qui lui semble convenable. Dieu s'est servi même de Pharaon, et des plus grands ennemis de l'Église; ne fut-ce que comme d'un marmiton, pour polir par ses mains les vases de miséricorde. Dieu a préparé les élus pour sa gloire; et il a par l'éternel et libre dessein de sa volonté, pré-ordonné tous les moyens pour ce but; tels que, la rédemption par Christ, la régénération par le Saint-Esprit, l'appel effectuel à la conversion, la justification au tribunal de sa conscience par la foi salutaire dans les mérites de Jésus; la sanctification dans le cœur par l'Esprit, produisant une sainte vie et une sainte conversation avec Dieu et les hommes. Et ces participants bénis, sont gardés par la puissance de Dieu, par la foi à salut (1 Pierre 1:5). Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi appelés, et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. Que dirons-nous donc à ces choses? Nous dirons avec l'apôtre, «Dieu ne nous a pas destinés à la colère, mais à obtenir le salut» (1 Thessaloniens 5:9).

La prédestination est appelée destination comme renfermant un ordre déterminé, des moyens à la fin; et pré-destination, parce que Dieu a désigné cet ordre en lui-même, avant l'actuelle existence des choses ainsi ordonnées. Le mot grec signifie, une pré-séparation pour le spécial usage de Dieu; comme Israël fut séparé d'entre toutes les nations du monde, pour être l'héritage particulier de Dieu. «JE SUIS le Seigneur votre Dieu, qui vous ai séparés de tous les autres peuples.» (Lévitique 20:24) «Le Seigneur ton Dieu t'a choisi pour lui être son peuple particulier, au-dessus de tout peuple qui est sur la surface de la terre»

(Deutéronome 7:6). Je vous ai séparés pour que vous soyez vases de miséricorde, membres de Christ, et temples du Saint-Esprit; avant tous les temps, même de toute éternité. La divine prescience est en général prise aussi quelquefois pour la prédestination (Romains 11:9). Dieu n'a point rejeté son peuple, qu'il a auparavant connu (ce sont ceux qu'il a prédestinés), ainsi, de la même manière, la prédestination est prise strictement et en particulier pour l'élection même (Romains 8:30; Éphésiens 1:5). En conséquence dans le traité suivant, j'en parlerai de cette manière, employant le mot élection et prédestination indistinctement. La prédestination est aussi appelée un décret divin, à cause qu'elle renferme en elle-même le conseil déterminé de Dieu, et le conseil de sa propre volonté, en amenant telles et telles fins, par tels et tels moyens. En effet, contre ton saint fils Jésus, se sont assemblés Hérode et Ponce Pilate, etc., pour accomplir ce que ta main et ton conseil avaient déterminé devoir arriver (Actes 4:28). «Nous ayant prédestinés, conformément au bon plaisir de sa volonté» (Éphésiens 1:5). «Étant prédestinés conformément au dessein de celui qui opère toutes choses, d'après le conseil de sa propre volonté» (Éphésiens 1:11). L'élection ou la prédestination du Seigneur, est, dans le style de l'Écriture sainte, appelée la main, le conseil déterminé, le dessein, le bon plaisir de Dieu (Actes 2:23; Éphésiens 1:9).

Ce divin décret de prédestination a diverses propriétés; il est éternel, immuable, absolu, libre, distinctif, extensif.

La première propriété du décret divin, c'est qu'il est ÉTERNEL.

Ceci se prouve par les raisons suivantes:

1. Les actes intrinsèques inhérents de Dieu, sont la même chose que son essence: le décret divin est un acte de cette

nature; et par conséquent, comme l'essence de Dieu est éternelle, son décret doit aussi être éternel. Ainsi le Décret, c'est Dieu décrétant, parce que tout ce qui est en Dieu, est Dieu: c'est Dieu lui-même par un acte éternel, décrétant et déterminant tout ce qui doit arriver, à la louange de sa propre gloire.

2. La seconde raison est déduite de la simplicité de Dieu, c'est-à-dire Dieu considéré comme un acte simple et parfait, sans rien de composé ni de successif. Dans un tel être il ne peut pas plus y avoir une pensée nouvelle, une nouvelle intention, ou un nouveau dessein, qu'il ne peut y avoir un nouveau Dieu. Quoi que ce soit qu'il pense, il le pense toujours, et l'a toujours pensé, et le pensera toujours. Quoi que ce soit qu'il se propose, il se le propose toujours, et se l'est toujours proposé et se le proposera toujours. Il dit: «Je connais les pensées que j'ai à votre égard, pensées de paix et non de mal, pour vous donner l'issue que vous attendez»; (Jérémie 29:11). Comme il ne peut connaître quelque nouvelle chose; il ne peut non plus vouloir une nouvelle chose; car son nom est, JE SUIS. Il ne prend pas, comme l'homme, de nouveaux conseils ni de nouvelles déterminations.

3. La troisième raison est prise de Christ. Si Christ est l'Agneau de Dieu, immolé dès la fondation du monde (comme il est appelé: Apocalypse 13:8). Il faut donc de nécessité que la prédestination à la vie soit avant le temps; parce que Christ est le fondement de l'élection. Nous sommes élus en lui. «Conformément à ce qu'il nous a choisis, en lui avant la fondation du monde» (Éphésiens 1:4) et prédestinés par lui, «nous ayant prédestinés à l'adoption des enfants par Jésus-Christ, à lui-même» (Éphésiens 1:5). Christ est le moyen. Maintenant le but et la détermination, ne peuvent être d'une date postérieure aux moyens pour atteindre ce but; ils sont relatifs l'un à l'autre. Et si Christ est l'Éternel propos du Père,

l'acte d'élection en Christ doit être nécessairement aussi son propos éternel.

4. L'Écriture prouve expressément l'éternité du décret, disant: il fut avant le commencement du monde (2 Timothée 1:9; Tite 1:2); et avant la fondation du monde (Éphésiens 1:4); et ce fut son éternel propos qu'il se proposa en Jésus-Christ notre Seigneur. (Éphésiens 3:11).

5. C'est la prérogative royale du grand JÉHOVAH, d'ordonner aussi bien que de disposer les choses qui arrivent et qui doivent arriver. J'ai disposé l'ancien peuple et les choses qui arrivent et qui arriveront (Ésaïe 44:7). Nul ne peut indiquer le temps à Dieu. Il dit: «qui est semblable à moi et qui m'indiquera le temps?» (Jérémie 50:44). De là on dit que le temps est gros des décrets éternels de Dieu, et qu'il enfante leur accomplissement dans la saison convenable. Et le décret s'accomplira (avant que le décret s'accomplisse) (Sophonie 2:2). Tout ce qui a son accomplissement dans le temps, fut décrété de toute éternité.

6. Si les intérêts humains reçoivent la louange, que ce sont des choses anciennes; (1 Chroniques 4:22). Combien plus le décret divin qui n'est pas l'ouvrage d'hier! Si la partie négative de la prédestination (les impies), ont été ordonnés d'ancienneté (Jude 1:4). Donc à plus forte raison la partie positive. Le propos de Dieu d'aimer Jacob, aussi bien que de haïr Ésaü, fut «avant qu'ils eussent fait ni bien ni mal» (Romains 9:11).

Objection

Quelqu'un pourra objecter et dire: nous accordons que la prescience ou la préconnaissance de Dieu est éternelle, mais non

sa prédestination; ce choix ou cette élection mentionnée (1 Corinthiens 1:27-29), doit être une temporelle et non une éternelle élection.

Réponse

1. À l'égard de Dieu, la connaissance des choses qui doivent arriver doit suivre le décret qui les concerne: car les choses doivent d'abord être décrétées, et ensuite prévues, telles qu'elles sont dans le décret; et dans ce sens la prescience présuppose la prédestination. «Toutes ses œuvres sont connues à Dieu dès le commencement du monde» (Actes 15:18).

Dieu n'a pas une imparfaite, mais une complète préconnaissance de toutes les choses futures; les moyens et la fin; non-seulement tels qu'ils pourront être, mais aussi tels qu'ils seront d'après sa divine détermination.

2. La prescience ou préconnaissance est prise pour l'amour éternel de Dieu. «Ceux qu'il a pré-connus, les a aussi prédestinés» (Romains 8:29); ce qui signifie, ceux qu'il a pré-aimés. C'est ainsi que Zanchius le lit (2).

Ceux qu'il a pré-connus, non-seulement avec la connaissance d'observation, mais aussi avec la connaissance d'approbation; il a pré-connu qu'ils étaient siens. Ainsi c'est la prédestination elle-même; et accorder une éternelle prescience, sans une éternelle prédestination, c'est rompre un anneau de cette chaîne d'or (Romains 8:29,50). «Dieu n'a point rejeté et ne rejettera pas son peuple qu'il a pré-connu» (Romains 11:2).

3. Quelques-uns accordent une prédestination éternelle, aux élus seulement, mais à ceux qui ne sont point élus, rien qu'une prescience ou une prévision (sans nulle pré-ordination), de peur de faire Dieu l'auteur du péché ou de la ruine de la créature. Mais ces hommes craignent sans sujet de crainte; car le plus grand mal qui jamais ait été commis dans le monde, savoir la crucifixion du prince de gloire, Jésus Christ, arriva non pas seulement sous la prescience de Dieu, mais encore d'après son conseil déterminé. LUI étant livré par son conseil déterminé, vous l'avez pris et vous l'avez crucifié et mis à mort par la main des iniques (Actes 2:23 et 4:28). L'action de prendre et de s'emparer de Christ, fut non-seulement pré-con nue, mais immuablement déterminée.

4. Même en accordant que l'apôtre parle d'une élection ou d'un choix temporel, dans 1 Corinthiens 1:27, etc., alors cela ne signifie autre chose que notre vocation ou appel; et une réprobation temporelle n'a d'autre signification que l'endurcissement de l'homme. On accorde que l'accomplissement de ces deux choses, a lieu dans le temps, ainsi il ne peut être confondu avec l'éternel décret de Dieu: La vocation et l'endurcissement ne sont autre chose que fruits et effets de cet éternel décret.

Déductions tirés de ce qui précède.

1. L'amour de Dieu est-il éternel? donc Satan ne peut remonter au-delà de son origine ni s'interposer entre cet amour de Dieu et nous; car, cet amour a été avant que le monde fut, et que Satan lui-même fut.

2. Augustin répondit à un insensé trop curieux qui lui demandait ce que Dieu faisait avant que le monde fut fait: «Il

faisait l'enfer pour des hommes tels que vous.» Mais ceci nous enseigne que Dieu nous choisissait pour lui-même avant que le monde ne commençât: Ô profondeur!

3. S'il en est ainsi, Ô croyant, donc ta vocation et tes souffrances renferment une gloire éternelle au-dedans d'elles, toute cette consolation est perdue dans la doctrine contraire.

Seconde propriété du divin décret de la prédestination; elle est IMMuable.

De là elle est comparée aux montagnes d'airain (Zacharie 6:1) (3), et elle est appelée l'immutabilité de son conseil (Hébreux 6:17). Ceci devient évident par beaucoup de raisons. Telles que les suivantes:

1. Le décret divin a une source immuable, savoir l'immutabilité de Dieu. Il est dans une pensée, et qui pourra le faire changer? (Job 23:13). Il désire, et il fait ce qu'il désire; nul être créé ne peut s'interposer entre son désir et l'accomplissement de ce désir pour empêcher leur rencontre. «Dieu n'est pas homme pour mentir, ou fils de l'homme pour se repentir» (Nombres 23:19). «JE SUIS le Seigneur, je ne change point» (Malachie 3:6); en «lui il n'y a point de variation ni d'ombre de changement» (Jacques 1:17). «Le conseil du Seigneur demeure à toujours, et ses pensées à toutes générations» (Psaumes 33:11). «Il y a beaucoup de projets dans le cœur de l'homme; et néanmoins le conseil du Seigneur demeurera ferme» (Proverbes 19:21). L'homme est une pauvre créature versatile, il change de pensées, plus souvent que de vêtements, soit à cause des ténèbres de son entendement, soit cause de la perversité de sa volonté: il voit fréquemment quelque chose qu'il ne voyait pas auparavant; mais

il n'y a point une telle imperfection en Dieu. Toutes choses sont nues devant lui, disséquées, ou entièrement découvertes. «Il n'y a aucune créature qui soit caché ses yeux, mais toutes choses sont nues et entièrement découvertes aux yeux de celui à qui nous avons à rendre compte» (Hébreux 4:13). Il connaît toutes ses œuvres (leur nature et leurs circonstances), aussi parfaitement dès le commencement du monde, qu'il les connaîtra à la fin. Et il demeure encore dans un même sentiment, lorsque ses dispositions sont changées, car il a décrété ce changement de toute éternité.

2. Le décret de l'élection repose sur immuable fondement, savoir, ce rocher des siècles, Jésus Christ, le même hier, aujourd'hui, et éternellement (Hébreux 13:8). Comme le premier Adam fut la pierre fondamentale dans le décret de la création; ainsi le second Adam, savoir, Jésus, est la pierre fondamentale dans le décret de l'élection. Dieu nous a bénis en lui; et certainement nous serons bénis. Il nous a choisis en lui; il nous a pardonnés en lui; scellés en lui; édifiés et perfectionnés en lui. «Selon son propre dessein de la grâce qui nous a été donnée EN Jésus Christ, avant le commencement du monde» (2 Timothée 1:9). Tous ces actes de grâce sont dit être en Christ. Qui nous a bénis EN Christ (Éphésiens 1:3). Choisis EN lui (Éphésiens 1:4); qui nous a pardonnés et EN «qui nous avons la rédemption par son sang, savoir le pardon de nos péchés» (Éphésiens 1:7). EN qui aussi, «après que vous avez crû, vous avez été scellés» (Éphésiens 1:13); enracinés et édifiés EN lui (Colossiens 2:7); et vous êtes parfaits en lui (Colossiens 2:10); En vérité Christ lui-même, a été sous une divine ordination; il a véritablement pré-ordonné avant la fondation du monde (1 Pierre 1:20). Et il est appelé, la pierre élue (1 Pierre 2:6) Christ est la première personne élue. «Voici mon serviteur que j'ai choisi, mon élu», etc.

(Ésaïe 42:1; Matthieu 12:18). Christ a été choisi comme le chef, et nous, comme ses membres; et en conséquence, il est dit que nous sommes donnés à Christ. «Ils étaient tiens et tu me les as donnés» (Jean 17:6). Maintenant aussi longtemps que ce fondement demeure ferme, aussi longtemps l'édifice élevé dessus, demeure immuable. Le temple est établi fermement, sur ces deux colonnes, Joachim et Boas, c'est-à-dire stabilité et force; ainsi le décret d'élection demeure ferme sur Christ le fondement; et nul ne peut arracher une âme élue de ce fondement. Nul ne peut arracher quelqu'un de ceux qui sont à Christ, hors de ses mains. Christ ne perdra aucun de ceux qui lui ont été donnés; il accomplira la volonté de Dieu son Père, en prenant soin d'eux tous. «Et c'est ici la volonté de mon Père qui m'a envoyé, que je ne perde rien de ce qu'il m'a donné, mais que le ressuscite au dernier jour» (Jean 6:39). «Ils ne périront jamais» (Jean 10:28).

3. Elle est immuable, à cause que c'est un décret écrit dans le Ciel; et ainsi hors de la portée de la colère de l'homme, et de la rage des démons, pour être déchirée.

«Le Seigneur connaît ceux qui sont siens» (2 Timothée 2:19).

Ils sont l'assemblée et l'Église des premiers nés, écrits dans le Ciel (Hébreux 12:23). De là il est appelé le livre de vie de l'Agneau, qui contient une liste des élus, déterminée par l'inaltérable conseil de Dieu; dont le nombre ne peut être augmenté ni diminué. Ceci est un sujet de joie plus grand que d'avoir domination sur les démons, mais «plutôt réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le Ciel» (Luc 10:20); mais si vos noms pouvaient être écrits dans le Ciel aujourd'hui et effacés demain, il n'y aurait pas de fondement pour un tel sujet de joie.

Que si les écrits des Mèdes et des Perses, qui n'étaient que des écrits terrestres ont été inaltérables (Daniel 6:8), combien plus doit être inaltérable le décret du grand Dieu écrit dans le Ciel! Pilate pourra-t-il dire: «Ce que j'ai écrit, je l'ai écrit» (Jean 19:22). Ce qui est dire; mes écrits ne doivent pas subir d'altération, et Dieu ne pourra-t-il le dire aussi à plus forte raison? «Je connais, dit Salomon, que ce que Dieu fait, il le fera toujours; rien ne peut y être ajouté et rien ne peut en être retranché» (Ecclésiaste 3:14). «Mon conseil demeurera ferme et je ferai tout mon plaisir, j'ai dit cela et je veux que cela arrive, je me suis proposé cela et aussi je le ferai» (Ésaïe 46:10-11). Le soleil pourra plutôt être arrêté dans sa course, que Dieu empêché dans son œuvre ou dans sa volonté. La nature, les anges, les démons, les hommes, tout cela peut éprouver de la résistance, et ainsi être frustré de leur dessein; mais il n'en est pas ainsi avec Dieu: Car qui peut résister à sa volonté? Tous ces chariots d'occurrences et de dispensations humaines, sortent d'entre ces montagnes d'airain, l'inaltérable décret de Dieu (Zacharie 6:1); et s'il fallait accorder qu'une SEULE âme pût être effacée de ce livre de vie (celui-ci est écrit dans le Ciel), il serait donc possible que TOUTES fussent effacées de même; et par conséquent on pourra supposer que ce livre devienne vide, un papier inutile et gâté; et que Christ puisse devenir une tête sans corps.

4. La Prédestination est immuable, car le décret concernant sa fin, renferme les moyens d'arriver à cette fin; et les lie ensemble d'une indissoluble chaîne qui ne peut être jamais brisée. Les prédestinés, appelés, justifiés, glorifiés, sont les mêmes (Romains 8:30). Par conséquent, le dessein de Dieu concernant l'élection doit demeurer ferme (Romains 9:11). Dieu ne décrète pas la fin sans les moyens, ni les moyens sans la fin, mais l'un et l'autre ensemble. Comme le dessein de bâtir renferme la taille des

pierres et l'équarrissage des poutres, et tous les autres matériaux pour édifier le bâtiment; et comme un décret de guerre, implique des armes, des chevaux, des munitions, et toutes les provisions d'une campagne: de même, tout ceux qui sont élus au salut, sont aussi élus à la sanctification. Dieu ordonne les moyens aussi bien que la fin. «Autant qu'il y en eut d'ordonnés pour la vie éternelle, crurent» (Actes 13:48).

Dieu a ordonné que nous cheminions en bonnes œuvres (Éphésiens 2:10). Nous sommes élus à l'obéissance, par la sanctification de l'Esprit (1 Pierre 1:2). Par conséquent Dieu a promis de sanctifier ceux qu'il se propose de sauver. Nous enseignons avec Augustin, que «l'élection est une ordonnance à la grâce aussi bien qu'à la gloire» par conséquent dans la prédestination les moyens de salut, ne sont pas moins décrétés que le salut lui-même. Nous ne pouvons concevoir que le décret de Dieu aille dans cette forme: «Je veux prédestiner Pierre, s'il arrive que Pierre croie et qu'il persévère;» mais plutôt de cette manière-ci: «Je prédestine Pierre au salut, et afin qu'il l'obtienne infailliblement je veux lui donner la foi et la persévérance». S'il en était autrement le fondement ne demeurerait pas ferme; et même les dons de Dieu ne seraient pas sans repentance, si Dieu n'avait pas décrété d'une manière absolue d'accorder la foi et la persévérance à ses élus.

L'alliance de grâce, marche d'après cette teneur: Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple. (Ce qui veut dire) je vous disposerai de cette manière.

Conséquences qui découlent de ce qui précède.

1. Un nom écrit dans le ciel où ni le larron, ni la rouille, ni les vers, ne peuvent rien gâter, est meilleur que d'être enrôlé parmi les princes de la cour. Être libre citoyen du ciel, est un nom meilleur que celui de fils et de fille.

2. Quoique nous soyons des créatures muables, néanmoins il y a un immuable amour envers nous, qui nous garde plus soigneusement que nous ne le gardons.

3. C'est une condescendance infinie, que le Dieu grand veuille garder une pauvre masse d'argile avec tant de soin dans ses puissantes mains, de telle manière qu'il assure nos intérêts pour toute l'éternité!! (Jean 10:28-29: 1 Pierre 1:4-5).

La troisième propriété du décret divin, est d'être ABSOLU.

Il est absolu eu égard à la cause efficiente impulsive, qui ne peut être quelque chose hors de Dieu, comme les raisons suivantes le prouvent.

1. Si le décret divin est éternel, il doit être absolu, car on ne peut rien assigner avant un acte éternel, comme cause efficiente de cet acte. Il ne peut y avoir une cause de la volonté de Dieu, hors de Dieu. La prédestination est un acte intrinsèque de la volonté de Dieu; et ainsi, non-seulement la cause, mais la seule cause de tous les êtres créés: et par conséquent, elle ne peut être dite (dans quelque sens convenable) dépendante de la prévision d'actes contingents dans la créature; et doit par conséquent être un acte absolu: à moins que nous ne voulions que la volonté de Dieu, ne vienne après la volonté créée et temporaire de l'homme, ce qui est grossièrement absurde.

Ceci ne va à rien moins qu'à nier que Dieu soit la première cause de toute chose.

1. Si Dieu est Dieu; s'il est un Dieu Tout-Puissant, tout sage, tout libre, et qui dispose tout; son décret d'élection doit être absolu; car un décret conditionnel, fait un Dieu conditionnel, et le dépouille complètement de sa divinité, en lui attribuant des imperfections telles qu'elles sont indignes de sa majesté et rabaisent son essence divine. Ainsi, d'abord, cela est en opposition avec sa toute-puissance. Si quelques conditions sont antécédentes à la volonté de Dieu, elles sont donc aussi antécédentes au pouvoir de Dieu.

2. Secondement cela renverse la gloire de la sagesse divine, en ordonnant toutes choses; car si Pierre doit avoir la volonté de croire, avant le décret de Dieu concernant Pierre, la divine sagesse ne détermine pas tout ce qui concerne l'ordre des choses.

3. En troisième lieu, cela renverse la gloire de la liberté absolue et de l'indépendance de Dieu; car si la foi de Pierre, et l'incrédulité de Judas sont antécédentes au décret de Dieu les concernant, Pierre et Judas se font eux-mêmes les objets de l'élection et de la non élection, et Dieu n'a donc pas une absolue domination sur ses propres créatures; et le potier, n'a pas la liberté de faire de cette masse d'argile un vase à honneur, et de celle-là, un vase à déshonneur, et la différence résultera plutôt de la qualité de l'argile que de la volonté du potier, et la volonté de Dieu devra dépendre de la volonté de l'homme quant à ses déterminations. Ceci renverse entièrement l'indépendance de Dieu.

4. En quatrième lieu, cela renverse la gloire de cette providence qui gouverne toutes choses. Si le décret n'est pas absolu, comment peut-on dire d'une manière absolue que c'est Dieu qui dispose des lots qu'on jette au sort, comme Proverbes 16:33? Disons-nous que le lot de l'apostolat, tombe sur Mathias par hasard? (Actes 1:26). Ne fut-il pas au contraire absolument ordonné et ordonné par le Seigneur; à qui les apôtres s'adressaient en priant disant (Actes 1:24); «Seigneur, toi qui connais le cœur de tous les hommes, montre lequel de ces deux hommes tu as choisi. Et ils jetèrent le sort et le sort tomba sur Mathias.» C'est de même par la disposition des lots qu'Achan fut reconnu être la cause de la malédiction d'Israël, et Saül désigné pour être roi sur Israël (Josué 7:14-18; 1 Samuel 10:19-21). L'homme propose et Dieu dispose; parce que Dieu par un décret absolu a pré-ordonné toutes les choses qui doivent arriver. Ce n'est pas casuellement qu'elles arrivent et hors de l'intention de Dieu; ainsi il est dit, «il a ordonné que Christ souffrit» (Luc 24:46).

2. Si la volonté du potier sur ses vases est une volonté absolue; beaucoup plus la volonté de Dieu est-elle absolue sur les hommes. C'est la comparaison de Dieu même (Romains 9:20-21). Dieu ne se compare pas à un orfèvre, à cause qu'un orfèvre possède des matières précieuses, telles que l'or et l'argent, en sorte qu'il se trouve forcé de faire des vases honorables avec cette matière. Mais il se compare à un potier, parce que d'abord, les matériaux d'un potier sont vils et sordides, savoir de l'argile, qui est ainsi beaucoup plus correspondante aux hommes tombés d'entre lesquels Dieu fait son choix. Non-seulement nous sommes de l'argile (Job 4:19). Mais une pécheresse argile par la chute.

3. Le potier ne fait pas cette différence entre ces vases pour quelque bonté prétendue qu'il prévoit dans l'argile (car toute la masse qu'il a devant lui est d'une même nature et qualité). Mais il la fait de sa propre volonté. Ainsi le pouvoir du potier sur ses matériaux est plus à l'abri de récusation que celui de l'orfèvre; et il sert mieux à illustrer l'absolue volonté de Dieu dans son choix, soit des vases à honneur, soit des vases à déshonneur.

De plus la distance entre le potier et l'argile n'est qu'une distance finie. C'est seulement la distance entre une créature et une autre créature, animée, et inanimée; mais la distance entre Dieu et les hommes, est infinie. Non-seulement il y a la distance naturelle entre Dieu et nous en tant que nous sommes des créatures; mais aussi, la distance morale entre Dieu et nous, en tant que nous sommes pécheurs. Le potier doit aussi avoir son argile toute faite dans sa main; il ne peut faire sa propre argile, quoiqu'il puisse la préparer pour faire son ouvrage lorsqu'il l'a trouvée: mais le Dieu Tout-Puissant crée sa propre argile. Il a créé la terre de laquelle l'homme a été formé; «au commencement, Dieu créa les cieux et la terre» (Genèse 1:1). Et le «Seigneur Dieu forma l'homme de la poussière de la terre» (Genèse 2:7). Il s'ensuit donc que si le potier dispose de ses vases avec une volonté absolue, beaucoup plus Dieu a-t-il un droit sur ses créatures.

Conséquences tirées de ce qui précède.

1. Si l'absolue volonté de Dieu est la cause universelle de toutes choses, donc nul événement ne peut arriver au-delà où en deçà de la volonté de Dieu: et la fortune (dans le sens mondain de ce mot) n'est qu'un crachat blasphématoire que le démon a voulu jeter sur la providence divine.

2. Rien ne peut résister à l'absolue volonté de Dieu. Ainsi la chose arrivera, comme il l'aura voulue; et il n'y a point d'empêchement à son exécution. «Le Seigneur des armées a juré, disant: certainement la chose arrivera comme je l'ai pensé et la chose demeurera ferme, comme je me la suis proposée.» (Ésaïe 14:24). «Notre Dieu est dans les cieux où il fait tout ce qui lui plaît.» (Psaumes 115:3). Je connais que tu peux faire toute chose (Job 42:2).

3. Apprenons donc la soumission à la volonté de Dieu. La poterie fragile et orgueilleuse, choquera son côté, contre l'absolue volonté de Dieu, jusqu'à ce qu'elle soit brisée en pièces: Ainsi fit Adonijah lorsque Salomon dut gouverner. (Comparez 1 Rois 1:5 avec 1 Chroniques 22:9; et comparez la fin d'Adonijah, 1 Rois 2:23-25). Oh! que nous ayons la grâce de l'humilité afin de nous rendre capables d'adopter le langage du prophète; maintenant, ô Seigneur, tu es notre père: nous sommes l'argile, et tu es notre potier, et nous sommes l'ouvrage de tes mains (Ésaïe 64:8).

La quatrième propriété du décret divin. Il est LIBRE.

Comme le décret divin n'est pas conditionnel, mais absolu; ainsi il est non par nécessité, mais librement issu du plaisir de la volonté de Dieu. Dieu est un agent libre, et ne peut être soumis à aucune obligation, quant à tout ce qui émane de lui sur ses créatures; mais c'est de son libre amour, qu'il se fait à lui-même une obligation de répandre des grâces.

1. Le premier argument pour prouver la liberté du décret divin, est, — qu'un tel décret donné sans aucune obligation de le

donner, doit de toute nécessité avoir la propriété d'être libre, et il en a été ainsi du décret divin.

S'il y avait quelque obligation, elle devrait être, soit relativement aux objets; ou relativement aux actes; ou relativement aux motifs; mais Dieu n'a réellement été obligé à aucun de ces égards.

1. D'abord, il n'a pas été obligé à l'égard des objets; car Dieu n'était sous aucune obligation d'avoir des élus ou des réprouvés. Il était heureux en lui-même de toute éternité; il aurait été toujours heureux, sans les uns ni les autres; et affirmer que Dieu demeure dans la nécessité d'avoir de tels objets, c'est nier les perfections de Dieu. Il est dit, qu'il s'humilie lui-même lorsqu'il daigne regarder les choses qui sont dans le Ciel, beaucoup plus donc lorsqu'il regarde les choses de la terre.

2. En second lieu. — Il ne fut pas obligé à certains actes en tant que les actes sont nécessairement d'une obligation morale. Dieu n'était sous aucune obligation morale à l'égard de l'homme. Il n'aurait fait aucune injustice à l'homme, s'il n'avait jamais voulu que l'homme existât, beaucoup moins s'il n'avait pas voulu que l'homme fut saint et heureux. Dieu ne fut pas obligé à quelqu'une de ses actions concernant l'homme, il ne peut être un débiteur à l'homme d'aucune autre manière si ce n'est de la manière qu'il se fait débiteur, de son propre bon plaisir.

Quant à ses promesses, son amour le porta à les aires, et sa vérité l'oblige à les accomplir: autrement ses actions auraient été des actions dues, et non des actes de grâce, contrairement au contenu des Écritures, qui font découler toute l'œuvre du salut de l'homme, entièrement de la libre grâce de Dieu.

3. Troisièmement. — Dieu ne fut pas obligé quant aux motifs; ni en la créature, ni en Christ. Ni en la créature, car l'existence de la créature (beaucoup plus la foi et la bonne œuvre de la créature), a été l'effet du décret de Dieu, et ne peut ainsi en être le motif. Le Seigneur n'a pu non plus prévoir la repentance, la foi, l'amour, etc., dans la créature, antécédents à son propos de les lui accorder. Christ lui-même n'est pas la cause qui a mû à faire le décret, car Christ est l'effet de l'éternel amour de Dieu et non la cause. «Dieu a tellement aimé le monde qu'il a donné son fils» (Jean 3:16). L'amour de Dieu donne Christ. En conséquence il est dit que nous sommes élus en Christ, mais jamais pour Christ, car Christ est lui-même un élu, comme il a été montré ci-devant. Christ fut choisi d'abord et ensuite les membres. L'amour de Dieu vient aussi immédiatement de Dieu à moi que de Dieu à Christ (4). Il fut pré-ordonné à être notre chef, et nous à être ses membres. Ainsi, nous sommes de Christ, et Christ est de Dieu, comme l'effet de son amour pour ses élus de toute éternité (1 Corinthiens 3:22).

2. Le second argument pour prouver la liberté du décret divin, est pris du témoignage de la Parole de Dieu (la Bible), dans laquelle il est affirmé que le décret divin est un acte libre, un acte de grâce et non de dette, un acte d'amour et de faveur spéciale; fondé sur le simple bon plaisir de Dieu. «Il a été ainsi, Ô Père, parce que cela a semblé bon à tes yeux» (Matthieu 11:26). «C'est le bon plaisir du Père de vous donner le Royaume» (Luc 12:32). Ce fut le gracieux propos de Dieu de toute éternité (2 Timothée 1:9; Éphésiens 1:5,9,11), l'exclamation répétée de saint Paul est, «le plaisir de sa propre volonté, le conseil de sa propre volonté» mais plus pleinement (Romains 9:13,16). Il le met en exemple par Jacob et Ésaü: j'ai aimé Jacob, et j'ai haï

Ésaü, ce n'est ni de celui qui veut ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde. Malachie le prophète (Malachie 1:3), et saint Paul l'apôtre, font de cet exemple de Jacob et d'Ésaü, la plus complète manifestation de la libre élection. Car ils sont ensemble dans le sein de la même mère, ils naquirent en même temps (car Jacob prit le talon d'Ésaü). Ainsi la dispensation contraire donnée à l'un et à l'autre de ces deux frères, illustre davantage la libre prédestination de Dieu, que ne le feraient deux autres quels qu'ils fussent.

De Jacob il naquit un peuple distingué de tous les autres peuples du monde, même une Église de Dieu; et d'Ésaü il naquit une race persécutrice. Dieu n'eut point égard à la foi dans l'un, et à l'infidélité dans l'autre. Lorsque l'oracle de Dieu fut prononcé, ils étaient tous deux dans le sein de leur mère, conçus en péché; et s'il y avait eu quelque prééminence, elle aurait appartenu à Ésaü, comme étant l'aîné. Qu'est-ce donc qui fait pencher la balance? Rien, si ce n'est le bon plaisir de Dieu. «Dieu fait miséricorde à qui il veut, et il endure qui il veut.» (Romains 9:18). Maintenant en opposition à ceci, la raison charnelle dit, «Ce fut parce que Dieu prévit ce qu'ils seraient.» Non, mais Dieu les aima, à cause qu'il les aima (Deutéronome 7:7-8). Ce fut l'amour de choix, qu'il leur porta; qui est la meilleure de toutes les espèces d'amour. C'est la faveur que Dieu porte à son peuple: il les a aimés et les a choisis pour être siens.

3. La troisième raison qui prouve la liberté du décret divin, c'est que dans tous les âges Dieu nous a donné des exemples de sa libre réception de quelques hommes et de sa réjection des autres; ceci devient évident par l'histoire de l'Écriture. Des trois fils d'Adam, Caïn, Abel, Seth; l'aîné fut rejeté: des trois fils de Noé, Japhet, Sem et Cham; le plus jeune fut rejeté; des trois fils

de Tharé, Abraham, Nachor, Haram, celui du milieu fut rejeté. Nachor fut un idolâtre, et Laban jura par l'idole de Nachor (comparez Genèse 31:53 avec Josué 24:2). Maintenant, pourquoi cette épiluchure et ce choix, pourquoi cette réception et cette réjection, une fois l'aîné, une autre fois le plus jeune, et une troisième fois celui du milieu? Que signifie tout ceci si ce n'est pour montrer, que ni la naissance, ni l'âge ni quelque autre chose prévue ou existante dans la créature, ne saurait produire un titre: mais que tout gît dans la libre élection de Dieu.

Nous ne pouvons donner nulle raison, si ce n'est le bon plaisir de Dieu, pourquoi Pharaon, et Nabuchodonosor (tous les deux engagés dans une même guerre contre Israël, l'Église de Dieu), eurent différentes dispensations du Ciel sur eux. L'un fut endurci, et l'autre humilié. Pourquoi le panetier de Pharaon fut pendu et l'échanson rétabli dans son office: pourquoi deux hommes seront dans un lit, et l'un sera pris et l'autre laissé: pourquoi deux femmes moudront à un moulin, et l'une sera prise et l'autre laissée: pourquoi la verge d'Aaron fut entre les douze la seule qui fleurit.

4. Si les fruits du décret divin sont libres, le décret lui-même, doit aussi être libre. Cette conséquence est claire; car d'abord, notre vocation est de libre amour.

1. Christ, librement et de sa propre souveraine volonté, appela Jacques et Jean, les deux fils de Zébédée, et laissa leur père avec les serviteurs sans l'appeler (Marc 1:20). Il appelle à lui qui il veut (Marc 3:13). «Il vous est donné à vous de connaître les mystères du Royaume des cieux, mais pour eux cela ne leur est point donné» (Matthieu 13:11). «Nous connaissons que le fils de Dieu est venu, et nous a donné l'entendement afin que nous

puissions connaître celui qui est le véritable» (1 Jean 5:20). Tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et tu les a révélées aux enfants. Il en est ainsi parce que c'est ton bon plaisir (Matthieu 11:25-26).

2. Notre sanctification est de la libre grâce. «Il nous a engendrés de sa propre volonté» (Jacques 1:18). Cette grâce sanctifiante, souffle où elle veut; et le vent en mer est autant à notre commandement, que le souffle puissant de cet Esprit de rénovation.

3. Notre glorification est un libre don. La vie éternelle est un don de Dieu (Romains 6:23). Il ne la vend point, en prévoyant la foi et les œuvres, mais il la donne librement. Mais si tous ces fruits de l'élection sont donnés librement, l'élection à ces fruits, est elle-même librement donnée aussi. Si la foi est le libre don de Dieu (Éphésiens 2:8), la prédestination à la foi doit donc aussi être nécessairement libre. Car Dieu opère toutes choses conformément au conseil de sa propre volonté (Éphésiens 1:11).

Chrétiens croyants! Il y a de la consolation et de l'affermissement à tirer d'une vue de la liberté de la grâce de Dieu; donc,

4. admirez la libre grâce dans ce décret de prédestination; et écrivez-vous: Comment se fait-il, Seigneur, que tu t'es manifesté toi-même à moi, avec ton amour, et non pas au monde! (Jean 14:22).

5. Tu ne t'es pas fait différent des autres toi-même, la libre grâce l'a fait pour toi. Tu es une masse d'argile dans la main du potier, tu n'es pas meilleur que les autres, et tu étais enfoncé

dans l'enfer par la chute d'Adam: Rends louange à Dieu, qui t'élève au ciel!

6. Réjouissez-vous au Seigneur, chantez à l'honneur de son grand nom et vivez pour sa louange et pour sa gloire. Si David dansa de toute sa force devant le Seigneur; s'il dit à Michol; «C'est devant le Seigneur qui m'a choisi avant ton père, pour me désigner, comme Roi sur Israël: et par conséquent je veux me réjouir devant le Seigneur!» (2 Samuel 6:14-21). La désignation de David, dans ce temps, fut pour un royaume terrestre, tu es librement choisi, pour hériter un royaume céleste; Je vous dis donc: Réjouissez-vous.

La cinquième propriété du décret divin; c'est qu'il est DISTINCTIF.

Qu'il soit distinctif et particulier, et non universel et général, c'est ce qui peut être prouvé par les arguments suivants:

1. Le mot même élection qui est employé, réfute son universalité. Il ne peut y avoir un choix là où tous sont pris et nul laissé; on ne peut appeler élection ce qui s'étend à tous les individus également. Celui-là ne fait pas un choix qui ne préfère pas quelques-uns aux autres. Dieu ne choisit pas tous les trente-deux mille qui allèrent avec Gédéon, pour être le moyen de sauver Israël de la main de Madian; mais seulement les trois cents qui lapaient l'eau; et ceux-ci furent choisis, d'entre les trente-deux mille (Juges 7:3-7). Dieu ne choisit pas toutes les nations, mais seulement Israël pour lui être un peuple particulier, «ton Dieu t'a choisi par-dessus tous les peuples qui sont sur la face de la terre» (Deutéronome 7:6). L'élection par conséquent

doit être distinctive, elle consiste à faire différer quelques-uns, des autres.

2. L'Écriture établit expressément qu'il y en a peu d'élus, quoique beaucoup d'appelés (Matthieu 20:16). C'est seulement un petit troupeau (Luc 12:32); et seulement un d'une cité, et deux d'une famille qui sont portés à Sion (Jérémie 3:14). Je vous ai choisis du monde (dit Jésus Christ) (Jean 15:19); et le Seigneur appelle Paul un vase choisi pour lui-même (Actes 9:15 et 22:14). Comme cela sonne mal à l'oreille d'un esprit évangélique, de dire que Pharaon et Judas furent élus aussi bien que Paul et Barnabas; et que Simon le magicien fut élu aussi bien que Simon Pierre! Tout cela cependant, est affirmé dans une élection générale, qui est l'hypothèse des Arminiens. Comment ces pièces d'argent réprochées peuvent-elles, dans le sens évangélique, être appelées vases choisis (comme Paul le fut pour connaître la volonté de Dieu, et voir le juste) (Actes 22:14).

3. Si l'élection est générale, sous la condition de croire, donc Pilate, Caïphe, et Judas, ont été élus à cette condition; et ainsi Dieu est conduit à parler de cette manière: «J'ai désigné au salut Pilate, Caïphe, et Judas, s'ils croient à la mort de Christ; mais s'ils y croient, Christ ne sera pas crucifié, car ce sont ici les hommes mêmes désignés par mon conseil déterminé, à mettre Christ à mort» (voyez: Actes 2:23 et 4:28). Si ces hommes avaient cru (et ils auraient pu croire selon les vues des Arminiens) le décret de Dieu touchant la mort de Christ n'aurait donc pas été absolu, mais il aurait été dépendant d'une condition que ces hommes auraient pu remplir (savoir croire à la mort de Christ) et s'ils l'eussent fait, ils auraient cru à une chose qui ne serait jamais arrivée. C'est ainsi que la raison charnelle diffame la sagesse divine!

4. Comment peut-on affirmer, que Dieu ait jamais destiné au salut, quelques autres, excepté ceux qui seront effectivement sauvés? Ceci serait frustrer la volonté de Dieu, même sa volonté d'intention, et serait contraire aux Écritures suivantes: «Notre Dieu a fait tout ce qu'il lui a plu» (Psaumes 115:3). «Je connais que tu peux faire toute chose et qu'on ne saurait t'empêcher de faire ce que tu penses» (Job 42:2). Et nul homme ne peut résister à la volonté de Dieu, car il fait miséricorde à celui à qui il fait miséricorde et il endure qui il veut. Et si après tout, ô homme vain, tu voulais encore objecter, et dire: Pourquoi se plaint-il encore? car qui peut résister à sa volonté? La seule réponse pour toi est: «Mais plutôt, ô homme, qui es-tu pour contester contre Dieu? La chose formée dira-t-elle à celui qui l'a formée, pourquoi m'as tu faite ainsi?» (Romains 9:20). Ce fut ainsi que conformément à la volonté souveraine de YÉHOVAH, Jacob et Ésaü furent distingués l'un de l'autre.

5. L'apôtre montre qu'il y a cette distinctive différence entre homme et homme; que quelques-uns sont choisis pour la vie, et par conséquent l'obtiendront très-certainement; et que les autres sont laissés dans une condition de péril dont ils n'échapperont pas certainement. «L'élection l'a obtenu, mais le reste a été aveuglé» (Romains 11:7). La différence est de Dieu, selon le dessein de l'élection; non comme de celui qui prévoit la foi et les œuvres, mais comme de celui qui donne l'une et l'autre.

Nous pouvons apprendre de ce qui précède.

1. Que c'est d'un amour de distinction, que notre potier nous a faits ce que nous sommes, hommes ou femmes. Toutes les

créatures, même, les crapauds et autres hideux animaux ont été formés de la même poussière que l'homme. «Le Seigneur Dieu forma l'homme de la poussière de la terre» (Genèse 2:7). et de la poussière le Seigneur Dieu forma toutes les bêtes (Genèse 2:19).

2. C'est la volonté de Dieu, que quelques-uns soient pauvres, et d'autres riches; de même ici que quelques-uns soient vases à honneur, et d'autres vases à déshonneur.

3. Christ ne ressuscita pas tous ceux qui moururent, mais Lazare, etc., ni tous ceux qui étaient nés aveugles, mais celui qui est mentionné (Jean 9). — Bénis Dieu, de ce qu'il t'a ressuscité de la mort du péché guérissant ton aveuglement, et non celui des autres! Tu étais aussi destitué de mérite que les autres! tu étais, et tu es encore en toi-même un pécheur! Et si tu es enseigné par la grâce, le dernier accent de ta langue mourante sera la prière du Publicain: Ô Dieu, sois miséricordieux envers moi, qui suis pécheur.

La sixième et dernière propriété du décret divin, c'est qu'il est EXTENSIF.

Le décret divin, de l'élection de Dieu, et de son prédestinant amour, quoique distinctif et particulier, est cependant très-extensif. Je regardais, et Je vis une grande multitude, que nul me pouvait compter, de toute nation et peuple et langue qui se tenait devant le trône de l'agneau: et ils criaient disant, salut, etc. (Apocalypse 7:9-10).

Il y a un décret général relatif à tous les êtres créés, soit animés ou inanimés, célestes et terrestres; et qui s'étend à tout individu dans toute la création de Dieu. Car comme il donne à tous

l'existence, de même il les conserve dans cette existence pendant qu'ils demeurent dans le monde: et l'œuvre de la providence qui s'étend depuis les anges jusqu'aux vers, succède à l'œuvre de la création. Quoique ce spécial décret de prédestination ne s'étende pas (comme le décret général), à tout individu, il est néanmoins très-extensif: Il s'étend à tous les rangs, sexes, âges, nations, et générations.

1. À tous rangs. — À toutes sortes de rangs parmi les hommes, aux princes, aux paysans, aux grands, aux petits, aux riches, aux pauvres, aux esclaves, aux libres. Elle s'étend même aux Rois, car Dieu a aussi ses vases choisis parmi eux. — Ses Davids, ses Salomons, ses Hézéchias, ses Manassés, quoique les Écritures disent (1 Corinthiens 1:26), qu'il n'y a ni beaucoup de nobles, ni beaucoup de puissants, qui soient appelés; Elle ne dit pas cependant aucun, car Dieu a eu quelque grand parmi les siens dans tous les âges (5). Elle s'étend aussi aux serviteurs (Tite 2:9,11). Car Dieu accorde son amour à ceux qui sont couverts de haillons aussi bien qu'à ceux qui sont vêtus de robes. L'Évangile est annoncé aux pauvres (Matthieu 11:5) et Dieu ne fait pas acception des personnes. (En fait, l'expression «tous les hommes» signifie proprement «tous genres d'hommes»).

2. À tous les sexes. — Le décret s'étend aux deux sexes mâle et femelle, Dieu a ses dames élues. L'ancien à la dame élue, et ses enfants lesquels j'aime dans la vérité. — «Les enfants de ta sœur élue te saluent.» (2 Jean 1:13), tous les deux mâle et femelle, sont un en Jésus Christ (Galates 3:28). Je t'exhorte, toi aussi vrai compagnon de mes travaux, prends soin de ces

femmes qui travaillent avec moi dans l'Évangile, desquelles, les noms sont écrits dans le livre de vie (Philippe 4:3).

3. À tous les âges. — Aux jeunes et aux vieux, aux enfants, et à ceux d'un âge avancé: oui les enfants même se trouvent dans le sein de l'éternel décret, toujours avant qu'il viennent du sein de leur mère: «avant que je t'eusse formé dans le sein, je t'ai connu; et avant que tu naquisses, je t'ai sanctifié, et je t'ai ordonné prophète pour les Gentils» (Jérémie 1:5). Jean Baptiste fut rempli du Saint-Esprit dans le sein de sa mère (Luc 1:15); et il est probable que David a eu la foi que son enfant appartenait à l'élection de grâce, et que son âme était liée dans le faisceau de la vie; car il se consolait ainsi: «J'irai vers lui, mais il ne retournera pas vers moi» (2 Samuel 12:23). David allant seulement vers le tombeau de son fils, ne pouvait trouver dans cette idée qu'une bien petite consolation.

4. À toutes nations. — La grâce n'est pas emprisonnée dans les frontières d'une nation seulement, mais s'étend aux Juifs et aux Gentils, à la circoncision et à l'incirconcision, aux Barbares et aux Scythes, aux esclaves et aux libres (Colossiens 3:11), à quelques-uns de toute nation qui est sous le ciel (Actes 2:5). Le mur de séparation qui est entre le Juif et le Gentil, est abattu: notre Seigneur dit: «J'ai d'autres brebis qui ne sont point de cette Bergerie (la nation juive). Il faut aussi que je les amène» (Jean 10:16). Ce prédestinant amour, appelle efficacement ses élus, de tous les quartiers. Je t'ai aimée, et en conséquence, j'amènerai ta postérité de l'Orient, et je te rassemblerai de l'Occident, je dirai au Septentrion, donne, et au Midi; ne retiens point: amène mes fils de loin, et mes filles, des extrémités de la terre, chacun qui est appelé de mon nom (Ésaïe 43:4,7).

5. À toutes générations. — Le prédestinant amour est semblable à une rivière qui coule sous la terre, et qui sort au-dessus de la terre en certains endroits. À cette rivière qui est un océan d'éternel amour, Moïse avait le regard attaché, lorsqu'en parlant de Joseph, il dit: «Ta terre est bénie du Seigneur, de la rosée qui est en haut, et de l'abîme qui est en bas» (Deutéronome 33:13). Ainsi de nouvelles veines d'élection sortent, quelquefois dans une génération, et quelquefois, dans une autre. Elle n'est pas liée quant au temps, — ni avant la loi, ni sous la loi, ni après la loi; mais en toute génération Dieu a son Église visible (6) sur la terre, et les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre elle. Comme Dieu ne fait point acception des personnes, il n'en fait pas non plus des lieux, des nations, ou des générations: Mais il a eu et aura les siens, jusqu'à la fin du monde.

Ô fidèle croyant! Il y a un grand sujet de joie et une solide consolation à voir l'extension de l'éternel amour de Dieu.

1. Si l'amour prédestinant s'étend à tous les rangs, donc ceux qui sont pauvres en fortune peuvent être riches en foi, et le serviteur de l'homme pourra être l'affranchi du Seigneur.

2. S'il s'étend aux deux sexes, donc le vase le plus faible pourra être un vase d'élection, et une héritière de la grâce et de la vie.

3. S'il s'étend à tous les âges, donc les parents qui ont la foi pourront avoir l'espérance, lorsque leurs enfants meurent; qu'ils peuvent appartenir à l'élection de grâce; ils peuvent être

enveloppés dans le maillot de l'alliance de grâce; ainsi ils ne sont pas sans espérance.

4. S'il s'étend à toutes les nations, donc les extrémités de la terre pourront regarder vers Christ (autant qu'il est élevé, sur le pavois de l'Évangile éternel), et être sauvés (Ésaïe 45:22).

5. S'il s'étend à toutes les générations, donc l'amour prédestinant est une inépuisable fontaine! criant toujours: «Y a-t-il quelqu'un de la maison de l'Éternel parmi les hommes, afin que je puisse lui montrer la bienveillance du Seigneur?» (2 Samuel 9:3).

De la Prédestination conditionnelle

Ayant établi la doctrine de la prédestination divine comme révélée dans les Écritures, et ayant tiré de la même source la preuve qu'elle possède diverses propriétés distinctes, telles que d'être éternelle, immuable, absolue, libre, distinctive, et extensive; je passe à présent en second lieu à considérer les vues des Arminiens sur cette doctrine, savoir, «qu'elle est conditionnelle, d'après la prévision de la foi, des œuvres, et de la persévérance, etc.»

À ceci je réponds, que la prédestination ne peut être conditionnelle, sur la prévision de la foi de l'homme, des œuvres et de la persévérance, etc., à cause des douze raisons suivantes:

1. Ce que les Écritures déclarent être la cause et le fondement de notre élection, cela et cela seulement doit être la cause et le fondement de notre élection.

Le bon plaisir de Dieu est la seule cause et le fondement de notre élection, et non quelque prévision de notre foi, etc. Que les Écritures déclarent ceci, c'est ce qui est évident de Éphésiens 1:5, «Conformément au bon plaisir de sa volonté» et d'Éphésiens 1:9. «Nous ayant fait connaître le secret de sa volonté, selon son bon plaisir»; et Éphésiens 1:11. «Prédestinés conformément au dessein de celui qui opère toutes choses d'après le conseil de sa propre volonté». De Matthieu 11:25-26. Tu as caché ces choses aux savants et aux prudents et tu les as révélées aux enfants. Il en est ainsi, Ô Père, parce que cela te sembla bon.

Les Écritures déclarent encore amplement la même vérité (Romains 9:11,15 et 11:5; et 2 Timothée 1:9). Notre salut et notre vocation, sont montrés comme étant non selon nos œuvres, mais selon le dessein de la grâce, qui nous est donnée de Christ avant la fondation du monde. Le temps manquerait pour citer tous les passages de l'Écriture, car toute la Bible, comme d'une seule voix, crie hautement, «l'élection est de la grâce souveraine et non des œuvres, découlant seulement du bon plaisir et de l'absolue volonté de Dieu.»

2. Ce qui fait de l'élection l'acte d'un débiteur, ne doit pas être reçu; et c'est ce que fait le décret conditionnel.

Un acte de grâce et un acte de débiteur, sont des termes contradictoires. Si l'élection est un acte de grâce (et toute l'œuvre du salut a été démontrée être entièrement et uniquement de sa libre grâce, voir: Libre"> La quatrième propriété du décret divin),

on doit regarder comme abominable et on doit rejeter la pensée de faire de l'élection un acte de débiteur. Si le décret est conditionnel sur la prévision de la foi et de la persévérance, il est donc un acte de dette et non de grâce, un acte de justice et non de miséricorde; car un décret qui donne la gloire aux croyants qui persévèrent, comme étant leur récompense, ne peut être autre chose qu'une justice rémunératrice.

3. Ce qui fait sortir Dieu de lui-même, dans son action intrinsèque et éternelle, ne doit pas être reçu; et c'est ce que fait le décret conditionnel.

Selon un tel décret, Dieu regarde ceci, ou cela dans la créature sur laquelle sa volonté se détermine; ainsi l'homme est l'auteur de son propre salut, et non pas Dieu. La doctrine du décret conditionnel place Dieu sur sa tour de guet de préconnaissance pour épier ce que les hommes feront; s'ils croiront ou non, s'ils obéiront ou non; s'ils persévéreront ou non; et, conformément à ce qu'il observe, il détermine sa volonté à leur égard; ainsi sa perfection de divine connaissance, et sa divine volonté, est détruite d'un souffle.

4. Nulle chose temporelle ne peut être la cause efficiente de notre éternel salut; mais la foi, l'obéissance, etc., sont des choses temporelles, la première étant produite en nous, et la seconde étant accomplie par nous dans le temps déterminé.

Ceci n'est donc autre chose que préférer le temps à l'éternité, et mettre une post-destination à la place d'une prédestination.

5. Ce qui est l'effet et le fruit du décret divin ne peut être sa cause; la foi, la persévérance ne sont que les fruits et les effets de l'élection d'amour.

Ceux qui sont donnés à Christ dans le décret d'élection, viennent à Christ et croient en lui; les autres ne viennent ni ne croient; et la cause assignée est; parce qu'ils ne sont pas de ses brebis, parce qu'ils ne sont pas donnés. «Tout ce que mon père me donne viendra à moi» (Jean 6:37). Venir à Christ, c'est croire en lui, «vous ne croyez pas, parce que vous n'êtes point: de mes brebis» (Jean 10:26). «Et tous ceux qui étaient destinés à la vie éternelle crurent» (7) (Actes 13:48).

Nous ne pouvons (selon la notion Arminienne) lire ce passage ainsi: autant comme il y en eut qui crurent furent destinés à la vie; car ceci serait mettre la charrette devant les chevaux, comme si les moyens avaient été ordonnés avant la fin. Nous sommes prédestinés, afin que nous soyons saints, et non à cause que nous sommes saints. (Éphésiens 1:4). Nous sommes prédestinés afin que nous marchions dans les bonnes œuvres et non parce que nous y marchons. (Éphésiens 2:10). Nous sommes prédestinés à être conformes à l'image de Christ, et non parce que nous y sommes conformes (Romains 8:29). C'est l'élection qui obtient la foi, et non la foi qui obtient l'élection. (Romains 11:7), et l'apôtre (2 Timothée 1:9), exclut toutes les causes (soit prévues ou existantes) montrant que le gracieux dessein est l'origine de tout. Oui Paul lui-même fut choisi, afin qu'il pût connaître la volonté de Dieu et non parce qu'il la connaîtrait (Actes 22:14); et il dit aux Thessaloniens (2 Thessaloniens 2:13). que Dieu les a élus au salut par la sanctification de l'Esprit, et la foi de la vérité. Nous ne pouvons faire un antécédent de l'élection, ce qui n'en est que la conséquence, «Je vous ai choisis,

et je vous ai ordonnés, afin que vous alliez et que vous portiez beaucoup de fruits» (Jean 15:16).

6. Ce qui place une cause inférieure au-dessus d'une cause supérieure, ne doit pas être admis; et c'est ce que fait le décret conditionnel.

Dieu est la cause des causes, et la première cause de toutes choses. Il ne peut y avoir aucun être qui ne vienne de lui, il ne peut y avoir rien, avant lui. «De lui, et à lui, et par lui sont toutes choses» (Romains 11:36). «En lui nous avons la vie, le mouvement et l'être» (Actes 17:28). «Seigneur, tu as créé toutes choses et c'est par ta volonté qu'elles sont et ont été créées» (Apocalypse 4:11). Dieu est la cause efficiente, et la dernière fin de tous les êtres; mais s'il y a un être antécédent à la détermination de la volonté de Dieu, il ôte la dignité de la cause suprême, et il fait l'acte de l'homme, supérieur à l'acte de Dieu.

7. Ce qui ôte la certitude, et l'immutabilité du décret divin, ne doit pas être reçu, et c'est ce que fait le décret conditionnel.

Si quelque chose dans l'homme, incline Dieu à choisir l'homme, le décret de Dieu ne peut donc demeurer ferme; mais doit dépendre de quelque acte contingent de l'homme, que ce soit la foi, les œuvres, ou la persévérance.

S'il dépend de notre persévérance dans la foi, il ne peut être ferme et certain, selon la doctrine Arminienne de la déchéance de la grâce: Car l'hypothèse Arminienne établit le décret de Dieu d'après cette forme, savoir: Je les sauverai tous si tous m'obéissent; mais je vois qu'ils pécheront; je dois le leur permettre; mais je les condamnerai tous; cependant ce décret de

condamnation ne sera pas péremptoire; j'enverrai Christ pour les racheter tous: pour les sauver tous encore une fois s'ils croient; mais je vois qu'ils ne croiront pas. Je décréterai de sauver ceux que je prévois qui croiront et persévéreront en croyant. Oh! quelle variable peinture d'un Dieu immuable!

8. Ce qui établit que nous choisissons Dieu avant que Dieu nous choisisse, ne doit point être reçu: et c'est ce que fait le décret conditionnel sur la foi prévue.

Si Dieu ne nous choisit que lorsqu'il prévoit la foi en nous, il suit donc nécessairement que nous choisissons Dieu avant qu'il ne nous choisisse, et que nous l'aimons avant qu'il nous aime; contrairement à ces écritures, «vous ne m'avez pas choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis» (Jean 15:16); «nous l'aimons parce qu'il nous a aimés le premier» (1 Jean 4:19). Mais les Arminiens vont plus loin encore, car ils disent: nous devons être prévus non-seulement croyants mais encore persévérants dans la foi; ce qui est non-seulement choisir Dieu pour notre Dieu, mais aussi persévérer dans ce choix jusqu'au dernier moment de notre existence, avant que nous puissions être des objets convenables du choix ou de l'élection de Dieu!!!

9. Ce qui ôte son caractère mystérieux au décret divin, doit être rejeté, et c'est ce que fait cette doctrine de la foi prévue.

C'est une dangereuse présomption aux hommes de prendre sur eux, avec leurs mains impures, l'explication des profonds mystères de Dieu (8) d'après leur raison charnelle; là où le grand apôtre demeure dans l'étonnement, s'écriant: «O profondeur! qu'elle est impossible à sonder!» (Romains 11:33) et encore: «qui connaît la pensée du Seigneur!» (Romains 11:34) Si saint

Paul eût été dans la persuasion arminienne, il aurait répondu: «Les élus sont ceux dont Dieu a prévu qu'ils croiraient et qu'ils persévéraient!» Cette réponse n'aurait pas été dure à entendre même par les ignorants (c'est-à dire les charnels), les hommes du monde qui tordent les écritures à leur propre perdition (2 Pierre 3:16). Mais Paul n'était qu'un ignorant, et ces hommes sont plus sages que le Saint Esprit; car il nous dit que notre élection procède de la volonté de celui qui élit, et non de quelque chose qui soit dans l'élui. La souveraine volonté de Dieu, est la règle suprême de toute justice; «il aura compassion de qui il aura compassion, et il endurcira qui il voudra». Si la foi prévue et la persévérance eussent été les causes et les conditions de l'élection, il n'y aurait eu nul mystère là dedans.

10. Cette élection dont l'ombre nous est montrée dans l'amour de Dieu à l'égard de Jacob (soit comme personne, soit comme nation) est l'élection selon la vérité; mais cette élection n'a pas été d'après la foi ou les œuvres prévues.

1. Premièrement la personne de Jacob. Il était sous l'élection d'amour; toute prévision de foi et d'œuvres étant exclue. J'ai aimé Jacob (Romains 9:12-13). Aimer Jacob, c'est lui vouloir le plus grand bien, même le salut éternel, et tout ce qui l'accompagne; et ceci eut lieu avant qu'il y eût quelque différence entre lui et Ésaü, car ils étaient tous les deux également dans le sein de leur mère et conçus dans le péché. «Avant que les enfants fussent nés, et qu'ils eussent fait ni bien ni mal; afin que le dessein de Dieu selon l'élection demeurât ferme, non des œuvres, il fut dit à Rébecca, l'aîné sera assujetti au plus jeune» (Romains 9:11-12).

2. Secondement Jacob comme nation. Notre élection est typifiée par l'élection que Dieu fit d'Israël laquelle, il le paraît clairement, ne fut pas une élection d'après la prévoyance de dignité en Israël; non à cause de tes justices, ni à cause de la droiture de ton cœur. «Sache donc que ce n'est point pour ta justice que le Seigneur ton Dieu te donne ce bon pays pour le posséder, car tu es un peuple de col roide» (Deutéronome 9:5-6). Toutes les œuvres de dignité sont exclues, et la raison assignée est à cause que le Seigneur vous a aimés (Deutéronome 7:8).

11. Ce qui élève le Dagon vermoulu de la libre volonté de l'homme, en avant ou au-dessus de l'arche de la grâce spéciale prédestinante de Dieu, doit être rejeté; et c'est ce que fait le décret conditionnel.

Le décret conditionnel est fondé sur une prévision de nos volontés, recevant ou rejetant la grâce proposée; et ainsi la volonté de l'homme est placée comme le premier moteur, et en avant de la volonté de Dieu: et l'acte de la prédestination est mis dans la volonté et dans le pouvoir du prédestiné et non dans celle du divin prédestinateur. Par là le pouvoir d'ordonner le salut de l'homme est transporté (ainsi qu'on l'a fait) des mains de Dieu, dans les mains de la libre volonté de l'homme. Le salut est donc l'ouvrage du sauvé et non du Sauveur; et la volonté et l'exécution n'est plus selon le bon plaisir de Dieu (Philippe 2:13). Ainsi les hommes pensent méchamment que Dieu est semblable à l'un d'eux (Romains 1:21). Incertain, chancelant dans ses desseins; et semblable au mouvement d'un balancier; prenant de nouveaux conseils, comme étant dans la dépendance de la volonté des hommes, et des actes contingents qui en dérivent.

12. Ce qui implique une succession d'actes en Dieu, ne doit pas être admis; et l'élection d'après la prévision implique cette succession.

Dieu est un acte unique, et en lui il ne peut y avoir de succession, car autrement il ne serait pas le JE SUIS. La prévision de la foi, suppose nécessairement un décret préexistant, concernant l'existence de cette foi prévue.

1. Car d'abord, Dieu doit décréter que la foi existe;
2. secondement il prévoit cette foi,
3. troisièmement il décrète de sauver par cette foi prévue. De manière que cette prévision arrive nécessairement entre deux décrets.

On pourrait ajouter beaucoup d'autres raisons, telles que la foi prévue ne saurait avoir lieu dans les enfants qui meurent, cependant le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. Et leurs noms sont écrits dans le livre de vie (voyez: Apocalypse 20:12). Mais pour résumer le tout en une sentence; un décret conditionnel fait un Dieu conditionnel, puisque le décret est Dieu lui-même décrétant. Donc la condition doit être rejetée.

Réponse aux objections contre le Décret absolu de la Prédestination:

- o J'ai établi et prouvé la doctrine de l'absolue prédestination divine.

o J'ai considéré aussi, et (je l'espère), réfuté d'une manière scripturaire les notions que s'en forment les Arminiens, savoir; qu'elle est conditionnelle.

o Je répondrai en troisième lieu, à quelques-unes des principales objections qu'ils font contre ce divin et absolue décret de la prédestination inconditionnelle.

Les Arminiens agissent, à l'égard de cette doctrine, comme les Empereurs païens agissaient avec les premiers chrétiens, dans les dix premières persécutions; ils les couvraient de peaux de bêtes et les exposaient ensuite à la férocité des dogues pour être mis en pièces. Ainsi font les Arminiens avec cette grande VÉRITÉ. Ils commencent par l'habiller d'une manière difforme en lui mettant leurs propres et fausses gloses, et alors ils lancent leurs cyniques sarcasmes l'un après l'autre, contre elle, disant: «Cette doctrine de prédestination tend à accuser Dieu et à le rendre coupable d'injustice, de dissimulation et d'hypocrisie, etc., etc.»

1ère objection

D'injustice, parce qu'il donne à des personnes qui sont semblables, des choses qui ne sont pas semblables; contrairement à l'Écriture, qui dit, que Dieu ne fait point acception des personnes (Actes 10:34).

Réponse

1. Ceci fut objecté contre la doctrine de saint Paul (Romains 9:14). Que dirons-nous donc? y a-t-il de l'injustice en Dieu? à Dieu ne plaise! Quand nous voyons que l'apôtre amène cette

difficulté comme étant le sophisme de la raison charnelle contre le décret de Dieu, nous avons, par conséquent, suffisante raison de la rejeter. Dieu ne doit pas perdre l'honneur de sa justice parce que la raison de son décret n'apparaît pas à notre entendement superficiel. Nous n'avons pas le droit de reprendre ce que nous ne pouvons comprendre. La justice de Dieu ne doit pas être mesurée, par la règle de notre raison; car que serait cela, sinon parler méchamment à la place de Dieu, et parler artificieusement pour lui (Job 13:7); et ouvertement le dépouiller de toute justice qui ne serait pas conforme à notre modèle? L'œuvre de Dieu et la sagesse de Dieu doivent toujours être considérées, comme unies inséparablement.

2. Dieu est la justice même; et les ténèbres pourraient procéder du soleil (qui est la source de la lumière), plutôt qu'un acte injuste ne procèdera de Dieu. Les voies de Dieu sont toujours équitables, quoique les hommes en pensent autrement. «Néanmoins vous dites, la voie du Seigneur n'est pas bien réglée. Écoutez donc, ô maison d'Israël, ma voie n'est-elle pas bien réglée? ne sont-ce pas plutôt vos voies qui ne sont pas bien réglées?» (Ézéchiël 18:25); et quoique les voies de Dieu soient quelque fois secrètes, et dépassent notre pensée (comme Romains 11:33); elles sont néanmoins toujours justes. La volonté de Dieu est la règle souveraine; mais non comme l'entend la raison dépravée de l'homme. Dieu est l'origine de tout bien; il est aussi la source de la justice et de l'équité. Dieu est trop bon pour nous faire un tort, et trop juste pour nous faire une injustice.

3. Jacob et Ésaü étaient égaux dans le sein de leur mère, et cependant le décret dispose d'eux d'une manière inégale; car Dieu avait le droit et le pouvoir d'en agir ainsi. L'apôtre démontre ceci:

1. Par le témoignage de Moïse (Exode 33:18-19). «Je ferai passer toute ma bonté devant toi; je proclamerai le nom du Seigneur devant toi, je ferai miséricorde à celui à qui je ferai miséricorde, et j'aurai compassion de celui de qui j'aurai compassion». Dieu a le droit d'en agir ainsi.

2. Par l'exemple du potier qui a un pouvoir sur ses vases, moins toutefois que Dieu sur ses créatures. Donc ce que le vase ne peut faire avec celui qui le fait, que l'homme ne le fasse pas non plus avec son Créateur. Mais le vase (en supposant qu'il pût parler), ne pourrait accuser celui qui l'a fait, d'injustice parce qu'il a disposé d'une même masse d'argile pour des fins différentes.

4. Le décret de Dieu n'est pas un acte de justice, mais un acte de seigneurie, et de souveraineté. La justice présuppose toujours une dette; mais Dieu (qui était parfait en lui-même de toute éternité) ne pouvait être débiteur envers l'homme, qui reçoit tout de Dieu. Le décret n'est pas une matière de justice ou d'injustice; mais de libre faveur; la grâce étant la propriété de Dieu, il pourra faire ce qu'il voudra de cette grâce. «Ne m'est-il pas permis de faire ce que je veux de mon bien? Ton œil est-il mauvais parce que je suis bon?» (Matthieu 20:15). S'il fait grâce aux uns et non pas aux autres, il n'y a pas d'injustice en lui. Il n'est point obligé de faire grâce à personne.

5. Si Dieu ne fait point acception des personnes, c'est dans ce sens; qu'il ne choisit pas les hommes à cause de leurs œuvres. Ce fut avant que Jacob et Ésaü eussent fait ni bien ni mal. Il les trouva tous deux égaux, et il n'y avait rien pour faire pencher la balance plutôt d'un que de l'autre, sinon le propre et seul bon plaisir de Dieu. Dieu est un agent libre, et n'est assujetti à aucune loi, lors qu'il fait grâce.

2ième objection

De cruauté; comme si Dieu avait été pire, à ses créatures, que les tigres à leurs petits; et que les tueurs de rats, qui, après avoir fermé toutes les issues, les poursuivent avec leurs chiens, etc., etc.(9)

Réponse

1. Ceci est accuser Dieu follement, puisque nous voyons qu'il n'y a nul acte de Dieu qui puisse être un moyen de damner les hommes, mais que ce sont les propres actes des hommes qui sont la cause de leur damnation; savoir l'accomplissement de leurs propres convoitises. De même que la réprobation ne leur donne pas une grâce telle qu'elle les rende infailliblement meilleurs, de même elle n'opère rien en eux pour les rendre plus mauvais.

2. C'est seulement un sophisme: comme si le décret de non-élection était une cause qui produisit la damnation de l'homme. Le péché est la cause de la damnation, mais la réprobation n'est pas la cause du péché. L'ordre que David donna à Salomon, à l'égard de Joab et de Chimeï, ne fut pas la cause que l'un et l'autre eurent une fin prématurée; mais ce fut la trahison contre Salomon quant à Joab, et la fuite de Jérusalem quant à Chimeï, qui leur causèrent la mort (voyez: 1 Rois 2:5,28,40,42).

3. C'est une fausse hypothèse, de supposer que Dieu, dans le décret de réprobation, a le dessein de mener les hommes à la damnation, comme par un moyen effectif; ainsi que par le décret d'élection, il conduit les autres au salut: car le salut est une faveur qui n'est due à personne, de telle sorte, que Dieu pourra

absolument donner ou refuser le salut. Mais la damnation est une punition qui se trouve ainsi en relation avec une faute. Les moyens de salut sont les dons de la libre grâce, mais la damnation vient du propre et volontaire péché de l'homme, elle est le fruit et le gage du péché. «Les gages du péché c'est la mort; mais le don de Dieu est la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur» (Romains 6:23). C'est Dieu qui disposa Pierre pour le salut; mais Judas se disposa lui-même pour la damnation.

4. Si Dieu eût contraint la créature au péché, pour la damner ensuite pour ce péché, il se complairait dans la destruction de ses créatures, contrairement à Ézéchiël 18:23; et 33:11. Dieu ne poussa pas Adam dans son péché, comme il le poussa hors du paradis après qu'il eut volontairement péché. La punition de l'homme est de Dieu comme juge; mais sa destruction est de l'homme lui-même, comme pécheur. Répétons donc encore et encore, que le péché de l'homme vient librement de lui-même.

3ième objection

On objecte contre le décret absolu, qu'il fait Dieu coupable de dissimulation; en appelant ceux qui sont la partie négative du décret, à se repentir; etc. Tout comme s'il commandait aux hommes dont il aurait fermé les yeux, de juger des couleurs: ou à ceux dont-il aurait lié les pieds, de se lever et de marcher.

Réponse

1. Le défaut de repentance dans les non élus vient non-seulement d'un manque de pouvoir («Nul ne peut venir à moi, si le Père ne le tire.» Jean 6:44); mais aussi d'un manque de volonté. «Vous ne voulez pas venir à moi pour avoir la vie» (Jean

5:40). Nul n'est damné parce qu'il ne peut pas faire mieux, mais parce qu'il ne veut pas faire mieux. S'il n'y avait eu nulle volonté, il n'y aurait eu nul enfer. Et ce sera l'enfler des enfers, que l'homme a été, le trompeur, de soi-même, son propre destructeur, *felo de se*.

2. L'homme eut un pouvoir en Adam. Dieu lui donna une connaissance dans son entendement, une rectitude dans sa volonté, et la pureté dans ses affections; mais ces choses ont été toutes perdues par la chute. Dieu cependant ne doit pas perdre son autorité de commander, parce que l'homme par son péché a perdu la capacité d'obéir.

3. Ne peut-on pas dire plus convenablement, que ce sont les Arminiens qui accusent Dieu de folie et de dissimulation, quand ils le représentent comme désappointé dans son dessein, et le réduisent à parler ainsi: «En vérité je désire ardemment vous sauver, mais vous m'empêchez tellement que je ne puis faire ce que je désire; je le voudrais, si vous le vouliez; mais voyant que vous me frustrez de mon intention, je changerai le dessein que j'avais de vous sauver, et en conséquence ma volonté sera une détermination de vous détruire.» Vorstius, l'Arminien, nous dit aussi: «Il pourra arriver quelque chose qui plongera Dieu dans le chagrin, ayant essayé de tous les moyens en vain!»

4. Mais il faut ici prendre un autre point de vue. Lorsque Dieu donne un commandement pour des actes spirituels, il accorde le pouvoir de les accomplir. Il en fut ainsi lorsque Christ commanda à l'homme qui avait une main sèche de l'étendre; et à Lazare de sortir du tombeau. L'appel et le commandement de Dieu, sont les canaux de la force et de la capacité.

4ième objection

Le décret de Dieu ne peut être absolu et infaillible, car il pourrait avoir été frustré par la possibilité qu'Adam persistât dans son innocence.

Réponse

1. La persistance d'Adam était possible quant à lui-même, mais non quant à Dieu. Dire qu'Adam pourrait ne pas avoir péché, est une proposition catégorique et simple, et serait bonne en tant qu'Adam serait considéré comme revêtu de la liberté de sa volonté: et de même aussi dire qu'il ne pouvait se faire autrement sinon qu'Adam tombât dans le péché, est également vrai si on considère Adam comme subordonné au décret de Dieu, déterminait ce que ferait Adam, abstraction faite de la liberté de sa volonté.

2. Quant à l'homme, Adam pourrait n'être pas ou être tombé: car Dieu ne donna pas à sa créature seulement une loi, mais il lui fournit aussi un pouvoir suffisant pour garder cette loi, s'il l'eût voulu; et si l'homme n'eût pas été une créature muable il aurait été Dieu et non homme. L'homme est muable; Dieu seul est immuable. C'est en ceci que le Créateur est distingué de tous les êtres créés. Ainsi, en tant que cela concerne Dieu, il n'était pas possible que l'homme restât innocent; car dans le décret de Dieu il était certain que l'homme étant laissé à la mutabilité de sa propre volonté (et Dieu permettant à Satan de le tenter) inclineraient volontairement au mal. Adam a donc péché librement eu égard à lui-même, mais nécessairement eu égard à Dieu. Il a agi aussi librement dans cet acte, que s'il n'y avait pas eu de décret, et cependant aussi infailliblement que s'il n'y avait pas eu

de liberté. Le décret de Dieu n'ôta pas la liberté de l'homme; l'homme dans la chute, tandis qu'il accomplissait le décret de Dieu, exerça néanmoins librement les propres mouvements de sa propre volonté.

3. Ainsi donc, Dieu en décrétant le péché d'Adam, n'ôta à Adam aucune grâce qu'il eut; car il décréta qu'il pécherait volontairement. Il ne diminua point le pouvoir dont il était revêtu, seulement il n'y ajouta point cette grâce par laquelle Adam aurait infailliblement évité de tomber: grâce qui n'était en aucune manière due à l'homme et que Dieu n'était nullement obligé de lui accorder. De sorte qu'Adam aurait pu persévérer, eu égard à lui-même; mais qu'il devait tomber certainement, eu égard à Dieu. Les juifs auraient pu briser les os de Christ, eu égard à leur libre volonté dans de telles actions, mais il n'était pas possible qu'ils le fissent; «car aucun de ses os ne sera rompu» (Jean 19:36; Psaumes 34:21). Il y avait possibilité dans un sens, que Christ fut délivré de sa passion par des légions d'anges (Matthieu 26:53). «Mais comment alors auraient été accomplies les écritures qui disent que cela doit être ainsi?» (Matthieu 26:54). Il était possible eu égard aux choses, que Dieu pardonnât les pécheurs sans un Christ; mais impossible tout autant que Dieu avait décrété que Christ serait leur rançon. En arguant d'après l'hypothèse des Arminiens sur la libre volonté, il serait possible que personne ne fut sauvé, ou personne perdu; et alors, ou le ciel ou l'enfer serait une chose superflue.

5ième objection

Les prédestinariens ne peuvent s'accorder sur la manière d'établir leur décret; quelques-uns le placent avant la chute, comme les

supralapsaires; et les autres après la chute comme les infralapsaires.

Réponse

1. Les Arminiens, par la loi de réciprocité, pourront être appelés inframortuariens, car ils ne reconnaissent d'élection complète, qu'après la mort des hommes; et post-destinariens, parce qu'ils placent le décret éternel postérieurement à la vie terrestre de l'homme. Certainement lorsque les croyants meurent, ils sont les objets de la glorification et non de l'élection. Christ aurait dû dire (d'après leur hypothèse) au larron pénitent: «Aujourd'hui tu seras complètement élu et non pas, tu seras avec moi en paradis.» Et ne pourront-ils pas aussi être appelés Relapsairiens, puisqu'ils disaient que les élus peuvent totalement et finalement tomber; et que celui qui est un enfant de Dieu aujourd'hui pourra être un enfant du démon demain?

2. Ces notions de sub et de supra ne sont que des conceptions humaines de l'ordre du décret divin, qui surmonte notre entendement à un si haut degré, que notre faible capacité ne peut le comprendre si ce n'est selon la manière des hommes. Ces divers états de l'homme avant et après la chute, ne sont point dans l'entendement divin, comme ils sont dans le nôtre, par une succession d'actes l'un après l'autre; mais Dieu ordonne toutes choses par un seul acte; et l'idée divine dans le décret est une représentation de tous ces états à la fois. Non celui-ci après celui-là, mais ensemble dans un instant de l'éternité (10).

6ième objection

Le décret absolu rend l'homme nonchalant dans ses devoirs, et le porte à dire : quel besoin ou quelle utilité y a-t-il de faire de bonnes œuvres? Je puis vivre comme il me conviendra; si je suis élu au salut, je serai certainement sauvé.

Réponse

1. Le décret de Dieu établit les moyens; il n'ordonne pas seulement la fin, mais aussi les moyens d'atteindre cette fin; et l'un n'est jamais séparé de l'autre. Dieu décrète que la terre sera fertile; ceci n'exclut pas, mais implique au contraire que le soleil luise sur elle, les pluies doivent l'arroser, et la main de l'homme doit la cultiver, comme son Dieu lui en donne l'ordre (Ésaïe 28:26). Dieu décrète que quinze années seront ajoutées à la vie d'Ézéchias; ceci ne le rendit ni insouciant pour sa santé, ni négligent pour prendre sa nourriture. Il ne dit pas: «Quoique je me jette dans le feu, ou dans l'eau, ou que je boive un breuvage empoisonné, je vivrai néanmoins pendant un temps aussi long;» mais la Providence naturelle, dans l'usage convenable des moyens, coopéra de manière à le conduire à cette période de temps pré-ordonnée pour lui. L'industrie de l'homme est subordonnée au décret de Dieu, elle est appelée la vie de nos mains (Ésaïe 57:10). Nous ne devons pas tenter le Seigneur notre Dieu.

2. La chaîne d'or a tellement lié les moyens à la fin, et la sanctification pour conduire au salut, que Dieu fait aussi infailliblement agir les élus dans l'usage des moyens, qu'il les conduit à la fin par l'usage de ces moyens. «Frères bien-aimés du Seigneur; Dieu vous a dès le commencement choisis pour le salut, par la SANCTIFICATION de l'esprit, et la foi de la vérité» (2 Thessaloniens 2:13). «Je vous donnerai un nouveau cœur et je

mettrai un nouvel esprit au dedans de vous; J'ôtera le cœur de pierre, de votre chair, et je vous donnerai un cœur de chair, je mettrai mon esprit au dedans de vous et je vous ferai marcher dans mes statuts, et vous garderez mes jugements et les ferez. Vous vous souviendrez donc de vos méchantes voies, et de vos actions qui ne sont pas bonnes, et vous vous déplairez en vous-mêmes, à cause de vos iniquités, et à cause de vos abominations» (Ézéchiel 36:25-31). Que ceux en qui le Seigneur aura mis son Esprit, vivent comme ils le voudront, et je suis très-sûr qu'ils vivront d'une vie de piété.

3. L'éternelle prescience Arminienne implique une absolue certitude et une nécessité d'événements, aussi bien que notre prédestination; car les choses doivent être pré-ordonnées à l'existence, avant qu'il puisse être prévu qu'elles existeront. D'après les principes Arminiens, les hommes pourront raisonner ainsi: s'il est prévu éternellement que je croirai, je croirai et je serai sauvé. Et cependant, ils enseignent les hommes à dire au contraire: Je me repentirai quand je voudrai; je pourrai être élu lorsqu'il me plaira, quoique dans ce moment je vive dans l'iniquité, car je suis libre de me repentir même sur mon lit de mort, ainsi je pourrai être sauvé si je pense que ce soit convenable. «HO! C'EST BIEN ICI LA DOCTRINE QUI RENDRA LES HOMMES NONCHALANTS DANS LEURS DEVOIRS!» Mais pour une âme qui est élue, par l'opération du Saint-Esprit, afin de lire dans le cœur du Dieu de son alliance, comment il la aimée éternellement, absolument, et particulièrement; et comment en conséquence de son amour éternel et immuable, il lui accorde et lui donne le plus grand de tous les dons, savoir: Jésus-Christ lui-même; qu'elle vive comme elle voudra, ceci sera son langage et sa pratique. «Pour moi Christ est ma vie, et la mort m'est un gain. Je t'aime parce que tu m'as aimée le premier; je suis

contrainte par cet amour, par la toute-puissante influence de ta grâce; ce monde transitoire ne peut désormais rien m'offrir de satisfaisant. Je ne serai jamais satisfaite, jusqu'à ce que je sois absente du corps, et présente avec le Seigneur; jusqu'à ce que je me réveille avec ta ressemblance» (Philippiens 1:21; 1 Jean 4:19; 2 Corinthiens 5:14-15; Psaumes 17:15).

7ième objection

La doctrine de la réprobation absolue porte les hommes au désespoir; lors même que je ferai tout mon possible, si je dois être damné, je serai damné: je suis sous une nécessité fatale.

Réponse

1. Ceci est sucer du poison d'une douce fleur; c'est se choquer contre le rocher des siècles; c'est heurter contre la Parole, «à quoi aussi ils ont été destinés» (1 Pierre 2:8). Pourquoi Dieu a-t-il ordonné toutes choses pour jamais par son décret absolu? C'est pour que l'homme tremble devant lui (Ecclésiaste 3:14). Dieu agit librement comme la cause première; et l'homme librement comme la cause seconde; en concurrence et non par contrainte.

2. On a répondu convenablement à cette objection dans le 17ième article de l'église d'Angleterre. — «Pour les personnes curieuses et charnelles, manquant de l'Esprit de Christ, c'est une très-dangereuse pierre d'achoppement que d'avoir continuellement devant les yeux la sentence de la prédestination de Dieu, par laquelle pierre d'achoppement, le démon les fait tomber dans le désespoir, ou dans le dérèglement de la vie la plus impure, non moins dangereuse que le désespoir.

3. Nul homme ne pourra se juger lui-même réprouvé dans cette vie, et devenir ainsi désespéré; car l'impénitence finale (la seule évidence infaillible de la réprobation), ne peut être découverte jusqu'au moment de la mort. Nous n'avons pas à questionner le décret de la volonté de Dieu, mais à donner notre attention à sa volonté révélée.

4. La doctrine Arminienne (Dieu a prévu le bon chemin que je devais prendre d'après ma libre volonté, et en conséquence il m'a élu), est une misérable consolation pour celui dont le cœur est exposé à des myriades d'infidélités envers Dieu. Il a été dit bien à propos par le Psalmiste: «Qui peut connaître ses erreurs? qui peut dire combien souvent il pêche? Purifie-moi de mes fautes cachées» (Psaumes 19:12).

Dire aux hommes (comme le font les Arminiens), qu'ils peuvent être justifiés et sanctifiés, enfants de Dieu et tout, excepté d'être glorifiés; et néanmoins qu'après tout cela ils pourront devenir réprovés, et être finalement condamnés; est en vérité une doctrine désespérante. Évidemment c'est leur doctrine qui est désespérante; au lieu que la nôtre est sujette seulement aux fausses inférences des hommes charnels; de ces mêmes hommes qui tirent de fausses conclusions des paroles du Seigneur et disent: «Qui peut donc être sauvé?» (Luc 18:26). De telles conséquences ne sont pas légitimement déduites, mais ce sont des conséquences perverses tirées de bonnes prémisses.

La justice en tout temps, guide le Dieu seul sage,
L'obscurité n'est point un obstacle à ses yeux,
La pensée ni l'action, n'ont jamais de nuage,
Qui les cache à celui qui siège dans les cieux.

Il habite un séjour, pour nous inaccessible,
Il accomplit son œuvre et nous cache sa main,
Bien que son procédé, ne nous soit pas visible,
L'équité sert de base au trône souverain.

Dans le ciel, sur la terre, et dans l'air et sur ronde,
Sa puissance accomplit un éternel décret,
Les saints qui sont aux cieux, ceux qui sont en ce monde,
De son parfait ouvrage admirent le secret.

Mon âme, à sa grandeur, soumets ton espérance,
Prosterne-toi, devant son siège redouté,
Si sa verge te fait frémir sous sa puissance,
Espère au Dieu seul sage, espère en sa bonté.

Chapitre II

De la Rédemption universelle

La rédemption universelle, par où on entend que Christ est mort pour tous les hommes, ne peut être une vérité évangélique, à cause des raisons et des arguments suivants.

1. L'élection de Dieu comme père, la rédemption de Dieu comme Fils, et la sanctification de Dieu comme Saint-Esprit, doit toute être d'une étendue ou d'une latitude égale; mais la rédemption universelle, dans le sens Arminien, fait inégale *la triple révélation de Dieu*.

Ceci est clair: car comme le Père, la Parole, et l'Esprit sont unis en essence (en une seule personne - Hébreux 1:3); de même ils sont unis en volonté, en œuvres, et en témoignage, dans la rédemption des pécheurs. Comme il y en a trois qui rendent témoignage sur la terre, savoir: l'Esprit, l'eau et le sang; de même il y en a trois qui rendent témoignage dans le ciel, le Père, la Parole, et le Saint-Esprit; et ces trois ne sont qu'un (1 Jean 5:6-8). (**Non trois personnes mais une seule personne**, c'est-à-dire une seule essence ou HUPOSTASIS - Hébreux 1:3 qui révèle la manifestation du Père, de la Parole, et du Saint-Esprit en la personne unique de Jésus-Christ). Ceux que le Père a élus, le fils les a rachetés et le Saint-Esprit les a sanctifiés. Donc s'il y a une rédemption universelle, il doit y avoir aussi une élection universelle, et une sanctification universelle, et (par conséquent), un SALUT UNIVERSEL. Que le Fils n'en rachète pas un seul de plus que le Père n'en a élu c'est évident, d'après ces deux déclarations de la Parole de Dieu, la première (Jean 5:23), qui déclare que le Fils doit être honoré comme égal au Père; mais dire que le Fils les rachète tous, tandis que le Père en élit

seulement quelques-uns, c'est donner un plus grand honneur à l'un qu'à l'autre et constituer une inégalité dans leurs opérations. Le second passage est Jean 17:9-10. Tout ce qui est tien est mien, et tout ce qui est mien est tien, etc. Ils étaient du Père par l'élection d'amour, ils sont devenus la propriété du fils par le don de la rédemption: ils étaient tiens et tu me les as donnés (Jean 17:6). Christ rachète seulement ceux que le Père lui a donnés. De là le livre de vie de Dieu dans lequel le nombre des élus est enregistré, est aussi appelé le livre de vie de l'agneau; ce qui nous enseigne que le nombre de ceux qui sont élus par le Père, est mesuré ensemble avec le nombre de ceux qui sont rachetés par le Fils. Mais que le Fils n'en rachète pas un plus grand nombre que ceux qui sont sanctifiés par l'Esprit; c'est ce qui est évident de 1 Jean 5:6-8. Il doit y avoir de l'eau (la Parole - Éphésiens. 5:26; Tite 3:5; 1 Pierre 1:23) pour sanctifier, là où il y a du sang pour racheter. L'oblation de Christ n'est pas d'une plus grande étendue que l'opération de l'Esprit...

2. Les bénéfices de la mort et de la résurrection de Christ, sont d'égale étendue dans leurs objets; mais le bénéfice de la résurrection de Christ ne s'étend pas à tous.

Que le bénéfice de la résurrection de Christ ne soit pas étendu à tous, et à chacun également, mais qu'il soit particulier aux croyants, c'est ce qui est reconnu même par les Arminiens. Que la mort et la résurrection de Christ soient d'égale étendue dans leurs objets, est évident de Romains 8:34. (Elles sont toutes deux mises ensemble.) Qui intentera accusation contre les élus de Dieu pour lesquels Christ est mort? qui condamnera ceux pour lesquels Christ est ressuscité? Ceux pour lesquels Christ est mort et ressuscité, ne peuvent être condamnés. Il est mort pour nos offenses et il est ressuscité pour notre justification (Romains

4:25). Ceux qui ont le fruit du combat de Christ, ont aussi le fruit de sa victoire; mais ceci ne peut être dit de tous les hommes, car il y en a une partie sur lesquels demeure la colère de Dieu (Jean 3:36).

3. Les bénéfices de la mort et de l'intercession de Christ sont d'égale étendue dans leurs objets; mais Christ n'intercède pas pour tous.

Ceci est expressément déclaré dans l'Écriture. — Je te prie non pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnés, car ils sont tiens. Ils ne sont pas du monde (Jean 17:9,16). L'intercession de Christ n'est pas pour le monde en général, mais seulement pour ceux que le Père lui a donnés; et la raison confirme ceci, car si Christ a intercédé pour Judas et pour Pilate, etc., il a donc eu un refus et n'a pas toujours été exaucé du Père; contrairement à Jean 11:42. De plus Christ est un souverain sacrificateur, et les deux parties de l'office de la sacrificature l'oblation et la présentation ne peuvent être séparées; et ceux qui ont une part dans la première, ont aussi une part dans la seconde. Car la présentation implique nécessairement l'oblation; qui lui donne une force perpétuelle devant Dieu (Hébreux 9:12). Christ doit intercéder en faveur de ceux qu'il a réconciliés à Dieu par sa mort; et son intercession est l'offrande de lui-même présentée à son Père, en faveur de ceux qu'il a représentés sur la croix.

Nous ne pouvons pas dire qu'il y en a quelques-uns pour lesquels Christ s'est offert sur la terre, mais pour lesquels il n'intercède pas dans le ciel; ce serait faire de Christ un demi-sacrificateur pour quelques-uns, et non un fidèle souverain sacrificateur; contrairement à une multitude de passages (Ésaïe 53:11-12; 1 Jean 2:1-2; Hébreux 9:11-12 et 10:19-21).

Ceux pour qui Christ est mort, ont Christ pour leur caution; mais tous n'ont pas Christ pour leur caution.

4. Tous sont pécheurs; et chaque pécheur doit mourir soit en lui-même, ou dans sa caution, car les gages du péché, c'est la mort, et le cautionnement de Christ, consiste en ceci, que Christ est mort pour nous (Romains 10:8). Il a été fait malédiction pour nous, ce qui veut dire à notre place (Galates 3:13; 2 Corinthiens 5:21). Juda fut caution pour la sûreté de Benjamin (Genèse 44:32). Et Christ est la caution de la nouvelle alliance (Hébreux 7:22). Il a pris sur lui nos péchés en sa mort (Ésaïe 53:4-8; 1 Pierre 2:24). Si Christ a été une caution pour tous, il a donc offert une satisfaction pour tous, en devenant péché, et en portant la malédiction et la colère de Dieu en leur place. Mais cela n'a pas été fait pour tous; car Christ ne reconnaît pas les ouvriers d'iniquité, et il ne les a jamais connus (Matthieu 7:23); Cependant il connaît ses brebis, et il a donné sa vie pour elles (Jean 10:11-15).

5. Si l'alliance de grâce n'est pas pour tous, Christ n'est donc pas mort pour tous.

Le sang de Christ est appelé le sang de l'alliance (Hébreux 9:20), et le sang du Nouveau Testament (Matthieu 26:28). Il est évident que l'alliance de grâce n'est pas étendue à tous, car elle est faite seulement avec la maison d'Israël; «c'est ici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël, dit le Seigneur, je mettrai ma loi dans leurs cœurs, et je l'écrirai dans leurs cœurs; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple» (Jérémie 31:33). L'alliance est seulement avec ceux dans les cœurs desquels les conditions sont effectivement mises, savoir: que la crainte de Dieu soit mise

dans leurs cœurs; et sa loi écrite dans leur entendement; ce que les élus seuls obtiennent.

Personne n'osera dire que Dieu entre dans une alliance de grâce avec la semence du serpent, mais c'est seulement avec ceux dont le serpent a mordu le talon (Genèse 3:15).

6. Si Christ est mort pour ses brebis, ses amis, et son Église seulement; il n'est donc pas mort pour tous.

Ceci est prouvé par beaucoup de déclarations de l'Écriture. Le bon berger donne sa vie pour ses brebis. Je connais mes brebis et mes brebis me connaissent, et je donne ma vie pour mes brebis (Jean 10:11-15). «Personne n'a un plus grand amour que celui-ci, savoir quand un homme met sa vie pour ses amis. Vous êtes mes amis» (Jean 15:13-14). Paissez l'Église qu'il a rachetée par son propre sang (Actes 20:28). Christ a aimé son église et s'est donné lui-même pour elle (Éphésiens 5:25). Christ est mort pour ceux qui sont semblables à Paul et à Tite, et non pour ceux qui sont semblables à Pharaon et à Judas qui furent des boucs et non des brebis (Matthieu 25:32-33). Il est mort pour sauver son peuple de leurs péchés, et à cause de cela son nom fut appelé Jésus (Matthieu 1:21). Pour ceux qui sont appelés les rachetés du Seigneur (Psaumes 107:2). Alors donc on voit que ceux pour lesquels Christ est mort, sont les mêmes qui entendent sa voix et le suivent et auxquels il donne la vie éternelle (Jean 10:27-28). Les mêmes qu'il sanctifie, qu'il purifie, et qu'il fait paraître devant lui sans souillure et sans tache (Éphésiens 5:27). Les mêmes qu'il a rachetés de toute iniquité, pour les purifier et se les rendre un peuple particulier (Tite 2:14). Les mêmes qui sont son peuple, ses élus, ses enfants, et cela ne peut être entendu de tous, à moins que nous ne disions que Pharaon et Judas, etc. ont été les

brebis, les amis et l'Église de Christ. Il est vrai qu'il est mort pour des ennemis (Romains 5:10). Mais ce fut pour les réconcilier à Dieu, et tels furent les fidèles de Rome, qui étaient Gentils. Christ les avait appelés, d'autres brebis qui n'étaient pas de la bergerie juive.

7. La mort de Christ doit être appliquée à ceux pour qui elle fut destinée; or elle n'est point appliquée à tous, donc elle n'a pas été destinée à tous.

La fin et le dessein ne peuvent être privés de l'action pour atteindre cette fin. Le dessein de Christ étant d'accorder ce qu'il obtient, il n'obtient rien que ce qu'il applique. Il parle lui-même de quelques-uns, à qui l'Évangile était caché; et d'autres à qui il était révélé, ou donné à connaître. «Tu as caché ces choses aux sages et aux prudents, et tu les as révélées aux enfants» (Matthieu 11:25). La somme totale de l'intercession de Christ, est, que ce qu'il a obtenu puisse être appliqué (voyez tout le chapitre: Jean 17).

8. Si Christ est mort pour tous, tous doivent donc être réconciliés à Dieu; mais tous ne sont pas réconciliés.

Le péché empêche la réconciliation; et la mort de Christ est une propitiation pour le péché (Romains 3:25). Ainsi tous ceux pour qui Christ est mort doivent être réconciliés à Dieu. La mort de Christ est la cause, et la réconciliation l'effet qui suit de la cause. Si tous sont réconciliés, tous doivent être sauvés; et rien ne peut être laissé à la charge de qui que ce soit. Ôtez le péché, et vous acquittez le pécheur. Mais cet acquittement et cette réconciliation appliquée à tous, conduit à une multitude d'absurdités. Car de cette hypothèse il suit:

1. que Caïn, Pharaon, etc., ont été réconciliés à Dieu par la mort de Christ, tandis qu'ils étaient (dans le temps où Christ mourut) dans les tourments de l'enfer, ne devant jamais en être délivrés;

2. que Dieu damne des personnes réconciliées;

3. que Dieu prend double paiement pour une seule faute, en punissant la caution et le débiteur;

4. que la réconciliation faite par Christ de quelques-uns, demeure sans effet, etc. Mais ces choses ne sont point ainsi; car à ceux pour qui Christ est mort, la repentance et la rémission des péchés leur est accordée (Actes 5:31). La délivrance de l'esclavage du péché leur est donnée ainsi que la régénération en nouveauté de vie (Romains 6:6; Hébreux 2:14-15). La grâce de la purification leur est accordée, «purifiant leurs cœurs par la foi» (Actes 15:9). Ils ont le sang de Christ pour purifier leurs consciences des œuvres mortes, afin qu'ils puissent servir le Dieu vivant (Hébreux 9:14). Et la vie éternelle est à eux: «Je leur donne la vie éternelle et elles ne périront jamais» (Jean 10:28).

Tous ces fruits sont des manifestations de notre réconciliation par la mort de Christ.

9. Ce que l'Écriture n'affirme nulle part, ne saurait être une vérité chrétienne. L'Écriture n'affirme nulle part que Christ soit mort pour tous les hommes, beaucoup moins pour chaque homme individuellement, par conséquent cela n'est point une vérité.

Il est dit à la vérité que Christ a donné sa vie en rançon pour tous; mais non pour tous les hommes, ou pour chaque homme individuellement. L'Écriture est le meilleur commentateur de l'Écriture, et ce Tous est rendu par PLUSIEURS dans Matthieu 20:28; et Marc 10:45. Le fils de l'homme est venu pour donner sa vie en rançon pour PLUSIEURS. Mon sang est répandu pour PLUSIEURS pour la rémission des péchés (Matthieu 26:28). Et cela est si fréquemment restreint à ses brebis, amis, Église, croyants, élus, et à ceux qui sont donnés à Christ; que cela ne peut signifier que quelques-uns de toute sorte; ce qui en termes équivalents est clairement exprimé dans Apocalypse 5:9-10. Tu nous as rachetés, de tout royaume, et langue et peuple et nation. Par conséquent le mot Tous, doit être pris pour tous les élus, toute son Église, tous ses enfants que le père lui a donnés, etc. et non pour tous les hommes universellement, et pour chaque homme individuellement.

10. Ce qui fait opposition aux attributs de Dieu, ne doit pas être reçu; et c'est ce que fait la rédemption universelle.

1. Elle est opposée à sa justice: Si Christ a racheté Pharaon et Judas, donc des âmes rachetées sont injustement condamnées; cette hypothèse place la mort de Christ en opposition directe à la justice de Dieu. Et comment Christ aurait-il pu mourir pour le péché de Judas, quand la mort de Christ a été le propre péché de Judas (11).

2. Elle est en opposition avec sa sagesse: Comme si Dieu avait dû aimer et haïr la même personne en même temps; Ésaü doit être aimé si Christ est donné pour mourir pour lui, et cependant haï comme étant condamné de toute éternité.

3. Elle est opposée à son pouvoir: Si Christ est mort intentionnellement, (en tant que Dieu) pour tous, donc les intentions de Dieu sont frustrées, voyant que tous ne sont pas sauvés. Donc Dieu n'est pas Tout-Puissant, s'il est arrêté dans ses desseins par l'ouvrage de ses mains. Et dire, que la LIBERTÉ a été obtenue par la mort de Christ pour ceux qui ne sont pas en LIBERTÉ, est une chose ridicule, c'est faire une risée de la religion.

Réponse aux objections contre la Rédemption particulière :

1ère objection

Ce que chacun est obligé de croire, doit être vrai; et c'est le devoir de tous les hommes de croire; donc Christ doit être mort pour tous les hommes.

Réponse

1. Supposez que nous accordions cette proposition, la doctrine d'un amour de distinction ne serait-elle pas détruite par cela même? Ne serait-ce pas une pauvre consolation pour une âme en détresse de croire que Christ n'est pas plus mort pour elle que pour Judas et pour tous les damnés de l'enfer?

2. Ceux à qui l'Évangile n'est jamais parvenu, ceux qui jamais n'entendirent parler de Christ, ne sont pas obligés de croire que Christ est mort pour eux. Ce que Dieu révèle est vrai, mais Dieu ne révèle nulle part, que c'est son intention que Judas croit, ou que tous croient. (Jean 12:39-40; 2 Thessaloniens 2:9-12)

3. Tous n'entendent pas prêcher l'Évangile; et beaucoup de ceux à qui il est prêché, en entendent le son seulement de l'oreille extérieure. Ils vont et viennent pour entendre cette Parole, comme une porte sur ses gonds, et d'une manière de simple formalité. Ils ne sont point impressionnés par la vue et le sentiment de leur état en tant que pécheurs. Ils ne sont point travaillés et chargés à cause du péché. La proclamation par la trompette de l'Évangile, de la rédemption des péchés par le sang de Christ, n'est point un son joyeux pour eux; ils n'en connaissent point la nécessité. La repentance évangélique est le don de la libre grâce; la foi est le don de Dieu. Ce qui est de Dieu, comme un don qu'il accorde, ne peut être un devoir de l'homme pour l'accomplir comme une condition du salut. Ceux qui sont invités pour regarder à Christ, pour aller à lui, afin d'être sauvés sont décrits d'une manière toute particulière. Ils sont les travaillés et chargés à cause de leurs péchés, les repentants, les âmes affamées et altérées etc., etc. Ce sont les personnes d'un tel caractère qui sont invitées à venir et à croire en Christ, et non tous les hommes (Matthieu 11:28; Ésaïe 55:1; Marc 2:17).

2ième objection

Les mots TOUS et CHACUN employés souvent dans l'Écriture, doivent être pris dans un sens universel.

Réponse

1. Les mots TOUS et CHACUN ne doivent pas être entendus d'une affirmation universelle, ni collectivement, ni pour tout homme individuellement, dans les citations ordinaires de l'Écriture; mais distributivement comme Matthieu 9:35. Où il nous est dit que Jésus allait guérissant chaque maladie et chaque

infirmité parmi le peuple; ce qui veut dire quelques-unes et de toute espèce, car Christ ne guérit pas chaque malade individuellement. De même, Colossiens 1:28 où chacun est pris distributivement pendant trois fois dans ce qui précède et doit être restreint à ceux à qui saint Paul prêchait.

Tous, dans 1 Timothée 2:4 ne peut être pris pour chaque homme individuellement; puisque ce n'est pas la volonté de Dieu que tout homme dans ce sens général soit sauvé: car c'est sa volonté, que quelques hommes soient damnés (Proverbes 16:4), et cela très-justement, à cause de leurs péchés et de leurs transgressions. Il sera dit à quelques hommes; retirez-vous de moi, maudits, et allez au feu éternel. Si Dieu avait voulu que tous les hommes fussent sauvés, tous les hommes auraient été sauvés. Car Dieu agit conformément à sa volonté dans l'armée des Cieux et parmi les habitants de la terre (Daniel 4:35). Dieu ne faillit point, il ne peut être trompé dans sa propre volonté; car il opère toutes choses selon le conseil de sa volonté (12).

2. Il est dit encore (Hébreux 2:9) que Jésus a goûté la mort pour tout homme; et cela est restreint dans le verset prochain, aux enfants amenés à la gloire «et dans le verset 11 (Hébreux 2:11) à ceux qui sont sanctifiés (1 Timothée 2:6) (qui s'est donné lui-même en rançon pour TOUS) est rendu dans le texte parallèle Tite 2:14 qui s'est donné lui-même pour nous.» Mais qui sont les personnes appelées nous dans le texte? N'est-ce pas ceux qui sont particularisés comme; rachetés de toute iniquité, purifiés et faits un peuple particulier? Christ s'est donné lui-même en rançon pour tous ceux qui sont ainsi décrits, et non pour un seul autre. (Il faut comprendre aussi que le mot «homme» ou «ANTHROPOS» est un terme sélectif qui porte la notion de «tous

genres d'hommes» et n'implique aucunement tous les hommes du monde entier).

Le prophète David dit: Tous les hommes sont menteurs: Prenez le mot strictement et ce sera un menteur qui aura dit cela.

3ième objection

Jean 3:16 et 1 Jean 2:2. Il est déclaré que Dieu a donné Christ pour le monde et pour les péchés de TOUT le monde; ce qui doit être pris littéralement.

Réponse

1. Le mot monde a diverses significations. Il y eût un ordre que tout le monde fut enregistré (Luc 2:1). Ce qui signifie l'empire romain et toutes les contrées qui lui étaient assujetties. On parlait de la foi de l'église de Rome dans tout le monde (Romains 1:8). Ce qui signifie, par toutes les églises et parmi tous les saints dans le monde. Lorsque les Pharisiens disaient de Christ, «voici tout le monde va après lui» (Jean 12:19). En référence nous trouvons, que cela signifie une multitude du peuple qui sortit de Jérusalem, à la rencontre de Jésus criant hosanna! (Jean 12:12-13). Les Pharisiens, qui parlaient ainsi, n'allaient pas eux-mêmes après Christ; donc tout le monde n'y allait pas, puisque les Pharisiens n'y allaient pas. Ainsi Jean 3:16. «Dieu a tant aimé le monde», ne peut être entendu de tout ce qui est contenu dans le monde dans un sens strict, car alors les oiseaux, les bêtes, les poissons, et toutes les choses inanimées s'y trouveraient comprises, et ces choses ne peuvent avoir la vie éternelle. Ce ne peut être non plus tous les hommes du monde, si ce n'est en tant que Dieu est le conservateur des hommes et des bêtes (Psaumes 36:6). Il y a un

amour de Dieu envers ses créatures, son amour envers les hommes, et son amour envers les gens de bien. L'amour de Dieu a été la cause qu'il a envoyé Christ; et le mot quiconque (dans ce verset) restreint cet amour de Dieu à quelques-uns, à l'exclusion des autres. Le troisième amour doit donc être proprement l'amour de Dieu envers les gens de bien, non ceux qu'il trouve gens de bien, mais ceux qu'il rend tels.

2. C'est le monde des croyants (Apocalypse 5:9). Et comme la manne était pour Israël seulement, de même Christ, la vraie manne, le pain du ciel, donne la vie au monde des croyants seulement (Jean 6:33). Le monde des croyants seulement a cru en Christ (1 Timothée 3:16). Le monde réconcilié (2 Corinthiens 5:19) et tous les hommes n'ont pas la foi (2 Thessaloniens 3:2). Il y a aussi le monde des incrédules. «Tout le monde était dans l'admiration après la bête, et adorait le Dragon» (Apocalypse 13:3-4). «Tout le monde est plongé dans la méchanceté» (1 Jean 5:19). Le monde croyant est un monde dans le monde (ils sont dans le monde, Jean 17:11) et ils sont pris et élus d'entre le monde. Ils sont dans le monde et ils séjournent parmi les habitants du monde, comme des étrangers et des voyageurs, ce monde n'étant point le lieu de leur repos, leur maison; et leurs désirs étant tournés vers une meilleure contrée (Hébreux 11:13-16). Qu'ils soient pris et choisis du monde, c'est ce qui est clair de Jean 15:19. «Si vous étiez du monde, le monde vous aimerait; mais parce que vous n'êtes pas du monde mais que je vous ai élus d'entre le monde, le monde vous hait», ainsi que de Jean 17:6,9, «J'ai manifesté ton nom aux hommes que tu m'as donnés du monde,» «je prie pour eux et je ne prie pas pour le monde».

3. On accorde que Dieu prend soin de tous les hommes; nous nous confions (dit saint Paul au Dieu vivant, qui est le sauveur, c'est-à-dire, le conservateur de tous les hommes, et spécialement des fidèles (1 Timothée 4:10). Le Seigneur est bon envers tous, et sa tendre miséricorde est sur tous ses ouvrages (Psaumes 145:9). Il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons; et il envoie la pluie sur les justes et sur les injustes (Matthieu 5:45). Tout ceci n'implique pas une éternelle conservation; mais seulement une providence et une conservation temporelles, car sans cela, les gages du péché auraient été payés dès l'origine du péché, et le monde (par la confusion du péché) se serait écroulé sur Adam, si Christ n'en était devenu le glorieux garant.

Tous ceux qui sont rachetés, sont rachetés par Christ; mais les élus seuls lui sont donnés, eux seuls ont un intérêt en lui, sont rachetés par lui, et ils seront glorifiés avec lui.

4. Le mot Monde est quelquefois dans l'Écriture, mis pour les Gentils en opposition aux Juifs, et il en est ainsi (1 Jean 1:2). Jean écrivait aux Juifs, et était ministre de la circoncision (voyez: Galates 2:9), et il leur dit: Christ est la propitiation pour nos péchés, et non seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde; c'est-à-dire, non pour nous Juifs, seulement, mais pour les Gentils aussi. La nation juive se considérait elle-même, comme le peuple particulier de Dieu; et ils l'étaient en effet, car à eux appartenait l'adoption et la gloire, et les alliances, et le don de la loi et le service de Dieu, et les promesses. Et Christ était juif, desquels Christ est né selon la chair (Romains 9:4-5). Les Juifs avaient été enseignés, à s'appropriier le Christ exclusivement, à l'entière exclusion des Gentils qui étaient appelés étrangers, incirconcis, communs, impurs, chiens, etc. Et c'était une chose illégale pour un Juif d'être dans la compagnie

d'un Gentil; ou d'avoir quelque'affaire avec lui (voyez: Matthieu 10:5; Marc 7:17; Actes 10:28; et 11:3). Le salut des Gentils est appelé dans divers endroits des Écritures, un mystère, un mystère caché; le mystère de Christ, qui dans les siècles passés n'avait pas été donné à connaître aux enfants des hommes, que les Gentils seraient cohéritiers (Éphésiens 3:4-6; Colossiens 1:27). Mais lorsque ce mystère fut révélé et pleinement donné à connaître, par la mission divine de saint Paul, que Christ envoya pour prêcher aux Gentils (Actes 26:17-18). Lorsque par la vision des bêtes impures, la même commission fut donnée à Pierre en conséquence (Actes 10:9,15,20). Alors les contentions de la circoncision cessèrent (Actes 11:2-3); ils reconnurent que le mur de séparation entre les Juifs et les Gentils, avait été renversé; et que les derniers qui auparavant, avaient été étrangers à la république d'Israël, et étrangers aux alliances de la promesse, étaient maintenant approchés par le sang de Christ: et ils glorifièrent Dieu, disant: Dieu a donc aussi accordé aux Gentils la repentance pour avoir la vie. Jésus-Christ est non-seulement la propitiation pour nos péchés (de nous Juifs), mais aussi pour les Gentils (Éphésiens 2:11-18).

5. Ce qui précède est prouvé par Romains 11:21 où les deux mots Monde et Gentils sont tous deux employés pour signifier une seule et même chose. Si la chute des Juifs est la richesse du MONDE, et leur diminution la richesse des GENTILS; combien plus leur plénitude?

«Ce fut une controverse agitée parmi les docteurs juifs, si, lorsque le Messie viendrait, les Gentils, le MONDE, auraient quelque bénéfice par lui; il y eut une immense majorité pour la négative de la question; quelques-uns seulement, tels que le vieillard Siméon et autres, reconnurent qu'il «devait être une

lumière pour éclairer les GENTILS aussi bien que la gloire du peuple d'Israël. Tous les autres conclurent que les plus sévères jugements, et les plus effrayantes calamités devaient tomber sur les GENTILS; et que même ils devaient être jetés dans l'enfer à la place des Israélites.» (Dr Gill).

4ième objection

Certainement Christ a autant d'efficace pour sauver, qu'Adam pour damner (voyez: Romains 5:18).

Réponse

1. Il y a une différence entre une extension nécessaire, et une extension volontaire. Le péché d'Adam a été extensif nécessairement, mais le salut par Christ est de libre grâce, entièrement du bon plaisir de Dieu, et en conséquence il est appelé le libre don (Romains 5:15).

2. Christ n'est nulle part comparé à Adam, dans l'étendue de son objet, mais seulement dans l'efficacité de son obéissance. Tous, et chacun, ne sont point en Christ radicalement, comme ils étaient en Adam; tous ne sont pas donnés à Christ; mais, tous ceux (dit Christ) que tu m'as donnés. Comme toute la postérité d'Adam est tombée par sa chute, ainsi tous ceux qui sont de Christ sont sauvés par sa mort; comme tous meurent en Adam, ainsi tous ceux qui sont en Christ ont la vie par lui (1 Corinthiens 15:22).

3. Afin que l'apôtre ne soit pas mal compris, et que le mot TOUS (Romains 5:18), ne soit pas pris universellement, le terme dont il faut avoir l'intelligence, est varié dans le verset suivant

(Romains 5:19), et TOUS est rendu par PLUSIEURS. Par l'obéissance d'un seul, plusieurs seront rendus justes.

5ième objection

Romains 14:15, il est dit: ne détruits point celui pour qui Christ est mort, et 2 Pierre 2:1, il est parlé de certaines personnes qui renoncent le Seigneur qui les a rachetées.

Réponse

1. On ne peut entendre par le mot détruire la destruction éternelle, dans Romains 14:15, et le contexte le montre; car l'apôtre, dans tout le chapitre, exhorte les croyants de Rome, à ne pas se mépriser et condamner les uns les autres au sujet de choses indifférentes; et à ne pas détruire la paix de l'âme du croyant faible, en faisant quelque chose (qui quoique indifférente et non mauvaise en elle-même), pourrait cependant devenir une pierre d'achoppement pour lui. «Je suis persuadé (dit Paul) qu'il n'y a rien d'impur de soi-même; mais une chose est impure à Celui qui l'estime impure. Si ton frère est scandalisé par ta viande, tu ne te comportes pas charitablement. Ne détruis pas par ta conduite (en mangeant des viandes que ton frère ESTIME impures), la paix de l'âme d'un des faibles de ce troupeaux pour qui Christ est mort. Ne mets pas une pierre de scandale, ou une occasion de chute et de péché dans la voie du frère faible.» (Romains 14:13).

«Soit donc que vous mangiez ou que vous buviez, ou que vous fassiez quelque'autre chose, faites tout la gloire de Dieu, ne donnez point de scandale» (1 Corinthiens 10:31-32). Tout le chapitre 1 Corinthiens 8, est sur le même propos.

2. Les personnes dont il est parlé (2 Pierre 2:1), comme renonçant le Seigneur qui les a rachetées, sont ainsi décrites par l'apôtre «FAUX DOCTEURS» faisant une profession hypocrite, ivraie parmi le blé (Matthieu 13:25,38), dans lesquels il n'y eut jamais de vraie racine; non rachetés par Christ de la mort éternelle, mais qui seulement avaient échappé aux excès, ou s'étaient abstenus de la corruption du monde par la connaissance théorique du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ (Matthieu 13:20). Dans quelque but qu'ils avaient, ils faisaient une profession extérieure de l'Évangile, qui les obligeait pour quelque temps à une moralité extérieure; s'étant associés au peuple de Dieu, insinués dans son Église (13), ils y introduisirent sourdement des hérésies damnables; beaucoup suivirent leurs voies pernicieuses, à raison de quoi, la voie de la vérité fut blâmée, et ils faisaient marchandise des vrais croyants; c'est ainsi qu'ils firent pendant quelque temps, et enfin soit que leurs habits de brebis (Matthieu 7:15), leur fussent ôtés, ou qu'ils les dépouillassent eux-mêmes, ils retournèrent au monde. Pendant tout ce temps, ils furent des boucs et non des brebis, des loups ravissants, et non de doux agneaux; et Pierre termine le chapitre les concernant en disant: Il leur est arrivé conformément à ce proverbe véritable. Le Chien est retourné à ce qu'il avait vomi; et la truie qui avait été lavée, est retournée se vautrer dans le borbier (2 Pierre 2:1-3; et 17-22).

3. L'apôtre (dans 2 Pierre 2:1) ne paraît pas parler dans cet endroit du rachat par le sang du Rédempteur. Le nom ou titre; Seigneur (Grand Despote) n'est nulle part ailleurs appliqué à Jésus-Christ dans le nouveau Testament, mais il est appliqué au Père. Luc 2:29; Actes 4:24; 2 Timothée 2:22; et spécialement dans Jude 1:4, où le seul Seigneur Dieu est distingué de notre Seigneur Jésus-Christ. Et lors même qu'il pourrait être prouvé

qu'il s'applique à Christ dans le texte ci-dessus, ce texte pourra être expliqué d'après le principe que ce n'est pas une chose peu commune dans les écrits inspirés, de parler des choses, non comme elles sont en effet, mais selon que les personnes font profession de les montrer. Ainsi par exemple, Matthieu 13:12, «à quiconque a, il lui sera donné et il aura plus abondamment; mais à quiconque n'a rien, il lui sera ôté même ce qu'il a.» Ce qui signifie: Celui qui paraît avoir, comme cela est expliqué (Luc 8:18). Ainsi les apostats sont appelés «deux fois morts.» Ce qui semblerait impliquer qu'ils ont été spirituellement vivants, quoique en fait ce n'ait jamais été le cas, mais seulement ce qu'ils avaient paru être.

4. Ainsi, lors même que nous accorderions les prémisses, il s'ensuivrait seulement, que tels qui pensent être des rachetés ou que d'autres regardent comme tels, peuvent blasphémer et périr. Ceci ne fait donc pas que tout le MONDE soit racheté: ceci ne peut en aucune manière établir la doctrine de la RÉDEMPTION UNIVERSELLE.

Chapitre III

De la Libre Volonté dans l'état tombé; et de la vocation spéciale, ou conversion à Dieu.

Les Arminiens nient, non-seulement que l'élection soit un acte de Dieu, éternel, particulier, inconditionnel, et irrévocable; mais ils assurent aussi que Christ est mort, également et indistinctement pour chaque individu de la race humaine; pour ceux qui périssent, non moins que pour ceux qui sont sauvés; ils affirment encore que la grâce qui sauve est offerte à l'acceptation de chaque homme; qu'il pourra la recevoir ou ne pas la recevoir; exactement comme il lui plaira (14); que le pouvoir régénérateur du Saint-Esprit dans la conversion, n'est pas invincible, mais qu'il est suspendu, qu'il dépend quant à son efficace, de la volonté de l'homme, que nonobstant la mort de Christ, il était possible (eu égard à la libre volonté) que tous périssent; que maintenant par sa mort pour tous, une grâce véritable est donnée tous afin qu'ils puissent la faire valoir, la garder soigneusement, et être sauvés; ou la mépriser, la négliger, la rejeter et être perdus.

La volonté de l'homme est, naturellement, un pouvoir et un principe se déterminant par lui-même, mais qui depuis la chute, a la plus forte inclination au péché. La liberté est radicalement, et originellement, dans la volonté, non dans l'entendement; et c'est une des propriétés essentielles de la volonté, qu'elle ne peut être contrainte, par aucun agent extérieur créé, dans son propre et libre choix. Mais il ne faut pas s'étonner, si beaucoup d'erreurs se sont élevées sur ce grand ouvrage du Tout-Puissant, quand on voit que l'âme ne se connaît elle-même que par réflexion; et que malgré que nous connaissions ses qualités et ses opérations, nous ne connaissons pas son essence.

L'homme est considéré dans quatre états différents:

1. L'état de création, dans lequel il eut la libre volonté soit du bien soit du mal, mais ne fut nécessité ni à l'un ni à l'autre.
2. L'état de dégénération, dans lequel il est esclave du péché et nécessité au mal.
3. L'état de régénération, dans lequel il est délivré de l'esclavage ou de la domination du péché, et de l'amour du péché, quoique non délivré (quant à présent) de la corruption qui est née avec lui, et qui habite dans sa chair.
4. Dans l'état de glorification, dans lequel l'homme est librement et nécessairement bon, parfait et heureux.

1. Dans le 1er état, l'homme est libre;
2. dans le 2ième, esclave;
3. dans le 3ième, rendu libre;
4. et dans le 4ième, ayant une glorieuse liberté.

La controverse est concernant le second état, dans lequel nous disons que l'homme est sous une nécessité de pécher, et cependant libre de contrainte; il est libre pour le mal, mais non pour le bien; ce qui devient évident par les arguments suivants.

1. Qu'il n'y ait nulle libre volonté pour le bien dans l'état tombé de l'homme, cela est prouvé par la chute elle-même: Si l'homme

dans la chute perdit sa libre volonté pour le bien, cette libre volonté ne peut donc être trouvée dans l'état de chute.

La chute implique la perte de cette originelle justice et perfection dans lesquelles l'homme fut créé. Si les autres facultés de l'âme sont devenues dépravées, et ont été dépouillées de leur lustre primitif par la chute, la volonté doit donc aussi avoir participé à cette dépravation. Mais la dépravation de la volonté est prouvée, en considérant le bien qu'elle a perdu et le mal qu'elle a gagné par le péché d'Adam. Le bien qu'elle a perdu consiste en six choses. Le pouvoir, l'ordre, la stabilité, la prudence, l'obéissance, la liberté. Le mal qu'elle a gagné consiste en une triple rébellion;

1. contre le conseil de l'entendement;
2. contre le contrôle de la conscience;
3. contre les commandements de Dieu.

Ce roi du petit monde qu'on appelle l'homme (la volonté) lorsqu'elle sortit de l'hôtel des monnaies de Dieu, était une admirable pièce d'argent, et reluisait très-glorieusement, mais maintenant tombés au milieu des larrons, elle a été dépouillée de tout, elle a la cendre pour beauté, et n'est plus qu'un tyran sur un fumier: oui elle est libre de justice, mais un véritable esclave du péché (Romains 6:17-20). Avant la chute, la volonté avait la liberté soit pour le bien soit pour le mal, de le faire ou de ne le faire point; mais depuis la chute, la volonté est mauvaise, seulement mauvaise, et continuellement mauvaise (Genèse 6:5). Tout le cœur, à présent, est extensivement mauvais, il n'est qu'infiniment mauvais, et continuellement mauvais. (Ce n'est pas que l'homme n'aurait pas la capacité de choisir, mais celle-ci est

esclave de la chair et du péché et ne peut rien contribuer à la grâce du salut ni à la sanctification).

2. Si la conversion est une création nouvelle, l'homme tombé n'a donc plus une libre volonté pour le bien.

Un converti est appelé une nouvelle créature, ou une nouvelle création (Galates 6:15; et 2 Corinthiens 5:17). Création signifie que quelque chose est produit de rien; mais s'il y a une libre volonté à faire le bien, dans l'homme, avant la conversion, il y a donc quelque chose qui de sa propre nature est spirituellement bon dans l'homme inconverti, qui le porte vers la conversion. Ainsi il ne peut-être appelé une nouvelle créature. Je suis sûr que toute âme expérimentée trouve le contraire dans cette œuvre; toute la forme est déformée dans l'état inconverti; et l'homme est un chaos confus, un désert dévasté, lorsque ce pouvoir créateur s'étend sur lui. Oui il faut un pouvoir plus grand pour créer de nouveau ce petit monde, qu'il n'en fallut autrefois pour créer le plus grand; car dans celui-ci (le petit monde) quoiqu'il n'y ait aucune bonne matière préexistante, il y a néanmoins une mauvaise matière qui résiste. La création du monde universel a été l'ouvrage de la Parole de Dieu (Psaumes 33:6): l'ouvrage de ses doigts (Psaumes 8:3); ou de ses mains (Psaumes 102:25). Mais pour restaurer le petit monde (l'homme), l'emploi du bras de Dieu est requis (Luc 1:51); Christ a même employé son côté percé pour cette œuvre; elle lui a coûté des pleurs, une agonie et du sang. De nouvelles qualités et de nouvelles opérations sont créées en nous; la volonté de faire le bien et le pouvoir de le faire, sont attribués à ce très-haut pouvoir créateur, dans la conversion effective de l'âme à Dieu. «C'est Dieu qui opère en vous la volonté et l'exécution selon son bon plaisir» (Philippiens 2:13).

3. Si la conversion est une nouvelle naissance, ou création, l'homme tombé n'a donc nulle libre volonté pour le bien. Génération c'est le mouvement pour être, et un procédé dans l'être; ceci présuppose qu'il n'y a nul être auparavant; car nous ne sommes pas, nous ne sommes rien, avant que nous soyons engendrés: Ainsi que cela demeure vrai dans la génération, cela l'est aussi dans la régénération: «Il nous a engendrés de sa propre volonté» (Jacques 1:18) (15).

Il n'est pas dit que Dieu nous engendre de notre propre volonté (cependant cela devrait être dit, s'il y avait en nous une libre volonté pour le bien), mais de la volonté de Dieu; et jusqu'alors nous ne sommes pas engendrés (1 Corinthiens 1:28).

Les hommes inconvertis sont des créatures de néant.

1. Un néant naturel, car qu'est-ce que cet immense sein d'où toutes les choses viennent, si ce n'est le néant?

2. Un néant moral; nous sommes moralement pire que rien, c'est-à-dire, misérables; (Énosh). L'homme est vanité (ou comme dans l'hébreu Adam est Abel, qui veut dire vanité) (Psaumes 39:5); et un mensonge (Psaumes 62:9). «Le cœur du méchant est peu de chose» (Proverbes 10:20), soit pour l'utilité, soit pour le service; comme une ombre n'est d'aucune utilité pour la guerre, ni une statue pour la prière, ainsi l'homme tombé est impropre au service de Dieu, car ses meilleures actions ne sont que péché. Tout ceci montre que nous ne sommes rien, et que nous n'avons pas une libre volonté pour le bien, avant que nous ne soyons nés de Dieu.

4. Si la conversion est une nouvelle naissance, l'homme tombé n'a donc aucune libre volonté pour le bien.

Nous ne pouvons naître de nous-mêmes; rien ne peut avoir son origine de soi-même; car alors, ce serait être avant et après soi-même. Cela serait être et n'être pas en même temps. Aussi sommes-nous enseignés à regarder au-dessus de nous pour notre nouvelle naissance. Si un homme ne naît de nouveau, ou d'en haut (Jean 3:3). Nous sommes nés, non de la chair mais de l'Esprit (Jean 3:6). Notre première naissance est de la terre, terrestre; notre seconde naissance est du Seigneur, céleste; né de Dieu (1 Jean 3:9).

5. Si la conversion consiste à vivifier quelqu'un qui est mort, l'homme tombé n'a donc aucune libre volonté pour le bien.

Ceci est prouvé par Éphésiens 2:1, vous, qui étiez morts il vous a vivifiés, etc. Il ne dit pas moitié morts, comme fut l'homme qui tomba au milieu des voleurs (Luc 10:30); mais totalement morts, quant à la vie spirituelle. Il n'y a nulle espèce de bien en nous (Romains 7:18), et nous ne pouvons de nous-mêmes, comme de nous-mêmes avoir une bonne pensée, jusqu'à ce que Christ nous vivifie (2 Corinthiens 3:5). «Sans lui nous ne pouvons rien» (Jean 15:5). Nous tirons de lui notre fruit (Osée 14:8); soit le bourgeon des bons désirs, la fleur des bonnes pensées, et le fruit des bonnes actions. La verge d'Aaron (qui n'était qu'un morceau de bois sec sans racines) est un emblème très-convenable; elle bourgeonna, elle fleurit, et produisit des amandes; ceci n'arriva point par quelque principe intérieur, ou par le pouvoir de la nature, mais ce fut seulement, et entièrement l'œuvre de Dieu. Ainsi les os secs d'Ézéchiël furent vivifiés; il n'y avait rien en eux de cette vie, mais tout était l'œuvre de Dieu. Il en est ainsi dans

la vie spirituelle; nous ne pouvons contribuer en rien à dis poser en nous-mêmes notre volonté à ce qui est véritablement bon; nous ne pouvons pas même appeler Christ, Seigneur si ce n'est par le Saint-Esprit (1 Corinthiens 12:3). S'il n'y a nulle vie, sinon par notre union avec Christ, donc jusqu'à ce que nous soyons greffés dans ce cep béni et donnant la bénédiction, nous ne pouvons porter du fruit à Dieu. Et ce n'est pas quelque pouvoir ou principe en nous qui peut nous greffer en Christ (16), car la foi est la grâce qui greffe, et cette foi est le don de Dieu (Éphésiens 2:8); la grâce par laquelle le juste vit (Hébreux 2:4) et par laquelle Christ demeure en nos cœurs (Éphésiens 3:17). Jusqu'alors donc nous sommes morts, et n'avons nulle libre volonté pour le bien.

6. Si la régénération, ou la restauration de l'état de dégénération, est une résurrection, l'homme tombé n'a donc aucune libre volonté pour le bien.

Que la régénération ou nouvelle naissance soit une résurrection, c'est ce qui est manifeste des passages suivants; «en vérité en vérité, je vous dis, que l'heure vient et qu'elle est déjà venue que les morts entendront la voix du fils de Dieu; et ceux qui l'entendent vivront» (Jean 5:25). Lorsque nous étions morts dans nos fautes et dans nos péchés, il nous a vivifiés ensemble avec Christ et nous a ressuscités ensemble (Éphésiens 2:5-6). Autant de puissance est requise pour ressusciter, vivifier, et faire vivre un pécheur mort dans ses fautes et dans ses péchés, que pour ressusciter Christ des morts (Éphésiens 1:19-20). Pour ressusciter Christ et pour opérer la foi en nous, cela demande l'excessive grandeur de son pouvoir; (Éphésiens 1:19). Il y a ici trois gradations; pouvoir, grandeur de son pouvoir, et excessive grandeur de son pouvoir; et comme si c'était trop peu, l'apôtre

ajoute: conformément à l'opération de son grand pouvoir. Les paroles de l'original impliquent, non-seulement une opération, mais une force effective, dans cette opération; une force telle qu'elle est dans les bras des hommes vaillants, qui peuvent faire de grands exploits. Bien plus encore, cela implique une puissance qui peut faire toutes choses; un pouvoir tout-puissant. Certainement s'il y avait eu un principe intérieur en nous, vers ce grand ouvrage; ou quelque libre volonté, en nous pour le bien, Paul n'aurait pas employé ces gradations, ni ces expressions emphatiques et significatives. Cette œuvre de régénération n'aurait pas requis l'effectuel et l'efficace pouvoir du vaillant bras de Dieu; une puissance telle que celle de ressusciter Christ des morts, par laquelle il fut déclaré être le Fils de Dieu (Romains 1:4).

7. Si la persuasion morale est entièrement insuffisante d'elle-même, pour restaurer l'homme de son état tombé, l'homme tombé n'a donc aucune libre volonté pour le bien.

Si la persuasion morale pouvait restaurer l'homme, alors la foi serait une œuvre facile, et ne réclamerait pas un pouvoir tel qu'il vient d'être prouvé. À la résurrection de Lazare, Christ fit plus que de le persuader moralement de sortir du tombeau. Lorsque Christ dit: «Lazare, sors dehors» une grande puissance s'exerça en même temps que son commandement, et cette puissance donna l'effet au commandement. Ce n'est pas assez de persuader à un prisonnier de sortir, mais ses chaînes doivent être rompues, et les portes de la prison ouvertes (Actes 12:6-7,10), et l'homme est plus qu'un simple prisonnier; il est mort dans ses péchés; et doit avoir par conséquent une grâce vivifiante; ce qu'une persuasion morale ne peut jamais accomplir.

8. Si Christ est tout en tous (Colossiens 3:11) en matière de salut, l'homme n'est donc rien du tout, quant à cette œuvre; et n'a point en lui-même une libre volonté pour faire le bien.

1. Premièrement l'œuvre de Christ est d'ouvrir l'oreille, qui auparavant est fermée comme celle de l'aspic qui est sourd à la voix de l'enchanteur (Psaumes 58:4-5). Christ donne l'oreille de l'entendement; il ouvre leur oreille à la discipline, et commande qu'ils se retirent de l'iniquité (Job 36:10; voyez: Psaumes 40:6; et Ésaïe 50:4); passages qui quoique parlant de Christ, peuvent être appliqué à son peuple.

2. Secondement, Christ ouvre non-seulement l'oreille, mais le cœur (Actes 16:14). Le Seigneur ouvrit le cœur de Lydie, et non elle-même; ce qu'elle aurait pu faire si elle avait eu une libre volonté pour le bien. La clef du cœur pend à la ceinture de Christ. Il ferme et personne ne peut ouvrir, il ouvre et personne ne peut fermer (Apocalypse 3:7). La persuasion morale ne deviendra jamais effective pour ouvrir le cœur de l'homme.

3. En troisième lieu, Christ est notre unique Sauveur (Ésaïe 43:11; Osée 13:4); mais la libre volonté arminienne fait l'homme un co-sauveur avec Christ; comme s'il y avait un partage de cet ouvrage, entre la grâce de Christ, et la volonté de l'homme, et que la dernière partageant les dépouilles avec la première; méritât même la meilleure part: car si Christ est seulement un docteur, et ne fait que persuader le bien, la propre volonté de l'homme est donc le principal auteur de sa propre bonté; et c'est lui-même qui se fait différent des autres, et il a quelque chose qu'il ne reçoit point à la conversion dont il peut se glorifier devant Dieu. «Qui a mis une différence entre toi et les autres? et qu'as-tu, que tu ne l'aies reçu? Et si tu l'as reçu, pourquoi t'en glorifies-

tu, comme si tu ne l'avais point reçu?» (1 Corinthiens 4:7). La persuasion laisse la volonté enseignée, à son propre arbitre, sans la changer du tout; ainsi l'homme devient son propre Sauveur, et il en résulte pour le moins que Christ n'est pas le seul sauveur; comment donc Christ est-il TOUT en TOUS?

9. Si l'homme tombé doit être incliné à la bonté, il n'a donc pas une libre volonté pour le bien.

Que la persuasion morale ne conduise pas une âme à Christ; que l'homme ne puisse aller à Christ par lui-même, mais qu'il doive être tiré; c'est ce qui est prouvé par Jean 6:44, «Nul homme peut venir à moi si le Père ne le tire.» Tirer, c'est détourner quelque chose de son cours ou canal, par une influence extérieure, et non par un pouvoir inné, ou par un principe qui vient du dedans. Dans le chant de Salomon (Cantique de Salomon 1:4), il n'est point dit: incliné, mais tiré; dans l'action de tirer il y a moins de volonté et plus de pouvoir, que dans celle d'incliner; et quoique Dieu nous tire fortement, il le fait cependant avec douceur. Puisque nous sommes tirés, nous n'avons pas une libre volonté pour le bien, à moins que l'homme ne soit tombé dans son entendement seulement, et non dans sa volonté: néanmoins nous le sommes volontairement (Psaumes 110:3), «un peuple de bonne volonté»; non que Christ nous trouve ainsi, mais, il nous fait ainsi, dans le jour de son pouvoir, et lorsqu'il nous parte avec une main forte (Ésaïe 8:11). Naturellement nous haïssons Dieu, et sommes en inimitié contre lui (Romains 1:30; et 8:7). Mais l'Esprit donne un nouveau pouvoir à l'âme et ainsi pousse et influence ce pouvoir vers le bien; et porte ainsi celui qui hait Dieu à l'aimer. Ceci est plus que de persuader simplement à une pierre d'être chaude, car Dieu ôte le cœur de pierre et donne un cœur de chair (Ézéchiel 36:26). Dieu le Saint-Esprit donne l'inclination à venir, et même

le pouvoir de venir à Christ; et Christ ne trouve rien de bon en nous (Romains 7:18).

10. Si l'âme de l'homme est passive dans la vocation effective, il n'y a donc dans l'homme tombé nulle volonté libre pour le bien.

L'Esprit de grâce est comparé à une liqueur précieuse qui est infusée; et les appelés et élus de Dieu sont appelés vases de miséricorde. Je répandrai l'Esprit de grâce sur la maison de David, etc. (Zacharie 12:10); les vases de miséricorde, préparés pour la gloire (Romains 9:23); mais un vase ne fait que recevoir la liqueur qui est versée dedans. «L'amour de Dieu est répandu dans nos cœurs par le Saint-Esprit» (Romains 5:5); ce qui veut dire, versé ou infusé dans les vases de miséricorde de Dieu. L'atmosphère est passive lorsqu'elle reçoit la lumière, et le corps d'Adam était passif lorsque Dieu souffla en lui l'esprit de vie; quoiqu'il fût formé et organisé il était néanmoins sans vie et sans souffle (Genèse 2:7). Ainsi la volonté de l'homme (eu égard à la réception de la grâce) n'a ni concours ni coopération active; le Seigneur est seul dans cet ouvrage. Si on met à part les influences de la grâce, ce serait un vrai enfer pour quelqu'un que d'être retiré de l'enfer; quoique ce fût un enfer pour nous d'y demeurer après que Dieu a ouvert nos yeux et changé nos cœurs! La nature corrompue, ni ne peut, ni ne veut contribuer en quelque chose à détruire sa propre corruption. Dans le commencement de l'œuvre, la volonté ne se met pas en mouvement d'elle-même, mais elle est mue par le pouvoir de Dieu: La volonté comme créature, doit obéir à son Créateur. Cependant en tant que volonté dépravée et pécheresse, elle n'obéit pas volontairement, jusqu'à ce que cette volonté lui soit donnée (Psaumes 110:3). L'homme et la volonté de l'homme, tandis qu'ils sont dans l'état irrégénéré, pourront être comparés à

l'ânon attaché (Marc 11:2) (Lié et enchaîné par des chaînes de péché). Mais lorsque le Seigneur a besoin de lui, et que le jour de sa puissance est venu, le pécheur doit alors être détaché et mis en liberté.

11. Nier la grâce, la spéciale et irrésistible grâce dans la conversion, est abominable; et la doctrine de la libre volonté est la négation de cette grâce.

Les avocats de la libre volonté diront: «Si un homme améliore ses dispositions naturelles, Dieu est obligé de lui en donner de spirituelles;» qu'est-ce autre chose que changer la grâce en une dette? Et dire, que la raison pour laquelle, l'un croit, et un autre ne croit pas, provient de la coopération de la libre volonté de celui qui croit, c'est nier la grâce spéciale irrésistible comme étant particulière aux élus. Toutes choses qui sont contraires à l'Écriture (Jean 6:37,45; Romains 8:14; 1 Corinthiens 1:23-24; 1 Jean 4:13), et un grand nombre d'autres passages. Les dispensations de Dieu à l'égard de son peuple, sont toutes de libre grâce. Il vivifie qui il veut (Jean 5:21). Le cœur d'un pécheur est forcé de s'amollir, comme la cire devant le feu et de recevoir le sceau de Dieu; tandis que le cœur des autres demeure aussi dur qu'un marbre, et comme le roc qui ne peut être ébranlé; ceci est l'œuvre de la gracieuse dispensation de Dieu. «Il fait miséricorde à celui à qui il fait miséricorde, et il endure qui il veut» (Romains 9:18). L'Esprit souffle où il veut (Jean 3:8). Dieu pourra verser sa grâce, en même temps que le premier souffle de vie; et régénérer un enfant aussitôt qu'il est né; comme Jean-Baptiste qui fût rempli du Saint-Esprit dès le ventre de sa mère (Luc 1:15,41). Il pourra mettre les autres dans le sein de la nouvelle naissance lorsqu'ils sont au moment de quitter le monde et à la onzième heure, et même à la douzième heure, comme le

larron de la croix. Oh! qui peut ordonner aux voies de la grâce, et mettre des bornes à l'Esprit de Dieu, dans son souffle sur l'homme!

12. La libre volonté entraîne avec elle tant d'absurdités qu'elle ne peut être reçue.

1. Premièrement, elle fait l'homme la cause de son propre salut.

2. Secondement, elle place la grâce sous la puissance de l'homme et non la volonté de l'homme sous le pouvoir de la grâce.

3. Troisièmement, elle dérobe à Dieu, l'honneur de mettre de la différence entre un homme et un autre, et attribue cet honneur à l'homme.

4. Quatrièmement, elle accorde à l'homme une liberté de laquelle il peut se glorifier envers Dieu, disant: «Ô Dieu, je te loue de ce que tu m'as donné la puissance de vouloir (cependant tu l'as aussi donnée à Judas aussi bien qu'à moi), mais je rends grâce à moi-même pour l'acte de ma volonté, quand je vois que je n'ai rien reçu de plus que Judas.»

5. Cinquièmement, cette libre volonté exempte la créature du pouvoir de Dieu, comme si l'homme (semblable à l'araignée) pouvait tirer de son propre sein un fil par lequel il s'élèverait au ciel.

6. Sixièmement, elle fait de l'homme, la cause que Dieu veut une chose ou une autre; ainsi Dieu devra attendre la volonté de l'homme, et n'être plus infaillible dans ses décrets, ni opérer toutes choses d'après le conseil de sa volonté (Éphésiens 1:11; Psaumes 115:3).

7. Septièmement, donc l'apôtre Jacques ment, lorsqu'il dit que tout don parfait vient de Dieu (Jacques 1:17); et Paul aussi s'est trompé dans Romains 9:16. Il aurait dû dire: Cela vient de l'homme qui veut et qui court, et non de Dieu qui fait miséricorde.

Réponse aux objections en faveur de la Libre Volonté:

1er objection

Il y a une loi écrite dans le cœur de l'homme tombé (Romains 2:15).

Réponse

1. Ceci est la conscience, rendant témoignage de ce qui est juste ou injuste (voyez: Romains 2:15). L'impuissance est dans la volonté.

2. Adam engendra un fils à son image (Genèse 5:3). Non-seulement en tant qu'homme, mais en tant que pécheur. «Ce qui est né de la chair est chair» (Jean 3:6). Qui peut tirer le pur de l'impur? personne (Job 14:4). Tout le temps que nous sommes sans Christ, nous sommes sans force (Romains 5:6).

3. Les démons ont plus de lumières que les hommes, cependant, ils sont entièrement morts dans le péché, quoiqu'ils croient et tremblent (Jacques 2:19), et quoiqu'ils confessent Christ (Luc 4:34; Marc 1:24). Ils pèchent librement, néanmoins ils ne peuvent l'éviter mais ils doivent pécher.

2ième objection

S'il n'y a point de libre volonté, pourquoi l'homme est-il blâmé de ce qu'il résiste à l'Esprit? (Actes 7:51; Matthieu 23:37).

Réponse

1. Ils résistaient à ta prédication de l'Évangile (qui est le moyen de grâce extérieur), en persécutant ses ministres. Le mot (résister) dans ce passage signifie, s'élever contre, et tomber sur quelque chose, d'une manière rude et hostile; et il exprime convenablement leur mauvais traitement à l'égard de Christ et de ses ministres, lorsqu'ils leur tombèrent dessus et qu'ils les mirent à mort. C'est cette résistance, qui est ici particulièrement désignée; (voyez: Actes 7:52). La Parole intérieure de l'Esprit est irrésistible; de même que la créature ne peut ni empêcher, ni avancer sa propre création, ni les morts leur propre résurrection, ainsi l'homme tombé ne peut ni avancer, ni retarder sa propre conversion.

2. Matthieu 22:37. Ce passage si commun dans la bouche et qu'on trouve si fréquemment dans les écrits des Arminiens; si volontiers produit par eux dans presque toutes les occasions, contre la doctrine de la grâce; ce passage pris dans son contexte, ne leur servira de rien. «Combien de fois n'ai-je pas voulu rassembler tes enfants», etc. «Mais vous ne l'avez pas voulu».

Cette action de rassembler, ne désigne pas une action de rassembler les Juifs à Christ, quant à l'intérieur, par l'Esprit de la grâce de Dieu; mais l'action de les rassembler extérieurement, pour qu'ils entendissent sa prédication, de manière qu'ils pussent être conduits à le reconnaître, comme le Messie.

Cette réception de Christ n'aurait pas été la foi qui sauve, mais elle les aurait préservés de cette RUINE TEMPORELLE qui leur est dénoncée dans le verset suivant. Ce passage donc (comme celui de Actes 7:51) regarde seulement la résistance au ministère extérieur de Christ. Jérusalem, c'est-à-dire ses gouverneurs ne le reçurent point (Jean 7:48). Et ainsi leur maison sera désolée (Matthieu 23:38); la cité est une chose, et ses enfants une autre. Il y a ici la menace d'une destruction temporelle, pour avoir négligé une visitation temporelle (Luc 19:44). Considérée nationalement, Jérusalem aurait été conservée en paix, si le peuple, d'après la rationnelle opportunité qui lui était offerte, de recevoir le Messie, eût accepté Christ sous ce caractère.

3ième objection

Pourquoi Dieu dit-il; «qu'ai-je de plus à faire à ma vigne?» (Ésaïe 5:4).

Réponse

1. Ceci n'est pas dit de la grâce que Dieu donne particulièrement à des hommes particuliers; mais des grandes choses faites pour Israël comme nation (Psaumes 147:20). Dieu n'agit pas ainsi avec les autres nations. «Ces paroles font partie d'une parabole représentant l'état et la condition du peuple Juif; et dont le but est de montrer l'ingratitude des Juifs au milieu de

tant de faveurs qui leur étaient accordées, et la patience et le long support de Dieu envers eux, et de justifier sa justice dans leur destruction comme nation.» (Gill).

2. Dieu fit assez en faisant l'homme droit; et si l'homme a perdu sa justice, il doit s'en prendre à lui-même et non blâmer Dieu qui n'est point obligé de la lui rendre. La grâce est la propriété de Dieu, il la donne à qui il veut.

4ième objection

L'homme est une créature raisonnable; sa volonté ne peut être déterminée par quelque chose d'extérieur, elle est un principe se déterminant par soi-même.

Réponse

1. La grâce irrésistible n'ôte pas cette liberté naturelle que la volonté a eue dès sa création, mais seulement sa dépravation; brisant ses fers, mais ne détruisant point sa nature. Nous ne jouissons jamais mieux de notre volonté que lorsque la volonté de Dieu gouverne la nôtre.

Si l'homme peut déterminer sa propre volonté, sans détruire sa liberté, beaucoup plutôt Dieu, qui en est le Créateur, pourra-t-il le faire.

2. La volonté vient de la nature, la bonne volonté vient de la grâce: un fruit spirituel doit provenir d'une racine spirituelle.

Chapitre IV

De la Persévérance finale

Le cinquième et dernier point de l'Arminianisme implique, que la grâce qui sauve n'est pas un principe stable; mais que ceux qui sont aimés de Dieu, rachetés par Christ, et régénérés par l'Esprit, pourront (quoique Dieu souhaite le contraire et agisse en conséquence) détruire tout cela, et finalement périr pour toujours.

La doctrine de la persévérance des saints sera donc considérée dans ce chapitre; et la proposition qu'il s'agit de défendre est: que la foi véritable et qui sauve, ne peut être finalement perdue.

Pour mieux faire comprendre ceci, je rechercherai:

1. premièrement, ce qu'est la grâce qui sauve;
2. secondement, ce que c'est que tomber totalement, et finalement;
3. en troisième lieu, quels arguments peuvent être assignés, ou quelles raisons peuvent être données, pour rendre évident que cette grâce spéciale et qui sauve, ne peut être totalement et finalement perdue?

Première question

Qu'est-ce que la grâce qui sauve?

Réponse

1. Négativement. Ce n'est pas la grâce de nature, ou la grâce naturelle, qui est considérée dans deux états;

1. Dans l'état de pureté, le don originel de connaissance et de justice qui fût infusé dans l'âme aussitôt qu'elle eût son existence dans sa pure nature,

2. Dans l'état tombé, les Gentils font naturellement les choses contenues dans la loi; leur conscience leur rendant témoignage, et leurs pensées les accusant ou les excusant, selon le bien ou le mal qu'ils font (voyez: Romains 2:14-15).

2. En second lieu, ce n'est pas non plus la grâce surnaturelle commune, qui est appelée surnaturelle, comme ne pouvant être atteinte par les forces de la nature ou de la libre volonté; et commune, parce qu'elle est donnée soit aux élus soit aux non-élus. Telles furent la dextérité dans les vocations, donnée par l'Esprit à Bezaléel, et à Aholiab; Je l'ai rempli de l'Esprit de Dieu, en sagesse, et en entendement, et en connaissance, et dans toutes sortes d'ouvrages d'hommes, etc., etc. (Exode 31:2,6). Les dons ministériels, dont Judas fut participant. La joie en entendant la Parole, comme l'auditeur qui est une terre rocailleuse (Matthieu 13:20); et comme Hérode aussi, qui fit beaucoup de choses, et qui entendit avec plaisir la prédication de Jean (Marc 6:20). Ces goûts des choses célestes sont donnés aux serviteurs aussi bien qu'aux enfants; et ils diffèrent de la grâce qui sauve; dans leurs sujets, dans leur origine, dans leur efficace, dans leur propriété, dans leur durée, dans leur résultat et dans leur issue finale.

1. Dans leurs sujets; La grâce qui sauve étant particulière aux élus seulement, et ne s'étendant pas plus loin que l'élection elle-même.

2. Dans leur origine; la grâce commune découle de Christ, comme un rédempteur, mais non pas comme de leur rédempteur; et de l'esprit de Christ, assistant, mais non comme habitant en eux.

3. Dans leur efficace; la grâce commune pourra qualifier pour une profession commune seulement, là où il n'y a qu'une forme de connaissance (Romains 2:20), et une forme de piété (2 Timothée 3:5) qui ne renouvelle point le cœur, ni ne l'élève au-dessus d'une forme commune; et qui cependant pourra faire beaucoup pour Dieu (avec le terrain rocailleux), et souffrir beaucoup pour Dieu (avec le terrain à chardons), et cependant n'être pas la grâce spéciale; «que le monde ne peut recevoir» (Jean 14:17) et qui vit, vivifie, et règne de telle manière, que le péché ne peut avoir domination (Romains 4:14). Les dons ne sont que des grâces mortes; mais les grâces sont des dons vivants.

4. Dans leur propriété ou nature; la grâce ordinaire n'est que l'ornement et non la substance d'un chrétien; les dons, il est vrai, pourront embellir la grâce, mais la grâce seule sanctifie les dons; comme l'or embellissait le temple, mais c'était le temple qui sanctifiait l'or (Matthieu 22:17). Car des dons éminents, et la domination du péché; une forme de piété, et la puissance du péché; pourront habiter et exister ensemble.

5. Dans leur durée; nous reconnaissons que la grâce ordinaire pourra être ôtée, ce n'est pas un don dont Dieu ne se repent point, comme cela est dit de ce don de la vocation effective (Romains 11:29). Les plus grands flots de dons spirituels pourront être réduits à moins qu'une goutte: au lieu que la moindre goutte de la grâce qui sauve, s'accroîtra jusqu'à devenir une rivière. Ainsi l'Esprit (dans les dons de courage et de gouvernement), se retira de Saül (1 Samuel 16:14) et les dons ministériels (comme l'œil droit et le bras droit, Zacharie 11:17) pourront manquer et dépérir (17).

6. Dans leur résultat et leur issue finale; la grâce ordinaire aggrave la condamnation: De même qu'un vase qui s'engloutit, tombe d'autant plus profondément qu'il est plus chargé d'or; il en est de même des hommes, plus ils sont chargés de dons sans grâce, plus ils tombent profondément dans l'enfer. De même encore qu'une femme de mauvaise vie pourra avoir des enfants, mais ne peut en retirer ni honneur ni consolation, parce qu'ils sont bâtards; de même les grâces bâtardes telles que fausse espérance, fausse foi, faux amour, etc. (si nous ne sommes un avec Christ et mariés à lui), ne pourront jamais se terminer dans la joie. Nous pourrions nous féliciter dans la pensée que nous embrassons la belle Rachel (comme il arriva à Jacob), tandis qu'au matin de la résurrection, nous ne trouverons que Lea aux yeux malades.

3. Mais en troisième lieu (et c'est à présent d'une manière positive que nous le prouvons), la grâce surnaturelle qui sauve, est la sanctification de l'Esprit, renouvelant en nous l'image de Dieu, nous guidant et nous fortifiant dans l'obéissance, et même à l'obéissance jusqu'à la fin. Elle est Son tout-puissant ouvrage sur le cœur des élus, leur donnant une communion certaine et

continuelle, de toutes les spirituelles bénédictions, qui les conduisent progressivement jusqu'à l'état de gloire. «Ceux qu'il a prédestinés, il les a aussi APPELÉS, et ceux qu'il a appelés, il les a aussi justifiés; et ceux qu'il a justifiés, il les a aussi GLORIFIÉS» (Romains 8:30). «Il nous a rendus capables de participer à l'héritage des saints dans la lumière» (Colossiens 1:12). Les effets de cette grâce accompagnent le salut, étant des effets permanents; soit sur l'âme en justification et adoption, et dans l'âme en vocation, sanctification et persévérance pour la glorification. Cette grâce ne diffère pas de la gloire en nature, mais seulement en degré. La grâce est la gloire militante, comme la gloire est la grâce triomphante. C'est pourquoi, elle est appelée les richesses de sa GRÂCE (Éphésiens 1:7), et les richesses de sa GLOIRE (Romains 9:23). C'est cette grâce qui NE PEUT être ni totalement, ni finalement perdue; «l'eau que je lui donnerai deviendra en lui une fontaine qui jaillira jusque dans la vie éternelle» (Jean 4:14).

Seconde question

Qu'est-ce que tomber totalement et finalement?

Réponse

1. Tomber totalement, c'est que la grâce soit totalement morte en nous, soit dans les actions soit dans les habitudes. C'est qu'il n'y ait plus de vie, ni dans les branches, ni dans le tronc, ni dans les racines; nulle semence qui demeure en nous, ni aucune racine de cette grâce.

2. Tomber finalement, c'est ne jamais se relever, ne jamais revenir à la repentance, mais mourir sans s'être repenti et sans être pardonné.

Troisième question

Quel argument scripturaire peut-il être assigné, ou quelles raisons peut-on donner, pour rendre évident que la grâce spéciale qui sauve, ne peut être totalement, ni finalement perdue?

Réponse

Les arguments, et les raisons assignées pourquoi, les élus de Dieu ne peuvent totalement et finalement déchoir de la grâce, sont les suivants:

1. 1er argument. Il est pris de Dieu le Père dans son amour d'élection: Si l'amour du Père pour ses élus, est un immuable amour (Jérémie 31:3); s'il n'y-a en lui nulle variation, ni ombre de changement (Jacques 1:17), si nul ne peut les arracher des mains du Père (Jean 10:29), donc ses élus ne peuvent totalement et finalement tomber.

Ni la force ni les ruses de l'enfer ne peuvent prévaloir contre l'amour du Père qui choisit, et qui marche parallèlement à l'éternité. «Dieu est amour» (1 Jean 4:8), et d'un Dieu éternel, il doit nécessairement procéder un amour éternel. Il regarde les siens et il leur dit: Oui je vous ai aimés d'un amour éternel; et c'est pourquoi par un effet de cet amour, je vous ai tirés avec les cordages de l'amour (Jérémie 31:3). Il doit être déclaré à l'Église de la part du Seigneur, que; «Le Seigneur ton Dieu qui est au milieu de toi est puissant; il te sauvera, il se réjouira sur toi avec

joie; il se REPOSERA dans son amour; il se réjouira sur toi en chantant» (Sophonie 3:17). De là Paul (ayant parlé de quelques apostats qui étaient tombés), fortifie les cœurs des croyants, disant qu'ils seront affermis, à cause de l'élection, ou plutôt à cause de l'amour qui les a élus (2 Timothée 2:19). Il compare cet amour à un sceau et à un fondement, deux choses qui sont d'une grande valeur et d'une grande solidité. Les croyants sont debout comme sur un rocher, ils sont placés comme sur une montagne d'airain, et ainsi ils ne peuvent ni totalement, ni finalement tomber; car le Père n'est point inconstant dans son amour; il ne veut pas aimer aujourd'hui, et haïr demain.

2. Le second argument est pris de Dieu le Fils dans son amour de rédemption, qui est inaltérable.

Par cet amour tous les membres de Christ sont unis à Christ leur chef. Ni les, principautés, ni les puissances, ne pourront les séparer de l'amour de Dieu en Christ (Romains 8:38). «Et les portes de l'enfer ne peuvent prévaloir contre son Église» (Matthieu 16:18). Si un membre peut être séparé de Christ, tous peuvent donc l'être aussi; l'un n'ayant pas plus de privilège que les autres, quant à leur état et fermeté; ainsi Christ (d'après cette hypothèse), pourra être supposé une tête sans corps ou sans membres; et être mort en vain; deux choses qui sont grossièrement absurdes. Christ a prié pour la persévérance des siens; et pour que la foi de Pierre ne défailût point (Luc 22:32), et pour que ses disciples fussent gardés du mal (Jean 17:15), même pour tous les croyants (Jean 17:20), et dans ce que Christ demande, il est toujours exaucé (Jean 11:41-42). Christ promet aussi la persévérance aux siens. «Tous ceux que le Père me donne viendront à moi» (Jean 6:37). Il ne retirera pas sa miséricorde de dessus eux-mêmes, dans ses plus sévères

corrections (Psaumes 89:31-33). «Ayant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin» (Jean 13:1). Et il n'en a perdu aucun (Jean 6:39). Il est un sauveur pour toutes les portions du corps (Éphésiens 5:23). Les saints sont dans les mains de Christ (Deutéronome 33:3), et il est aussi aisé d'arracher une étoile du ciel, qu'un des saints des mains de Christ (Jean 10:28); ils sont et ils seront tous gardés par le pouvoir de Dieu, par la foi, en vie éternelle. Sanctifiés (mis à part) par Dieu le Père, conservés en Christ, et appelés (Jude 1:1; 1 Pierre 1:5).

3. Le troisième argument est pris de Dieu le Saint-Esprit, dans son amour de sanctification. Si l'opération de l'Esprit sur le cœur des croyants, est une œuvre solide et certaine, donc les vrais croyants ne peuvent tomber entièrement et finalement.

La vérité de ceci se montre en ce que l'opération de l'Esprit est comparée dans l'Écriture,

1. à une arrhe,
2. à un sceau,
3. à un témoin.

4. Premièrement à une arrhe. Dieu nous a donné les arrhes de l'Esprit (2 Corinthiens 5:5). C'est l'arrhe de notre salut; non le gage qui doit être rendu. L'arrhe est une partie du marché, et le premier fruit du ciel; mais l'arrhe serait perdue, si la convention du salut ne demeurerait pas ferme, et si celui qui a l'arrhe n'était pas sauvé: et si un tel individu était damné, il emporterait l'arrhe de l'Esprit avec lui, dans l'enfer, ce qui ne peut être qu'absurde.

5. Secondement, à un sceau. La foi est notre sceau; l'assurance de foi est le sceau de Dieu. Celui qui croit a scellé que Dieu est véritable (Jean 3:33). Après que vous avez crû, vous avez été scellés (Éphésiens 1:13). C'est-à-dire pleinement assurés. Dieu honore le sceau que nous mettons à sa vérité, par le sceau de son Esprit: comme l'arrhe fait la convention, de même le sceau ratifie et confirme la convention. Le grand sceau du ciel doit nécessairement être plus inaltérable que celui des Mèdes et des Perses.

6. Troisièmement, à un témoin. Celui qui a le témoignage en lui-même (1 Jean 5:10). Et on ne peut élever aucun soupçon au sujet de ce témoin qui habite pour toujours, dans le cœur des élus, et qui est appelé l'Esprit de vérité (Jean 14:17) qui enseigne toutes choses et qui est vérité et non mensonge (1 Jean 2:27); et même l'Esprit éternel (Hébreux 9:14), un témoin qui ne peut ni mourir ni mentir: De sorte que les croyants dont les corps sont appelés les temples du Saint-Esprit (1 Corinthiens 6:19), ne peuvent pas devenir une habitation des démons; ceci serait mettre Satan dans le cas de se réjouir et d'insulter Dieu (comme s'il était plus fort que lui) s'il pouvait ainsi déposséder Dieu, comme Dieu le dépossède (Luc 11:21-22).

4. Le quatrième argument pour la défense de la persévérance finale, concerne les ennemis spirituels. Si nul ennemi spirituel, ne peut prévaloir contre un vrai croyant totalement et finalement, un vrai croyant ne peut donc pas tomber totalement et finalement.

1. Satan ne le peut point; car ce méchant ne peut le toucher avec aucun de ses traits mortels (1 Jean 5:18). Mais Dieu mettra Satan sous leurs pieds (Romains 16:20). La semence du serpent pourra mordre le talon de la semence de la femme, mais elle ne

peut lui blesser mortellement le cœur; car son armure lui est ôtée (Luc 11:21), et ses œuvres sont détruites (Hébreux 2:14). Christ au dedans d'eux, l'espérance de la gloire, est plus fort que celui qui est dans le monde (1 Jean 4:4).

2. Le monde ne le peut: car Christ leur donne la foi pour remporter la victoire sur le monde (1 Jean 5:4), oui lui-même a vaincu le monde pour eux (Jean 16:33). Il les place au-dessus de la région des hommes, au-dessus de toutes les tempêtes (Proverbes 15:24). Ils sont faits Rois à Dieu; ils ont un Esprit-Royal pour vivre au-dessus des menaces et des flatteries du monde; et le monde, et même toutes les choses sublunaires sont au-dessous d'eux; sous leurs pieds.

3. Leurs convoitises charnelles ne le peuvent: lesquelles n'ont point domination sur ceux qui sont sous la grâce (Romains 6:14) quoique tous les vrais Sulamites sentent la présence de deux armées (Cantique de Salomon 6:13). La chair convoitant contre l'Esprit et l'Esprit contre la chair (Galates 5:17), de telle sorte qu'ils ne peuvent être, tels qu'ils le voudraient; cependant l'issue de la contestation n'est point douteuse. Une multitude pourra pendant quelque temps opprimer Gad; venant sur lui comme un essaim d'abeilles (selon l'expression de David, Psaumes 118:12). Mais Gad vaincra à la fin (Genèse 49:19). Les croyants sont plus que vainqueurs, et même triomphateurs, sur tous leurs ennemis spirituels, par Christ qui les a aimés, et nulle puissance créée ne pourra prévaloir contre eux; (Romains 8:35,40). Donc, que grâces soient rendues à Dieu qui nous a donné la victoire par Christ (2 Corinthiens 2:14).

5. La nature de la sainteté prouve la persévérance finale; si la sainteté est un service, une sujétion, une adoption et un mariage, donc les saints ne peuvent tomber totalement et finalement.

1. Premièrement, c'est un service. Le service de Dieu surpasse tous les autres services: Les hommes engagent un domestique pour un an et un apprenti pour sept ans, mais notre céleste Maître engage pour la vie; nous sommes pour servir Dieu en sainteté et en justice, tous les jours de notre vie (Luc 1:74-75). Le serviteur de Dieu, est comme le domestique Juif duquel on perçait l'oreille en signe de servitude perpétuelle (Deutéronome 15:17). La religion est une obligation perpétuelle.

2. Secondement. C'est une sujétion. Elle établit Dieu comme notre Roi, et c'est pour lui être toujours fidèle, on ne peut le désavouer (Luc 19:27). Nés de Dieu par la grâce de Dieu; et si nous sommes nés sujets dans le Royaume de ce gracieux Seigneur et Roi, nous devons mourir ses sujets: il ne doit point y avoir de séparation.

3. Troisièmement. C'est une adoption. Et ceci va plus loin que les deux autres similitudes: un serviteur pourra être mis en liberté lorsque son temps est expiré; un sujet pourra changer de souverain terrestre, en quittant son pays natal: mais un enfant ne peut changer son Père, et il habite dans la maison pour toujours (Jean 8:35). Donc puisque Dieu nous a engendrés de sa propre volonté par l'Esprit de régénération; nous faisant aller à lui avec larmes, et nous attirant avec des supplications, parce qu'il est notre Père (Jérémie 31:9), et à cause des relations qui existent entre lui et nous, il fait reconnaître à nos âmes son amour d'Abba (Galates 3:26), nous devons donc persévérer; Dieu est notre Père, et nous sommes appelés les enfants de Dieu.

4. En quatrième lieu: C'est un état de mariage, et cet état est pour toute la vie (Osée 2:19; Ésaïe 54:5; Apocalypse 19:7; Romains 7:14). Et dans cet état Dieu hait de renvoyer (Malachie 2:16).

6. Relativement aux saints eux-mêmes. Si les noms des saints sont écrits dans le ciel; s'ils sont gardés pour le ciel, comme le ciel est gardé pour eux; et s'ils sont comparés à des choses qui ne peuvent ni manquer ni faillir: Donc ils ne peuvent tomber totalement et finalement.

1. Premièrement leurs noms sont écrits dans le Ciel (Philippiens 4:3; Psaumes 69:28; Apocalypse 13:8; 20:15; 21:27). «Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le ciel» (Luc 10:20). Être enrôlé dans le livre de vie, emporte nécessairement la persévérance, car il n'y a ni tache, ni rature dans ce livre; Satan ne le peut effacer (car il est au-dessus de sa portée) et Dieu ne le veut point, car son œuvre ne serait ni parfaite ni glorieuse, s'il pouvait s'y trouver des ratures ou des taches, mais à ce sujet on peut voir plus de détails dans le second point: « Immuable" >Seconde propriété du divin décret de la prédestination».

2. En 2ième lieu, les saints sont gardés par une double garnison ou par une double garde; le ciel est pour eux et ils sont pour le ciel; ils sont gardés par le pouvoir de Dieu, par la foi, pour le salut (1 Pierre 1:4-5). Christ est leur bon Berger, et si Dieu avait voulu permettre la perte d'un seul saint, il n'aurait pas investi Christ de tout pouvoir dans les cieux et sur la terre, pour entreprendre le salut de ses enfants, et le poursuivre jusqu'à son accomplissement (Matthieu 11:27; Hébreux 7:25).

3. En 3ième lieu. Les saints sont comparés à un arbre qui ne se flétrit point (Psaumes 1:3) à un cèdre du Liban (Psaumes 92:12; Osée 14:5). À la «Montagne de Sion qui est inébranlable, et demeure à toujours» (Psaumes 125:1) et à une maison bâtie sur le roc (Matthieu 7:24). quoiqu'ils tombent Dieu les relève (Psaumes 37:24; Proverbes 24:16). Le Seigneur est avec eux dans leur âge avancé (Ésaïe 46:4), il est leur guide jusqu'à la mort (Psaumes 48:14), de sorte qu'ils ne peuvent tomber totalement et finalement.

7. La persévérance finale des saints pourra être prouvée en 7ième lieu, par l'immutabilité de l'alliance de grâce.

Ce qui est établi sur deux fondements inébranlables, ce qui est fait entre deux personnes immuables, et qui est ratifié devant un immuable témoin, doit lui-même être immuable; il en est ainsi de l'alliance de grâce.

1. D'abord. — Elle repose sur deux fondements inébranlables, la Parole de Dieu et le serment de Dieu. Lorsque Dieu fit la promesse à Abraham, il jura par lui-même: Voulant montrer, plus abondamment, aux héritiers de la promesse l'immutabilité de son conseil, il le confirma par un serment, afin que nous puissions avoir une ferme consolation (Hébreux 6:17-18). La Parole de Dieu est comme l'or purifié, qui ne perd rien de son poids quoiqu'il soit jeté un millier de fois dans le feu. Nous disons communément que la parole d'un honnête homme est aussi bonne qu'un contrat; combien plus la Parole du Dieu de vérité qui ne peut mentir! (Tite 1:2; Nombres 23:19) Et cette Parole est confirmée par un serment, lorsque Dieu jure par sa sainteté, qu'il ne changera rien à la parole qui est sortie de ses lèvres.

2. En 2ième lieu, l'alliance de grâce est faite entre deux personnes immuables (Malachie 3:6; Hébreux 13:8). Dans cette alliance il y a une mutuelle stipulation. Dans l'alliance le Père donne un peuple à Christ (Jean 17:6,9,12,24). Le fils consent à prendre sur lui la nature de l'homme dans l'accomplissement des temps; et dans cette nature d'obéir à la loi, de la magnifier, de la rendre honorable; et de répondre à notre lieu et place, à ce que demande la justice, en répandant son propre et très-précieux sang (Psaumes 40:6-7; Hébreux 10:5-7; Éphésiens 5:26-27); d'où il est appelé le sang de l'alliance éternelle (Hébreux 13:20).

3. En 3ième lieu. Cette alliance est ratifiée devant un témoin immuable, savoir le Saint-Esprit. À la vérité le Père et le Fils, sont leurs propres témoins (Jean 5:32,36-37), cependant c'est le Saint-Esprit qui est le témoin de cette alliance, convention, et stipulation, qu'il y a eu entre le Père et le Fils. Comme Christ a un meilleur témoignage que celui des hommes, de même l'alliance a aussi ce meilleur témoignage savoir le témoignage de l'Esprit éternel. Ainsi l'alliance est appelée éternelle (Hébreux 13:20; Ésaïe 54:8,10; Jérémie 32:38,40), et les fermes miséricordes promises à David (Ésaïe 55:3), immuables de la part de Dieu, qui ne peut retirer sa bonne volonté aux élus; et immuable aussi de leur côté parce qu'ils n'auront pas la volonté de se détourner de lui. Le dernier point entre également dans l'alliance avec le premier; par conséquent quoique l'alliance permette une chute néanmoins elle assure toujours, la repentance après la chute, comme en David et Pierre. L'alliance promet, d'une manière absolue, la grâce de la persévérance, et toutes les choses qui accompagnent le salut des élus, même jusqu'à la fin de leur vie.

8. Si la grâce qui sauve, est d'une nature permanente, et non sujette à être altérée; donc les élus ne peuvent tomber totalement et finalement.

La grâce qui sauve est appelée une semence qui demeure dans ceux qui sont nés de Dieu (1 Jean 3:9) «une semence incorruptible» (1 Pierre 1:23). La grâce ne diffère jamais d'elle-même, quoiqu'un homme qui a la grâce diffère de lui-même: La grâce qui sauve ne peut être perdue, quoiqu'elle ne soit pas toujours en exercice quant à ses actes et opérations; mais les degrés et la mesure de grâce (d'abord obtenus) peuvent se perdre. Tu as abandonné ton premier amour (Apocalypse 2:4), non l'habitude, ni tout l'exercice de l'amour, mais seulement cette vigueur et cette chaleur qu'on avait vues autrefois.

9. Les Israélites qui étaient un type de l'Israël spirituel de Dieu, ne pouvaient aliéner leur héritage dans la terre de la promesse (Lévitique 25:23-24; 1 Rois 21:3). S'il en fut ainsi dans le type, il doit en être de même aussi dans l'anti-type.

Un vrai chrétien ne peut aliéner son héritage dans le ciel; car les actes concernant cet héritage sont écrits et scellés dans le ciel, et une partie de la possession est donnée au croyant même dès cette vie (Jérémie 32:40), «Je mettrai ma crainte dans leurs cœurs (la gracieuse possession présente) afin qu'ils ne se détournent point de moi» (la persévérance pour la glorification). Christ est fidèle pour garder le dépôt qui lui est confié jusqu'à cette journée-là (2 Timothée 1:12). Non-seulement il est notre plus près parent, et notre plus près parent qui a racheté pour nous notre héritage qui était engagé, mais il est aussi notre fiduciaire, gardant le ciel pour nous et nous pour le ciel; et «il demeure fidèle» (2 Timothée 2:13), soit en nous tirant afin

que nous venions à lui, soit en nous gardant afin que nous ne soyons pas séparés de lui. Il est même à présent assis à la droite du père, intercédant pour nous et disant: Père, je désire que là où je suis, ceux que tu m'as donnés y soient aussi, afin qu'ils puissent voir ma gloire laquelle tu m'as donnée (Jean 17:24).

10. Si ceux qui tombent totalement et finalement, ne sont pas (et n'ont jamais été) de véritables croyants, il s'ensuit donc que ceux qui sont de vrais croyants ne peuvent faire de même.

Cette vérité ressort des paroles de Jean 8:31, ceux-là seulement sont les disciples de Jésus-Christ, qui persévèrent dans sa doctrine; (et ceux qui déchoient finalement) ont seulement l'éclat d'une foi temporaire, qui, comme un débordement, inonde une contrée, et finit par n'être plus rien. «Ils sont sortis d'entre nous parce qu'ils n'étaient point des nôtres» (1 Jean 2:19). Tous les vrais croyants persévèrent jusqu'à la fin (Hébreux 3:6,14). ceux-là sont en vérité de la maison de Dieu et participants de Christ; et ceux-là seulement.

11. Le 11ième argument est pris du sujet de la prière.

Tout ce que les vrais croyants demandent au Père, au nom de Jésus-Christ, selon sa volonté, ils l'obtiendront certainement: (Jean 14:13-14; et 1 Jean 5:14-15) et ils prient pour avoir la grâce de persévérance. L'Église est représentée comme venant du désert, appuyée sur son bien-aimé (Cantique de Salomon 8:5) convaincue de sa propre faiblesse, elle s'appuie sur la force d'Israël (Psaumes 84:5). Garde-moi et je serai en sûreté. Mon âme est attachée à la poussière, toi vivifie-moi, je suis à toi, sauve-moi; fais-moi persévérer (Psaumes 119:25). Ce sont les requêtes d'une âme fidèle, qui est convaincue que sa force est

une parfaite faiblesse, qu'en un mot sa sagesse n'est que folie, et qu'elle n'est pas un seul moment sûre de demeurer debout, si ce n'est comme soutenue par le bras du Tout-Puissant. Les croyants prient pour la persévérance, et il est dit qu'ils ne cherchent jamais le Seigneur en vain (Ésaïe 45:19).

12. Le dernier témoignage pour la persévérance des saints, est pris de l'ensemble des arguments de l'Écriture.

«La Parole du Seigneur est permanente à toujours» (Ésaïe 40:8).

Le docteur Moulin, et d'autres ont compté que les textes de l'Écriture qui déclarent la persévérance finale des saints, sont au nombre de six cents. Néanmoins les douze suivants pourront suffire (seulement comme exemple) pour l'établir comme une vérité évangélique (Romains 11:29; Jean 10:28-29; Luc 22:32; Romains 8:30,38,40; 1 Jean 2:19,27; 2 Corinthiens 1:21-22; Philippiens 1:6; 2 Timothée 2:19; Malachie 3:6; Jean 14:19; Jérémie 32:40; 1 Pierre 1:3-5).

La Montagne de Sion est inébranlable (Psaumes 125:1). Ils ne peuvent être séparés de l'amour de Dieu, dans lequel ils sont enracinés et fondés; ni de l'alliance de grâce: ni des mains de Christ, personne ne peut les ravir de sa main; ni séparés de Christ qui est le fondement sur lequel ils sont posés, qui est un fondement solide et éternel, ni de l'état de grâce, dans lequel ils sont, ni de la sanctification qui est liée à la vie éternelle; ni de la justification car ceux qui ont passé de la mort à la vie ne peuvent jamais entrer dans la condamnation. Ceux-là comme la Montagne de Sion, demeurent à toujours. Ils demeurent sur le cœur de Dieu et dans les mains de Christ; ils demeurent dans la maison de Dieu, et parmi la famille de son peuple. Le Seigneur les

environne de son amour, il les entours de sa faveur, les garde par sa spéciale providence, veille sur eux nuit et jour, et les garde par son pouvoir (comme dans une forteresse), par la foi à salut. (Docteur Gill).

Mais si toutes ces choses sont vraies, comme elles le sont certainement, donc toute l'Église persévérera dans la grâce jusqu'à la fin, et sera éternellement sauvée.

Réponse aux objections contre la doctrine de la Persévérance finale

1re objection

Enseigner que la grâce ne peut se perdre, c'est conduire ceux qui professent le Christianisme au relâchement.

Réponse

1. Hélas! ceci n'est autre chose que l'égout des plaintes du vieil homme charnel, contre les doctrines de la grâce, savoir: qu'elles conduisent à la licence. Le pourceau pourra fouler les perles sous ses pieds (Matthieu 7:6). Les hommes impies pourront tourner et tourneront la grâce de Dieu en dissolution (Jude 1:4). Les plus hautes connaissances des vérités de l'Évangile, et les plus saintes doctrines ne porteront pas du fruit à Dieu (si l'homme est destitué d'expérience du cœur, et s'il est étranger à l'œuvre de l'Esprit). Il est dans la nature de l'homme tombé d'aimer le péché, il boit l'iniquité comme l'eau (Job 15:16). Et c'est l'œuvre de l'Esprit de convaincre de péché, et de montrer qu'il est excessivement péchant; sans cette conviction, il ne peut y avoir nulle haine pour le péché et nul amour pour la sainteté quelle que

puisse être la profession extérieure. Satan se réjouit de voir des personnes charnelles professer la religion; il est sûr que tôt ou tard ces personnes déshonoreront cette profession, et que les doctrines de la grâce seront accusées d'en être la cause; tandis que ces doctrines ont une tendance toute contraire, NOUS enseignant qu'en renonçant à l'impiété et aux convoitises mondaines, nous vivons dans le présent siècle, sobrement, justement et religieusement (Tite 2:12). Les deux semences sont décrites en détails par leurs fruits (1 Jean 3:8-10).

2. La grâce pourra être considérée, dans son existence et dans son perfectionnement.

1. Elle est d'abord radicale, et fondamentale, tendant à produire la sainteté, comme la foi, l'espérance, l'amour;

2. et en second lieu, comme découlant de ces grâces seulement pour les améliorer, comme la joie de la foi, confiance de l'espérance, zèle et ferveur d'amour: ces choses sont le lustre et la beauté du principe radical; les rayons du soleil; et comme il en est de la saveur et de la substance. Ces dernières choses pourront se perdre, et peut-être sans être jamais recouvrées (Psaumes 51:12); mais non pas les premières. La racine demeure, quoique les reins soient consumés (Job 19:27-28). C'est une source de cette eau qui jaillit jusque dans la vie éternelle (Jean 4:14; et 7:38).

3. Elle est un divin désir d'être saint même jusqu'à la fin. C'est ici une loi écrite dans chaque volonté qui a été renouvelée. Elle est aussi une divine tendance, ou une poursuite de ce désir. On ne trouve pas ce désir toujours également actif, dans un cœur qui a la grâce. C'est le flux et le reflux selon l'influence de l'Esprit en

nous. «Je ne trouve pas le moyen d'accomplir le bien» (Romains 7:18). Notre vie n'est pas cachée en nous-mêmes, mais elle est cachée avec Christ en Dieu (Colossiens 3:3). Et ceci nous place sous une journalière dépendance de son Esprit (Philippiens 2:13; et 4:13). Quant à la pratique, une déchéance partielle pourra troubler nos jugements, comme chez les Galates ensorcelés (Galates 3:1) et nos affections pourront se refroidir, comme dans l'église d'Éphèse (Apocalypse 2:4). L'épouse de Christ pourra paraître endormie et cependant son cœur être éveillé (Cantique de Salomon 5:2). La grâce pourra pendant un temps, paraître perdue, dans un enfant de Dieu, quoiqu'en réalité, il n'en soit point ainsi. Le soleil pourra être éclipsé, et cependant recouvrer son premier lustre; l'arbre pourra perdre ses fruits et ses feuilles pendant l'hiver et bourgeonner de nouveau au printemps: Israël s'enfuit une fois, et deux fois devant ses ennemis, cependant ils firent la conquête de la terre promise. Une multitude vint fondre sur Gad, cependant Gad fut vainqueur à la fin. Et pourquoi tout ceci? «Parce que je vis, vous vivrez aussi» (Jean 14:19).

4. Quoique tous les péchés du peuple de Dieu aient été imputés à Christ (le Seigneur a mis sur lui l'iniquité de nous tous, Ésaïe 53:6), et quoique le sang de Christ purifie de tout péché, et que son application par le Saint-Esprit continue à purifier de tout péché (Jean 1:29), cependant le péché, est-ce qu'il a toujours été, excessivement péchant. Et si une seule pensée coupable demeure sans expiation, parmi son peuple, il y en a assez pour les faire aller au fond de l'enfer. Quoique Dieu ne nous déshérite pas à cause du péché et ne nous efface pas de son livre de vie, cependant lorsque nous péchons, il retire sa faneur et diminue toutes nos consolations. Il fait que nos parents (qui auraient dû être des consolations) deviennent des verges pour nous (2 Samuel 12:11). Et il nous remplit d'angoisse (Psaumes 38:3).

Certainement beaucoup des enfants de Dieu ont trouvé que le mal qu'ils ont enduré pour le péché, après que le péché a été consommé, a été complètement proportionné au plaisir qu'ils avaient trouvé dans ce péché. Si David avait pu prévoir les funestes conséquences de son péché (au sujet de la femme d'Urie), il aurait pu dire, tu me seras un péché qui me coûtera bien cher. Quelquefois même Dieu pourra ajouter, à cause du péché des appréhensions de la colère éternelle, sans aucun espoir de délivrance (Psaumes 88:6-7). Comme Père de l'alliance avec ses enfants, il visite leurs transgressions, avec la verge, et leur iniquité avec des coups; néanmoins sa grande bonté ne se retire pas et sa fidélité ne se dément pas (Psaumes 89:32-33). D'après ces considérations, la doctrine de la persévérance finale n'engendre pas le relâchement dans ceux qui sont possesseurs de la grâce de la doctrine, quoique cela puisse avoir lieu dans ceux qui en ont la profession seulement.

2ième objection

Il est dit de quelques-uns qu'ils font naufrage quant à la foi (1 Timothée 1:19), et une déchéance de la grâce pourra être prouvée de Hébreux 6:5, etc.

Réponse

1. On accordera que faire naufrage quant à la foi, de même que blasphémer les doctrines de l'Évangile, de la part des personnes qui les ont professées, c'est tomber de la profession de la foi; mais déchoir de la doctrine de l'Évangile, et de la profession de l'Évangile; et déchoir de la grâce et faveur de Dieu, ou de la grâce de la foi, sont en vérité des choses très-différentes. La raison assignée à ce naufrage quant à la foi est

montrée dans 1 Jean 2:19. Les auditeurs qui ressemblent à la terre rocailleuse, persévèrent quelque temps seulement, n'ayant point de racine (Matthieu 13:21). Mais bientôt, ils sont scandalisés, tombent, et il est dit d'eux, qu'ils abandonnent, ou qu'ils font naufrage quant à la foi, laquelle ils n'avaient jamais possédée qu'en apparence (Luc 8:18). Tandis qu'il y en a quelques-uns qui sont salutairement éclairés par l'Esprit de Dieu, pour voir leur état de perdition, le besoin qu'ils ont d'être sauvés par Christ, et l'intérêt qu'ils ont en lui, et qui ne périront jamais; il y en a d'autres qui sont éclairés seulement dans le système des doctrines de l'Évangile; et chez quelques-uns, à un degré tel, qu'ils sont capables de prêcher aux autres, et qui cependant sont eux-mêmes entièrement destitués de la grâce de Dieu. Lorsque de telles personnes tombent, ils ne sont ni une preuve, ni un exemple de la finale apostasie des véritables saints.

2. Il est parlé aussi (Hébreux 6:5), de ceux qui ne font que goûter, mais qui ne digèrent pas; qui ont l'entendement éclairé, mais non pas le cœur réformé; qui professent d'être sanctifiés, mais qui n'ont pas senti le pouvoir de la sanctification. Et l'apôtre avait une meilleure espérance de ceux auxquels il écrit; il était convaincu que leur foi n'était pas seulement historique, mais qu'elle était l'œuvre de Dieu (Colossiens 2:12) manifestée par leurs fruits (Hébreux 6:9-10; 1 Thessaloniens 1:5).

3. Les objections pourront être multipliées, par les adversaires des doctrines de la grâce, et des répliques scripturaires et très-concluantes faites à ces objections; cependant, quant à ce qui concerne la persévérance finale des saints, les bien-aimés du Père; les rachetés du Fils, et les sanctifiés par l'Esprit; comme Christ est mort une seule fois, et ne meurt plus, ainsi, dans ses membres, la vie de la grâce ne peut totalement mourir (Romains

6:8-9). La foi n'est donnée qu'une fois aux saints; comme nous ne naissons qu'une fois, de même nous ne sommes régénérés qu'une fois. C'est ici la volonté du Père qui m'a envoyé que je ne perde AUCUN de ceux qu'il m'a donnés. Que quiconque voit le fils et croit en lui, AIT LA VIE ÉTERNELLE; et je le ressusciterai au dernier jour (Jean 6:39-40).

Conclusion **par l'éditeur anglais J.A. Jones**

Maintenant, cher lecteur Chrétien! En terminant ce petit traité après l'avoir revu pour cette cinquième édition, je plie le genou devant le trône du Père de mon alliance, le priant d'en bénir l'étude pour le bien de ton âme.

L'ancienne copie fut remise en mes mains (dans l'an 1810), précisément dans le temps où le Seigneur par sa grâce ôta les écailles de mes yeux et me donna de voir du milieu de l'obscurité et des ténèbres. Le bien que mon âme en a retiré est trop grand pour que la plume ou la langue puisse le décrire. Et maintenant, après que plus de vingt-cinq ans (à partir de cet événement), de miséricordes et de bontés de la part du Seigneur envers moi, et d'indignités et de péchés de ma part envers lui, ont passé sur moi, je suis contraint d'avouer, à sa louange et à sa gloire, qu'il m'a conservé (au milieu de défections de beaucoup d'autres qui avaient bien commencé), il m'a affermi, et s'il est possible de plus en plus fondé dans les grandes et glorieuses vérités et doctrines, défendues et scripturairement maintenues dans les pages de ce livre précieux.

Comme j'ai de nouveau scrupuleusement examiné chaque sentence, et la valeur de chaque sentence dans ce traité; la préparation de cette nouvelle édition m'a donné la sainte occupation de parcourir pas à pas, non pas d'une manière systématique comme je l'avais fait, mais je puis dire d'une manière spirituelle, ces grandes doctrines de notre très-sainte foi; telles que l'éternelle; et personnelle élection; la divine prédestination, la rédemption particulière, la vocation effective, et la persévérance finale, pour la gloire éternelle, de tous les bien-

aimés du Seigneur en Christ de toute éternité. J'ai cherché les preuves scripturaires de tous ces principes fondamentaux de l'Évangile, et je n'ai pas cherché en vain. Comme le prédicateur de l'ancien temps, j'ai conté un à un, ou, comme porte la marge, j'ai pesé une chose après l'autre, pour trouver la raison (Ecclésiaste 7:27). Le Seigneur soit loué, j'ai trouvé la raison; et je puis déclarer que la somme de tout le calcul est comme suit:

1. Que le Salut, du commencement à la fin, de l'élection à la glorification, EST TOUT DE GRÂCE; découlant uniquement de l'amour souverain, de la volonté et du bon plaisir de YÉHOVAH, Père, Fils, et Saint-Esprit. Et que c'est en cela que consiste l'éternelle sécurité du peuple de Dieu.

2. Cet amour n'aurait pu exister sans un objet, et l'objet de cet éternel amour était Christ.

«Tu m'as aimé avant la fondation du monde» (Jean 17:24). Et si l'amour du Père, envers Christ, est un amour éternel; donc tous les vrais croyants qui étaient un avec Christ de toute éternité, sont aussi aimés de cet amour éternel. Que l'amour duquel tu m'as aimé, puisse être en eux. Moi en eux et toi en moi, afin qu'ils puissent être perfectionnés en UN. (Jean 17:23,26). S'ils sont un avec Christ, et s'ils sont regardés comme unis à lui de toute éternité, les croyants sont donc éternellement justifiés, et ne viendront jamais en condamnation. Il n'y a nulle condamnation pour ceux qui sont en Jésus-Christ (Romains 8:1). Car leur vie est cachée avec Christ en Dieu; lorsque Christ qui est leur vie apparaîtra, ils paraîtront aussi avec lui en gloire (Colossiens 3:3-4). Le croyant ayant Christ, est possesseur de toutes choses, car toutes choses sont à vous, soit la vie ou la mort, ou les choses présentes, ou les choses à venir; toutes

choses sont à vous, et tous êtes à Christ, et Christ est à Dieu (1 Corinthiens 3:21-23). Béni donc soit Dieu le Père, notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a bénis de toutes bénédictions spirituelles, dans les lieux célestes, en Christ; selon qu'il nous avait choisis en lui avant la fondation du monde, afin que nous fussions saints, et irrépréhensibles devant lui, dans l'amour: à la louange de la gloire de sa grâce par laquelle il nous a adoptés en son bien-aimé (Éphésiens 1:3-4,6).

Puisse l'Esprit de toute vérité, bénir les choses contenues dans ce livre (qui sont conformés à sa pensée et à sa volonté), pour affermir le cœur de ses Élus: Et au Père, au Fils et au Saint-Esprit, comme à l'indivisible YÉHOVAH d'Israël, soient les éternelles louanges. Amen.

À Christ seul soit la Gloire

Références

1 Les Arminiens ne veulent abattre la prédestination qui est le Rocher de notre salut, que pour élever une tour de Babel, du sommet de laquelle ils puissent monter au ciel, et le fondement de cette tour n'est autre chose que le sable de leur propre libre volonté et de leurs efforts. Ils ont inventé une multitude de nouvelles notions et de termes, pour obscurcir la doctrine: «l'élection, disent-ils, est légale ou évangélique, générale ou particulière, complète ou incomplète, révocable ou irrévocable, péremptoire ou non péremptoire» et je ne sais combien d'autres distinctions (dont il n'y a ni signe ni échantillon dans toute la Bible) d'un seul et éternel acte du Dieu Tout-Puissant.

La raison, l'Écriture, Dieu lui-même, en un mot, TOUT doit céder la place à quelque absurdité que ce soit, s'il se rencontre sur le chemin de l'Arminianisme, car les Arminiens veulent, à tout prix, que la cause de leur prédestination soit en eux-mêmes (Owen's Display of Arminianism).

2 L'opinion de Zanchius en vaut mille autres. (De Courcy).

3 Zacharie 6:1 «Par les montagnes d'airain, on entend le conseil éternel et la providence de Dieu; par lesquels il a décrété de toute éternité ce qui doit arriver, ce que ni Satan ni tout le monde ne saurait altérer.» (Bèze).

4 Toutefois, nous ne sommes aimés de Dieu, qu'en Christ (Remarque du Traducteur).

5 Cette grande dame, la défunte comtesse de Huntingdon, que le Seigneur avait suscitée pour la grande utilité de l'Église de Christ, avait coutume de s'écrier; «Ô béni soit le Seigneur pour la lettre M. dans 1 Corinthiens 1:26, de ce qu'il n'est pas dit, not any (aucun) mais not Many (peu) de nobles qui sont appelés: et spécialement de ce que par grâce, je suis de ce petit nombre si hautement favorisé.»

6 Visible. C'est peut-être trop accorder. Dans la controverse entre Leibnitz et Bossuet, ce dernier prit un grand avantage de la concession que le premier avait faite, savoir: qu'il y a toujours eu une Église visible (Remarque du traducteur).

7 Actes 13:48 «Par conséquent tous n'étaient pas destinés à la vie éternelle, sans quoi, tous auraient cru; mais comme il n'en est pas ainsi, il suit que quelques-uns seulement étaient destinés: et par conséquent Dieu non-seulement pré-connu, mais il ordonna, afin que ni la foi, ni les effets de la foi ne fussent point la cause de sa destination et de sa désignation, mais que sa destination fut la cause de la foi. (Bèze).

8 Cher lecteur! Si tu es un enfant de Dieu, je désire que tu t'arrêtes, avec moi, à ce mot Mystères. Le mystère de sa volonté! La sagesse de Dieu en mystère! Le grand mystère de piété! En vérité, en vérité (comme monsieur Ness l'a observé, ici), C'est une dangereuse présomption de la part des hommes, de prendre sur eux avec leurs mains impures, l'explication des profonds mystères de Dieu, d'après leur raison charnelle. Hélas! l'homme orgueilleux, est trop souvent vainement enflé de son esprit charnel dédaignant de rester ignorant concernant l'Infini YÉHOVAH lui-même, ce qu'il est impossible, dans la nature des choses, qu'il arrive jamais à connaître dans ce monde, «l'homme vain voudrait être sage, quoique l'homme soit né comme l'ânon sauvage» (Job 11:12). Il est dit (Job 11:11): «Le Seigneur connaît les hommes vains. Il les connaît en vérité.» Il connaît qu'eux et tout ce qu'ils ont n'est que vanité. Ils voudraient dans la force de leur propre sagesse, et de leurs recherches charnelles, trouver Dieu: trop orgueilleux néanmoins pour prendre les Écritures de vérité pour leur guide. Écoute, homme vain, écoute le défi et toutes les importantes questions que l'infini YÉHOVAH adresse à ce pauvre ver de terre Job (Job 38; 39; 40; 41). et puisse le Seigneur te rendre capable de cacher ta face dans le manteau de ton propre néant, et d'adopter la réplique de Job et dire, «J'ai donc parlé et je ne comprends rien; ce sont des choses trop étonnantes pour moi, et que je ne connais point. Je t'ai

entendu par l'ouïe de l'oreille, mais à présent mon œil te voit, et par conséquent je m'abhorre moi-même et je me repens sur la poussière et sur la cendre.»

9 Ce fut l'objection favorite ordinairement employée par feu M. Wesley, contre la souveraineté de Dieu. Il comparait la doctrine de la prédestination absolue, à l'action de jeter un homme les pieds et les mains liés, dans une maison à laquelle on mettrait le feu en criant ensuite à l'homme de s'échapper pour sauver sa vie: «Je le voudrais bien, répond l'homme, mais je ne le puis parce que je suis lié.» Ce spécieux argument ne trouve-t-il pas sa réponse complète, dans les réponses à la 2ième et 3ième objection? Cher lecteur! puisse le Seigneur t'accorder de bien peser ces réponses. Puisse le Seigneur oindre tes yeux avec un collyre! La doctrine de la LIBERTÉ de la VOLONTÉ, est un point de la plus haute importance. Il me paraît que les pages (de la section « Décret" > Réponse aux objections contre le Décret absolu de la Prédestination» jusqu'à la 3ième objection) telles qu'elles sont, contiennent la substance, oui la vraie MOELLE du LIVRE. Tout son contenu dépend de ceci. C'est-à-dire: qui sera le Seigneur et le Maître? Dieu ou l'homme? Qui sera sur le trône? Dieu ou l'homme? Ô folie, ô folie de l'homme abominable et impur, qui boit l'iniquité comme l'eau, d'oser lever sa main contre Dieu; de se roidir contre le Tout-Puissant; de courir sur Lui; même sur son cou, et sur l'épaisseur de son bouclier (Job 15:26).

10 Supralapsaires, et Infralapsaires. — Ce fut une question dans l'église. «Si dans la pensée de Dieu, les hommes ont été considérés dans te décret d'élection, comme tombés, ou non tombés; comme dans la masse corrompue par la chute, ou dans la masse pure de la création; avant la création, et comme devant être créés. Il y en a quelques-uns qui pensent que les derniers

ainsi considérés, furent les objets de l'élection dans l'entendement divin; et ceux-là sont appelés supralapsaires: D'un autre côté, il y a ceux dont les conceptions les portent à adopter le premier sentiment et qui sont appelés infralapsaires et ceux-ci sont pour l'opinion que les hommes ont été considérés comme créés et tombés, dans le décret d'élection. Les arguments employés, de part et d'autre, sont en grand nombre; mais la différence n'est pas aussi grande qu'on pourrait le penser d'abord; car les uns et les autres s'accordent dans la chose principale et matérielle, dans la doctrine de l'élection. Savoir:

1. Qu'elle est personnelle et particulière; qu'elle est de personnes par leurs noms; ceux dont les noms sont écrits dans le livre de vie de l'agneau.

2. Qu'elle est absolue et inconditionnelle, et non dépendante de la volonté des hommes ou de quelque chose qui doit être fait par la créature.

3. Qu'elle dépend entièrement de la volonté et du bon plaisir de Dieu; et non de la foi, sainteté, obéissance et bonnes œuvres de l'homme, ou de la prévision de toutes ou de quelques-unes de ces choses.

4. Que les élus et les non élus, sont considérés comme semblables et sur un pied égal dans le décret de la prédestination. De même que ceux qui sont pour la masse corrompue, supposent que les uns et les autres furent considérés comme égaux dans cet état; de telle sorte qu'il n'y avait rien dans les uns qui ne fût aussi dans les autres, et qu'il n'y eût aucune raison pourquoi les uns ont été choisis, et les autres laissés; de même ceux qui sont pour la masse pure, supposent

que les uns et les autres ont été considérés comme semblables, et comme n'étant pas encore nés, et n'ayant fait ni bien ni mal.

5. Qu'elle est un acte éternel en Dieu, et non un acte temporel ou qui a commencé dans le temps, mais qu'elle est de toute éternité. Car l'opinion des infralapsaires n'est pas, que Dieu à fait le décret après que les hommes ont été créés et tombés; mais seulement qu'ils furent considérés dans l'entendement divin et de toute éternité, dans le décret d'élection, comme s'ils étaient créés et tombés.

Par conséquent, quoiqu'ils diffèrent dans la considération de l'objet de l'élection comme étant d'une manière ou d'une autre, ils s'accordent néanmoins quant à la chose elle-même. Et dans ce en quoi ils diffèrent, ils s'accordent à différer comme ils le doivent, et ne s'accusent pas les uns les autres de fausse doctrine et d'hétérodoxie; car il n'y a point de raison de s'accuser. Calvin était pour la masse corrompue; Bèze qui était son collègue dans l'église de Genève, et qui fût aussi son successeur, était pour la masse pure; et néanmoins ils vécurent en grande paix, amour et harmonie. Les contre remontrants en Hollande lorsque l'Arminianisme commença à paraître parmi eux, n'étaient pas d'accord sur ce point; quelques-uns adoptèrent un côté de la question et les autres un autre; mais les uns et les autres s'unirent contre le commun adversaire, les Arminiens. Le docteur Twiss, qui était un aussi grand supralapsaire, qu'il y en ait jamais eu, qui portait les choses aussi haut qu'on les ait jamais portées, et qui avait étudié cette matière aussi attentivement, et l'entendait peut-être mieux qu'aucun homme ne l'eût jamais fait; confesse cependant que ce n'est ici qu'un apex logicus (un point en logique): et que la différence consiste seulement dans l'ordre et l'arrangement du décret de Dieu. Quant à moi, je pense que

l'une et l'autre opinion peuvent être accordées ensemble; et que dans le décret de la fin, la dernière fin, qui est la gloire de Dieu, pour laquelle il a fait toutes choses; les hommes peuvent être considérés dans l'entendement divin, comme devant être créés, et non comme étant déjà créés et tombés. Mais que dans le décret des moyens qui entre autres choses, se lie à la médiation de Christ, à la rédemption par lui et à la sanctification de l'Esprit; ils peuvent être considérés, comme créés, tombés et pécheurs; parce que le décret des moyens implique toutes ces choses. Ceci ne suppose pas des actes ou des décrets séparés en Dieu; ou quelque priorité ou postériorité en eux; car en Dieu ils ne sont tous ensemble qu'un acte; mais nos entendements finis, sont obligés de les considérer l'un après l'autre n'étant pas capables de les pendre dans leur ensemble et tous en une fois.» (Extraits du corps de théologie du Dr Gill, livre 2, chapitre 2, SUR L'ÉLECTION.)

11 Et quand Christ avait dit de Judas: Il vaudrait mieux pour lui de n'être jamais né (Note du traducteur).

12 «Je pense plutôt que PAR TOUS LES HOMMES (1 Timothée 2:4), il faut entendre les Gentils qui sont quelquefois appelés, LE MONDE, TOUT LE MONDE, ET TOUTE CRÉATURE (Romains 11:12,15; Jean 11:2; Marc 16:15) qui est, je crois, le sens dans lequel il est pris le verset (Marc 16:1) où l'apôtre exhorte que des supplications et des prières et des intercessions, et des louanges, soient faites pour tous les hommes pour les Rois et pour toutes les autorités; ce qui était contraire à la notion qui avait prévalu parmi les juifs (qui était en grand nombre dans les églises primitives), qu'on ne devait pas prier pour les PAÏENS et pour les magistrats païens. L'apôtre fortifie, cette exhortation, en montrant les avantages qui en reviendraient aux chrétiens eux-

mêmes: afin que nous puissions mener une vie paisible et tranquille, en toute piété et honnêteté. Car en outre, dit-il, cela est agréable à Dieu votre sauveur, qui veut que tous hommes (soit GENTILS soit JUIFS) soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité et qui en conséquence a envoyé ses ministres prêcher l'Évangile parmi eux. Car il est le Dieu des Juifs et des Gentils, qui par son Évangile, s'est formé un peuple d'entre CES DERNIERS, à cause de son nom et pour sa gloire. En voyant donc qu'il est fait allusion à quelques-unes des notions des JUIFS dans le contexte et que le tout est adapté à l'état des Gentils, il y a bonne raison de conclure que ce sont eux qui sont désignés ici, et par ce moyen une autre principe des JUIFS est réfuté, savoir: que les GENTILS ne devaient retirer aucun bénéfice du Messie, lorsqu'il viendrait; et c'est la vraie raison de la plupart, si non de toutes ces expressions universelles, se rapportant à la mort de Christ, que nous rencontrons dans l'écriture!»

Docteur Gill. Sur 1 Timothée 2:4 dans son ouvrage: La cause de Dieu et de la vérité. «Ouvrage important, justement intitulé, et qui est certainement un souffle de destruction contre la racine de l'ARMINIANISME.»

13 «Il y en a beaucoup dans l'Église qui cependant ne sont pas de l'Église, et qui par conséquent seront jetés dehors à la fin: mais l'entière et parfaite séparation de ces gens-là est différée jusqu'au dernier jour.» (Bèze).

14 Je m'avance au nom du Seigneur, pour ôter les épaisses ténèbres avec lesquelles plusieurs ont couvert les saints écrits et pour montrer, que le salut tel qu'il appartient à Dieu de le donner, et que l'homme a besoin de le recevoir, est à la portée de chaque âme humaine!!! (Adam Clarke. LL. D.)

Hélas! pauvre Adam Clarke! Tu es venu en avant, et tu as entrepris ce que tu ne pouvais accomplir. Ce n'était pas à ta portée.

15 J'ai lu quelque part une similitude, employée par défunt Mr Jean Wesley, savoir: «qu'un pécheur pourra nourrir, ou COUVER la grâce, quoiqu'il ne puisse pas l'engendrer.» Si ceci est un fait, si un pécheur a ce pouvoir, de sa propre libre volonté; le docteur Young a donc eu raison dans son Centaure non fabuleux, qui s'adressant à l'homme, dit «Ton consentement est-il nécessaire pour faire ce qui est commencé? Oui; c'est à toi à accorder ou à refuser la requête du Tout-Puissant. Le ciel a des intentions, il décrète, il travaille, il opère des miracles pour ton bien-être. Il te presse, il sollicite avec importunité ta condescendance. Considère comment tu es courtoisé, et par qui. Par le Père, le Fils, et le Saint-Esprit, TES COMPAGNONS D'OEUVRE pour ton bien. Ainsi réjouis le ciel; assure-toi, relève-toi; ennoblis-toi, et couronne-toi avec des bénédictions éternelles. Car sans toi, dans l'ordre de choses tel qu'il est institué, le ciel est incapable de faire cela. Sans toi, être étonnant, il y a de L'IMPUISSANCE dans le ciel. Les désirs du ciel sont à la disposition!!»

16 Ces expressions et d'autres semblables ne militent en aucune façon contre la doctrine de l'éternelle et sainte union en Christ: — Le peuple de Dieu était un avec Christ de toute éternité; et c'est à cause qu'ils sont enfants (non pour les faire enfants) que l'Esprit est envoyé dans leurs cœurs, criant abba, Père (Galates 4:6). Avant l'appel effectuel, les élus ne peuvent être distingués des réprouvés ni par eux-mêmes ni par les autres. C'est par grâce que nous sommes sauvés, mais c'est par la foi produite dans nos cœurs que nous avons la connaissance de ce

salut (Éphésiens 2:9); ainsi on pourra dire que c'est la foi qui nous «greffe en Christ». C'est-à-dire qui manifeste notre union avec lui (Romains 9:24-25). Paul a pu dire de lui et des autres: nous avons été élus en Christ avant la fondation de monde (Éphésiens 1:4). Mais Paul ne donnait aucune évidence soit à lui-même soit aux autres, qu'il appartenait à Christ, lorsqu'il assistait à la lapidation d'Étienne (Actes 7:58), et lorsqu'il demande au souverain sacrificateur, des lettres pour Damas; il était donc mort dans ses péchés; mais bientôt après, lorsque cette lumière, qui est plus brillante que le soleil, luisit dans son cœur, il vécut à Dieu, par Jésus-Christ son Seigneur.

17 Hélas, hélas, nous vivons dans un temps où un ministre qui n'a que des dons, est plus ardemment souhaité, qu'un ministre qui a des grâces! Et après tout que sont les dons? Les hommes méchants, n'ont-ils point des dons?

«Madame (disait Mr Grimshaw, à une dame, qui admirait un ministre à cause de ses grands talents et de ses dons) je me réjouis que vous n'ayez jamais vu le Démon, car il a de plus grands talents que tous les hommes du monde ensemble; et je crains, que si vous l'aviez vu, vous seriez devenue éprise de lui, tant vous paraissez admirer les talents et les dons.»

Je suis entièrement de l'avis de l'estimable Mr Newton, que la popularité d'un ministre ne doit pas lui procurer quelque fondement de solide satisfaction: car tous depuis le plus petit jusqu'au plus grand admiraient Simon le Magicien, en disant: «Cet homme est la grande vertu de Dieu.» Il ne peut non plus fonder sa satisfaction sur l'exercice des plus grands talents, car Balaam lui-même fut doué de grands talent. Ni même sur les succès; car plusieurs diront: N'avons-nous pas fait beaucoup de

miracles, et chassé les Démons en ton nom? Mais la satisfaction d'un ministre doit être fondée sur la fidélité avec laquelle il s'acquitte de sa charge en délivrant son message. Alors nulle moquerie, nul reproche qui pourra être jeté sur lui, ne peut lui ravir sa PAIX. Son témoin est dans le ciel, et son témoignage dans les hauts lieux (Job 16:19). C'est un beau caractère que celui qui est attribué à un des anciens Non conformistes:

«Il était un homme d'une piété primitive, et de bonnes œuvres, zélé pour la vérité et le devoir; et d'une diligence soutenue dans son ouvrage.»